L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1328 - VENDREDI 26 JUIN 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



• Presse équipée de la pesée : tonnage immédiat.
• Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
• Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
• Paille évacuée aussitôt pressée : pas de tas en bout de champ.

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha

NOS +

ACHETE PAILLE
pressée
en bout de champ, sous abri
ou rendue à Puits

SARL De CHASSINEL 21400 Puits
Sarl 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jean-Marie 07 78 70 79 92 - Cédric 06 68 57 44 90
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs.



Filière lait

Quel avenir pour le lait en Bourgogne ?

Disparition des quotas, prix en berne, producteurs déprimés, OP désarmées... De l'amont à l'aval, la filière lait de Bourgogne exprime son désarroi. Dans le même temps le Ceser (Conseil économique, social et environnemental régional) motive un nouvel avis posant la question de l'avenir de la production laitière en Bourgogne. Les réponses qui se dessinent pourraient redonner des perspectives aux uns comme aux autres et conforter une production à fort impact économique pour la région comme pour l'emploi.

Pages 15 et 16

Côte d'Or

› Val de Saône

Des propositions contre les inondations



Nièvre

› Marault

L'agropôle sur les rails



Photo : Réussir

Yonne

› Telepac 2015

Premier bilan de campagne



Pages 21-24

En direct de la MSA

Encarté avec cette édition: Mailing Giacomel "FarmSight" (sur certains cantons)

Viande bovine

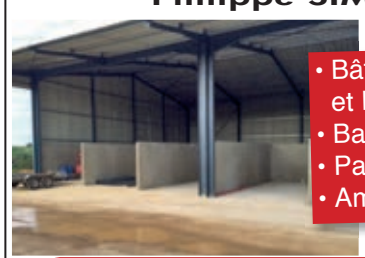
Des hausses de prix... à l'arraché

Le détail de l'accord

Page 3



METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

Sommaire

Côte d'Or
04 • Journées châtillonnaises: Demain, rendez-vous brun
05 • Parc national: Quelles suites pour les agriculteurs ?
06 • Bourgogne du Sud: La moissonneuse va parler
07 • Val de Saône: Des propositions contre les inondations

Nièvre
08 • Semis direct sous couvert permanent: L'innovation vaut bien des essais
09 • Marault: L'agropôle sur les rails
10 • SAS 58 Solaire: 16 agriculteurs nivernais (ré)inventent le «mutualisme énergétique»
11 • FDSEA/JA: Mise sous surveillance ...

Yonne
12 • Telepac 2015: Premier bilan de la campagne
13 • Élevage: Une délégation d'éleveurs reçue à la Sicavyl
14 • Cialyn: «La ferme est belle, la ferme est bonne…»
15 • Filière lait: Assemblée générale des producteurs de lait Senegral

Bourgogne et ailleurs
16 • Un avis du Ceser lance le débat: Quel avenir pour la filière laitière bovine régionale ?
17 • Blé: 2015 s'annonçait comme «un nouveau record»
18 • Vente d'agnelles le 3 juillet à Charolles (71): Les agnelles charollaises à la reconquête !
19 • Charolais France: Qualité et marketing: une autre vision de la race à viande ?

Filières
20 • Élevage Génétique et qualité: Le Conseil départemental de Côte d'Or soutient les élevages

Dossiers
21-24 • En direct de la MSA
26-28 • Dossier spécial moissonneuses-batteuses

Infos Services
29 • Firmes et machinisme
30 • Analyses et tendances
32 • Petites annonces
34 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Emploi dans les PME/TPE

«Des annonces un peu trop tièdes»

Manuel Valls a annoncé une série de mesures en faveur de l'emploi dans les PME/TPE. La FNSEA avait, préalablement, fait part de ces attentes et présenté ses 18 propositions. Jérôme Volle, responsable de la commission Emploi de la FNSEA, répond à nos questions.



Vous êtes-vous retrouvés dans ces annonces ?
Jérôme Volle : *«Si de façon générale, les mesures annoncées par le Premier ministre (prime à la première embauche, plafonnement des indemnités prud'homales, relèvement des seuils fiscaux à 11 salariés, renouvellement des CDD) vont dans le bon sens - la « facilitation » des embauches - nous déçoivent. Ces mesures intéressent bien plus les PME que les TPE et particulièrement en agriculture où l'effectif moyen par entreprise est de deux salariés, où le CDD est essentiellement utilisé pour les travaux saisonniers et où très peu de conflits, lorsqu'ils existent, finissent devant le Conseil de prud'hommes ! Quoi qu'il en soit, nous regrettons que le gouvernement se cantonne dans une politique de petits pas qui ne permet pas de relancer profondément et durablement le marché du travail en France».*

D'après vous qu'elles étaient les mesures à privilégier ?
JV : *«Pour la FNSEA, il existe deux principaux obstacles au développement de l'emploi en France : le coût du travail encore trop défavorable aux entreprises françaises notamment par rapport à nos voisins européens, les rigidités du marché du travail qui favorise le développement des prestataires de services étrangers et la dualité entre CDI/CDD. Dès lors, parmi l'ensemble des propositions que nous avons faites, trois axes seraient, à notre avis, à privilégier très prioritairement pour l'agriculture : tout d'abord, redonner de la compétitivité aux entreprises agricoles en appliquant le CICE dès l'embauche et en supprimant la cotisation famille puis, favoriser le développement des groupements d'employeurs qui permettent de pérenniser le travail saisonnier et qui offrent une alternative au recours aux prestations de services étrangers et surtout, en simplifiant les trop nombreuses normes sociales existantes dans le code du Travail et le code de la Sécurité sociale, notamment celles relatives aux contrats de travail et au compte pénibilité, car les TPE ne disposent pas de DRH !»*

Quelles sont les conséquences à terme si ces actions n'étaient pas mises en place ?
JV: *«En agriculture, certains travaux ne peuvent pas attendre et être remis à plus tard. Le plus grand risque est donc de voir se multiplier le recours aux prestataires de services et le plus souvent de prestataires étrangers qui sont particulièrement présents pour les travaux saisonniers à des prix attractifs. En effet, avec ce type de formule, l'exploitant agricole n'a plus à gérer ni l'éventuel absentéisme des salariés, ni la gestion administrative inhérente à l'emploi de salariés. Si l'emploi de salariés n'est pas mis en valeur par une véritable incitation financière et administrative, le choix de l'exploitant sera vite fait. Nous comprenons cette « facilité » mais nous le regrettons car à terme ce choix est préjudiciable à la vie dans nos campagnes, les salariés travaillant dans les entreprises de prestations de services étrangères sont généralement totalement pris en charge par l'entreprise et ne restent en France que quelques mois. Il est donc urgent que le gouvernement se saisisse de ce problème et apporte de véritables solutions en faveur du maintien et du développement de l'emploi».*

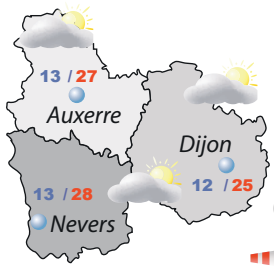
Quelle va être la suite de votre action ?
JV : *«Pour nous il est clair que le gouvernement doit aller plus loin dans sa démarche en faveur des entreprises et des chômeurs. Nous allons prendre notre bâton de pèlerin pour présenter nos propositions et les transformer en mesures applicables ! Dès à présent, nous préparons la Conférence sociale annoncée pour la rentrée de septembre par Manuel Valls».*

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 26 juin au 5 juillet

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 26 Juin

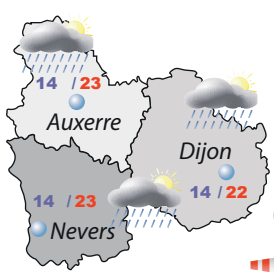


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Sud 10 km/h

St Anthelme
Soleil : 05:51 - 21:48
Lune : 15:56 - 02:21

Samedi 27 Juin

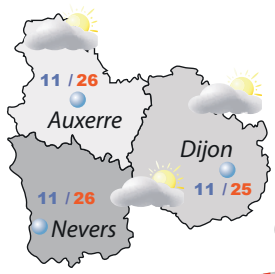


Averses
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses averses. Les vents seront modérés.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Ouest 30 km/h

St Fernand
Soleil : 05:51 - 21:48
Lune : 16:57 - 02:50

Dimanche 28 Juin



Nuageux
Le soleil sera bien timide ce dimanche. Les températures seront en hausse l'après-midi et les vents faibles.

T° mini : 10 à 12 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Irénée
Soleil : 05:52 - 21:48
Lune : 18:00 - 03:22

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 Juin au Mercredi 1er Juillet :
Le ciel sera clair tout au long de cette période.
Vents : Sud-Est à 30 km/h
T° mini. : 14 à 22 °C T° maxi. : 32 à 34 °C

Jeudi 2 au Dimanche 5 Juillet :
De timides éclaircies jusqu'à samedi. Ce dimanche se déroulera sous de rares averses.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 12 à 27 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

clin d'œil



Viande bovine

Des hausses de prix... à l'arraché

Les blocages auront eu raison des réticences de l'aval de la filière. C'est un premier petit pas qui devra être suivi de beaucoup d'autres, pour parvenir, à coup de 5 cts d'augmentation au kilo de carcasse, à une rémunération satisfaisante de l'activité d'élevage.

Après quatre jours de blocage, les abattages bovins ont pu recommencer grâce à l'accord obtenu, ou plutôt arraché, sur une hausse de prix à la production, lors de la réunion organisée sous l'égide du ministre de l'agriculture le 17 juin dernier. Mais attention *«c'est une suspension avec mise sous surveillance des opérateurs de la filière, grande distribution et industriels, pour vérifier le respect des engagements»* prévenait aussitôt le président de la Fédération nationale bovine, Jean-Pierre Fleury.
Les transformateurs, suivis par les distributeurs, se sont engagés à revaloriser le prix payé au producteur de 5cts d'euros le kilo de carcasse, dès le lendemain et à réitérer ces hausses chaque semaine, jusqu'à ce que les cours atteignent les coûts de production. Stéphane Le Foll a appellé à rester *«extrêmement vigilants quant à l'application de cet accord»*.
Le dialogue est donc renoué au sein de la filière et Stéphane Le Foll a demandé aux représentants d'Interbev de réfléchir rapidement à des solutions pour redonner des perspectives aux producteurs. D'ici septembre, un indicateur des cours du steak haché devrait être proposé, puisque c'est le produit sur lequel les prix de la viande bovine subissent les plus fortes baisses. *«Aujourd'hui, c'est le steak haché qui sert à faire le prix»* explique Jean-Pierre Fleury, considérant qu'un tel indicateur permettrait de *«stopper la guerre sur le haché, pour libérer le marché du piécé»*. Si l'objectif est clair, le moyen est plus difficile à mettre en oeuvre et la définition de cet indicateur ne va pas être simple à établir.

Ce premier chantier ouvre aussi la voie à un autre vaste chantier : celui de la segmentation des viandes à partir d'un socle qualitatif consenti où le troupeau allaitant constituerait un coeur de gamme.

► *Les engagements déclarés*

... Avant la table ronde

Avant la réunion du 17 juin au ministère de l'Agriculture, les représentants de l'aval avait fait part de leurs propositions d'engagement dans des communiqués. Extraits.

FNICGV (Fédération nationale de l'industrie et des commerces en Gros de viande)

«Les entreprises de la FNICGV sont prêtes à s'engager sur une revalorisation des prix payés aux producteurs, dès lors que celle-ci sera répercutée sur leurs prix de vente. (...) Soucieuse de contribuer au renforcement de la filière bovine française, la FNICGV participe activement à la mise en oeuvre d'actions visant à mettre en avant « Viande de France », à la reconquête de la restauration hors domicile, à la mise en place d'un socle qualitatif pour consolider la demande intérieur, au renforcement d'actions à l'export».

FFCB (Fédération française des commerçants en bestiaux)

«La FFCB (...) appellent ses adhérents à anticiper la revalorisation du produit et redonner une impulsion et une dynamique aux marchés après ces derniers jours en appliquant dès vendredi (ndlr : 19 juin) une hausse du prix départ ferme.(...) La Fédération invite les entreprises de négoce d'animaux vivants à se concerter avec leurs « clients-abatteurs » pour finaliser cette politique où le « coeur de filière » devra être particulièrement attentif au respect de leurs engagements par les acteurs de la distribution – GMS, restauration hors domicile, etc».

Coop de France

«Coop de France rappellera (ndlr : lors de la réunion du 17 juin) l'engagement des coopératives agricoles à faire bénéficier directement les éleveurs de toute revalorisation, si celle-ci se traduit par une hausse des prix à la distribution. Coop de France (...) appelle ses coopératives adhérentes à demander à leurs clients un effort immédiat sur la revalorisation des prix».

Et l'Etat...

Il n'y a pas que les cours... Le ministre de l'Agriculture a annoncé le doublement de l'enveloppe de crédits pour la prise en charge des cotisations sociales MSA, la portant ainsi à 7 millions d'euros.
Elle doit ouvrir le droit à l'effacement des cotisations pour les éleveurs bovins viande en difficulté. Stéphane Le Foll a aussi annoncé la création d'ici l'été d'une plateforme export, un partenariat public-privé à but commercial, pour soutenir l'export de viande française (le porc et la volaille sont aussi concernés) sous marque commune. Ce devrait être un lieu en dehors des interprofessions, à vocation uniquement commerciale.

... Après la table-ronde

Carrefour

«Conscient des difficultés actuelles des filières bovines et porcines et des conséquences de cette situation sur la rémunération des producteurs», Carrefour, dans un communiqué en date du 23 juin «s'engage à répercuter à l'achat de façon hebdomadaire, les évolutions des marchés sur toute la viande fraîche bovine et porcine».

Lidl France

Dès le 19 juin Lidl France s'est proposé de répercuter la hausse des prix d'un seul coup, soit 60 cts€/kg pour soutenir les éleveurs bovins. L'enseigne s'engageait à revaloriser ses prix d'achat et s'étonnait que les industriels de la viande n'aient *«toujours pas fait d'offre tarifaire en ce sens»*.

Elvea France

L'organisation de producteurs Elvea France dans un communiqué du 19 juin à appeler les adhérents de son réseau à la *«plus grande vigilance»*, en précisant que *«certains abatteurs remettent en cause leur parole et ne limiteraient la hausse qu'à quelques catégories d'animaux»*.

Système U

Regrettant les actions qui ont visé ses magasins des régions Ouest, Système U s'engage dans un communiqué à une *«revalorisation hebdomadaire du prix de la viande bovine de 5 centimes, pour atteindre 50 centimes»*. L'enseigne *«sera vigilante quant aux répercussions de ces augmentations par ses fournisseurs auprès des producteurs»*.

SNCIV-SNCP

Dans un communiqué daté du 19 juin, le SNCIV-SNCP assure que «toutes les équipes commerciales sont mobilisées pour faire respecter la consigne ministérielle de hausse de prix, mais pointe du doigt les viandes étrangères importées qui viennent troubler l'application des hausses des cours de la viande.

Communiqué FNB

«Un engagement qui concerne tous les bovins»

Après la table-ronde du 17 juin, la FNB précise dans un communiqué les engagements pris.
Lors de la table-ronde du 17 juin, les représentants de l'aval de la filière (négociants, Organisations de Producteurs Commerciales, entreprises industrielles et enseignes de la grande distribution) ont reconnu la situation économique catastrophique des éleveurs. A cette occasion, l'augmentation des prix à la production est apparue à tous comme la première urgence.
Un engagement de revalorisation des prix jusqu'à couverture des coûts de production a été exprimé devant le ministre. Il doit désormais s'appliquer.
Cet engagement concerne tous les bovins destinés à l'abattage, c'est-à-dire, toutes catégories, toutes races (lait, viande, mixte), mâles et femelles, tous âges.

Un engagement qui doit être mis en œuvre

Il n'y a qu'une stratégie gagnante. La discussion est terminée. Il n'y a plus de négociation possible. Il n'y a pas de demi-mesures. L'engagement est mis en œuvre ou ne l'est pas. Il ne peut être mis en œuvre partiellement.

Une mise sous surveillance ciblée

Au regard des engagements pris et des premières positions exprimées notamment par la distribution*, il se confirme qu'une dynamique nouvelle est engagée. Afin de vérifier cette évolution, la FNB met en place un comparateur d'application des engagements des opérateurs.

*«Lidl France propose une revalorisation de 60 centimes d'euros dès lundi 22 juin 2015 pour soutenir les éleveurs bovins»

ITV: Jean-Pierre Fleury, président de la FNB

Et maintenant ?

« Il faut être clair sur cette négociation, chacun des membres représentatifs de la filière bovine s'est engagé au respect de l'augmentation de prix consentie pour l'ensemble des animaux commercialisés. La grande distribution, quant à elle, s'est engagée à appliquer cette augmentation à l'ensemble de la viande bovine apportée par les industriels. Il faut maintenant, à tous les niveaux de la filière, que chacun assume sa part de l'engagement pris devant un ministre de la République. On n'imagine pas, alors que notre société est en mal de repères, qu'un tel engagement solennel ne soit pas respecté, c'est une question d'exemplarité.
Le syndicalisme a ouvert une voie, conscient qu'il était de son devoir de donner un cadre au désespoir et à la colère qui montaient des campagnes. Maintenant, à chacun sa part de responsabilité et cela commence dans la cour de ferme. Et c'est valable aussi pour les négociants et les organisations de producteurs qui ne sont pas là seulement pour gérer des flux, mais d'abord pour défendre le meilleur prix pour les éleveurs.
Nous serons très vigilants quant au respect des engagements fermes pris devant le ministre et consentis grâce à la mobilisation des éleveurs. Tout le monde doit tirer vers le haut, sortir du fatalisme ambiant et de la résignation, le marché sera ce qu'on en fera. L'intox a marché à plein dans un gigantesque poker menteur dont les dés étaient pipés. Le rapport Chalmin est heureusement venu appuyer les éleveurs dans leur lutte. Le décrochage est tel entre les baisses de prix imposées aux producteurs et les résultats engrangés par l'aval que cette hausse ne devrait même pas impacter le prix consommateur.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

Revalorisation des prix : les Côte d'oriens réagissent

La semaine dernière, la grande distribution et les industriels de la viande s'engageaient à revaloriser les prix aux producteurs, à hauteur de cinq centimes par semaine jusqu'aux coûts de production. Dominique Guyon et Gérard Berthaut (FDSEA), qui participaient au blocage de l'abattoir de Venarey-Les Laumes, réagissent à cette annonce. *«Nous avons gagné une bataille, mais pas encore la guerre des prix»* souligne le dernier cité, délégué cantonal de Saulieu. Gérard Berthaut se réjouit également de la mise en place d'une plateforme export : «elle va permettre aux animaux qui se retrouvent en surnombre sur le marché européen d'être expédiés dans d'autres pays. Même si nous n'en sommes qu'aux balbutiements, nous pouvons applaudir le principe». Gérard Berthaut restera quoiqu'il arrive *«vigilant»* et *«attentif»* ces prochaines semaines afin de constater la *«concrétisation de ces différentes annonces»*. Même son de cloche pour Dominique Guyon, président de la commission bovins viande de la FDSEA, qui attend désormais «des actes après ces promesses». Les deux Côte d'oriens tiennent à féliciter les 200 éleveurs qui se sont relayés du 15 au 17 juin devant l'abattoir Bigard : *«cette action syndicale faisait suite à une première mobilisation, un mois plus tôt, qui avait permis de stopper la chute des prix. Cette fois-ci, nous obtenons une revalorisation».*

AG

► Agenda

Ce week-end : les ovins présents à Châtillon

Si les bovins seront à l'honneur samedi et dimanche à l'occasion du concours inter-régional de la race Brune, les ovins auront encore une place de choix dans cette grande manifestation d'élevage organisée dans le cadre des Journées châtillonnaises. Une quinzaine d'exposants, désireux de montrer que leur production n'est pas en perdition, présenteront différentes races de leur secteur (Charollais, Ile-de-France, Mérinos précoce, Suffolk, Southdown...). Quelques Hampshire pourraient même être de la partie. Des concours seront organisés pour les agneaux de boucherie et dans la race Ile-de-France. Des dégustations seront proposées aux visiteurs.

01-07 : Assemblée de l'École en herbe

Le réseau de fermes pédagogiques L'École en herbe organise son assemblée générale mercredi 1er juillet à partir de 17 heures au collège Jean-Philippe Rameau à Dijon. Cet établissement reviendra sur les différentes actions menées cette année avec ses élèves : visites de fermes, éco-classe de 6ème, sensibilisation au développement durable, projets futurs).

30-06 au 02-07 : Instants Santé à Liernais

La MSA Bourgogne organise ses Instants Santé qui se dérouleront, pour le canton de Liernais, du 30 juin au 2 juillet de 7h30 à 11h30 dans les locaux de la MFR.

21 au 23-08 : Fête du Charolais à Saulieu

Le Comice agricole de Saulieu prend date et prépare déjà sa grande manifestation de l'élevage. La fête du Charolais se déroulera du 21 au 23 août à l'Espace Jean Bertin avec des concours concours bovin, ovin, avicole et équestre. Des dégustations de viande charolaise, des animations équestres folkloriques et une exposition de matériels anciens seront une nouvelle fois au programme.

Journées châtillonnaises

Demain, rendez-vous brun

Le concours inter-régional de la race Brune et sa vente aux enchères se déroulent ce samedi au cours l'Abbé.



Virginie Brion et ses deux enfants participeront au concours génisses et au challenge des jeunes présentateurs avec Lora, ce petit veau d'un mois.

Le dernier week-end de juin est arrivé. Tous les ans à la même époque se déroule le concours inter-régional de la race brune de Châtillon-sur-Seine, suivi d'une vente aux enchères. Le cours l'Abbé accueille cet événement très cher aux éleveurs locaux, dans le cadre des Journées châtillonnaises. Cette édition monopolisera 36 élevages exposants, dont 21 de Côte d'Or. Une centaine d'animaux seront en lice dans les différentes catégories. Le concours génisses et son championnat débuteront demain à 10h30, le concours vaches avec les prix de championnats et de la meilleure mamelle prendront le relais à partir de 13h30. Une présentation de vaches BGS Création et de descendances de nouveaux taureaux sera proposée à 17h30. Le top départ de la vente aux enchères est fixé à 18h30. Seize des 30 animaux ou produits proposés seront des génisses. Une soirée entre éleveurs conclura cette riche journée.



Un autre participant : Jean-Louis Parent, du village d'Ampilly-les-Bordes près de Baigneux-les-Juifs, sera lui aussi de la partie. Cet éleveur d'une soixantaine de Brunes présentera au concours Éléone, une vache en 3ème lactation qui a déjà fait une sortie il y a deux ans au Sommet de l'élevage, au cours duquel un deuxième prix de section avait été remporté. Éléone est d'ailleurs très connue dans le monde de la Brune puisqu'elle est la mère d'Haliday, taureau utilisé en IA.

Ce week-end brun se poursuivra dimanche avec une matinée consacrée à la visite de plusieurs élevages. L'après-midi sera essentiellement festif avec notamment le challenge des jeunes présentateurs, la parade des championnes et un défilé des enfants dès 14 heures. Elsa et Emmy, filles de Virginie Brion du village de Villotte-sur-Ource, présenteront respectivement Jany et Lora, une génisse d'un an et un petit veau d'un mois. *«Nous essayons d'aller tous les ans aux Journées châtillonnaises, c'est un rendez-vous important pour l'élevage»* note l'éleveuse d'une douzaine de vaches Brunes. Adhérente au syndicat de la race, la Côte d'orienne espère assister à une belle présentation lors du concours et surtout à une belle vente aux enchères, même si son exploitation n'y présentera pas d'animaux : *«croisons les doigts pour qu'il y a ait de bons prix... Le lait est en baisse mais il y a beaucoup de demandes au niveau national car de nouveaux élevages se lancent dans la Brune !»*

AURÉLIEN GENEST

Brasseries

Un week-end portes ouvertes



Nicolas Seyve fera découvrir la bière Belenium et sa production, ce vendredi à Beaune.

La cinquième édition de la Moisson des Brasseurs débute ce matin, un établissement beaunois est notamment concerné.

Le savoir-faire des brasseurs français est à l'honneur ce week-end à l'occasion d'une opération de communication qui vise à faire découvrir, à la veille des moissons d'orge et sous un angle aussi singulier qu'authentique, une autre manière de parler de la bière, reconnue au patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France depuis l'année dernière. Ce sera notamment le cas à Beaune où Alexandre Faupin, Nicolas Seyve et Jean-David Camus, trois amis passionnés, beaunois d'origine ou d'adoption, ont créé leur société il y a exactement un an. Ils ont décidé de faire revivre les liens historiques entre la Bourgogne et la bière en créant dans la capitale des grands vins de Bourgogne Belenium, la première brasserie artisanale à Beaune depuis plus de 50 ans. *«Tous les trois, nous brassions en amateur depuis plusieurs années. Puis nous nous sommes rencontrés début 2014 et avons très vite eu envie de créer quelque chose en commun. Nous sommes persuadés qu'il manquait à Beaune une bière à l'image de notre ville : vibrante, savoureuse et avec des racines historiques fortes. C'est notre objectif avec Belenium : faire rimer production locale, circuits courts et qualité gustative. Nous sommes des artisans brasseurs, au sens noble du terme»* commente Nicolas Seyve. Belenium élabore à proximité du centre historique de Beaune des bières authentiques et artisanales. L'entreprise cible les consommateurs, toujours plus nombreux, de bières locales et de qualité. Blonde Première, Ambrée Numéro 2 et Blanche Numéro 3 sont les trois premières bières élaborées par Belenium. Elles ont déjà séduit de nombreux particuliers et des professionnels (bars, restaurants, cavistes), sur un marché des bières *«de terroir»* très dynamique. Toutes leurs bières Belenium sont artisanales, réalisées à Beaune en petites quantités (brassins de 500 litres seulement), non pasteurisées et non filtrées, refermentées en bouteilles. La Moisson des Brasseurs est l'occasion de découvrir les matières premières et la fabrication de la bière souvent méconnues, sans oublier l'art de brasser et de déguster... Contacts : Belenium, 20 rue du 16ème Chasseurs, 21200 Beaune, www.belenium.com, biere@belenium.com, 09 83 08 08 10.

Une deuxième brasserie de Côte d'Or ouvrira ses portes ce week-end : la Brasserie Burgonde à Vitteaux, (10, rue de Verdun) de Nicolas Bretillon.

AURÉLIEN GENEST

Un marché en pleine effervescence

En France, le nombre de microbrasseries, ou brasseries artisanales, est aujourd'hui estimé à environ 600, contre environ 340 en 2010. La part de marché des bières artisanales ne représente qu'environ 2% de la production (le reste étant principalement assuré par quelques grands groupes industriels internationaux). En Bourgogne comme dans d'autres régions de France, les brasseries *«de taille humaine»* ont le vent en poupe, poussées par des consommateurs à la recherche de produits de haute qualité, savoureux et respectant les circuits courts. Aux Etats-Unis, pays précurseur en la matière, les brasseries artisanales représentent déjà près de 8% des volumes consommés.

Parc national

Quelles suites pour les agriculteurs ?

Plus de quarante exploitants viennent de faire le point sur les avancées syndicales relatives au parc national des forêts de Champagne-Bourgogne.

Virginie et Alexandre Brion, à Villote-sur-Ource, recevaient jeudi 18 juin des agriculteurs dans leur cour de ferme. L'invitation avait été envoyée par la FDSEA et les JA qui souhaitaient faire le point sur le dossier du Parc national des forêts de Champagne Bourgogne. Samuel Maréchal (FDSEA) et Victor Matrat (JA) étaient présents. *«Les agriculteurs sont en colère»* confiait d'emblée Thierry Ronot, le responsable du dossier à la FDSEA, qui résumait l'état d'esprit général : *«nous n'arrivons toujours pas à nous faire entendre. Tout le monde est bien conscient du trucage du vote institutionnel que personne n'arrive encore à digérer. Les 80% de oui ne reflètent pas du tout la situation, on serait plutôt entre 30 et 40%... On nous a trompés, menti, emmenés sur un mauvais terrain. Nos biens et nos outils de travail vont être dévalués d'environ 40 % avec les nombreuses contraintes supplémentaires qui empêcheront d'exploiter convenablement pour tirer un revenu décent»*. La position syndicale à cette date du 18 juin reste inchangée : *«nous attendons toujours une revue de la copie»* insiste Thierry Ronot, *«le dossier de prise en considération qui se trouve aujourd'hui sur le bureau de la Ministre ne nous convient pas tel qu'il est écrit. Le travail de concertation n'a pas été fait. On nous a fait croire que les recommandations allaient améliorer le dossier mais ils n'ont tenu compte d'aucune de ces recommandations»*. Arnaud Elrhacher, animateur à la FDSEA, est revenu sur les différentes rencontres, prises d'initiatives et propositions depuis le 11 février, date de l'assemblée générale du GIP à Chaumont. Trois dates ont été notamment rappelées : le 13 mai, une rencontre était organisée avec Jean-Paul Celet, le préfet coordonnateur du parc, unique interlocuteur de la profession agricole. L'intervention d'un médiateur a été proposé pour renouer le dialogue entre la profession et l'État. Le retrait de 1 000 mètres de terres agricoles autour des villages de la zone de cœur a lui aussi été proposé lors de ce rendez-vous, hypothèse qui pourrait faire passer de 12 000 à 6 000 le nombre d'hectares de terres agricoles dans cette même zone d'études de cœur. Le 28 mai, les instances parisiennes (CNPN : Conseil national de la protection de la nature et CIPN: Comité interministériel des parcs nationaux) donnaient un avis défavorable à ce retrait de 1 000 mètres, celui-ci n'ayant pas été validé lors de l'assemblée du 11 février. Le 12 juin, une rencontre était organisée avec le conseiller de Ségolène Royal, la ministre de l'Environnement qui était de passage dans le département. Les avis du CNPN et du CIPN ne seraient que *«consultatifs»* : c'est bien la Ministre qui *«tranchera»* peut-être à la fin de ce mois. Si cette hypothétique réduction du nombre d'hectares peut s'apparenter à une avancée, celle-ci ne ravit pas les agriculteurs qui restent là encore sur leur position initiale : aucune terre agricole ne doit apparaître dans cette zone d'études de coeur, comme cela était prévu dans les premières discussions de 2009. Thierry Ronot a alors rappelé les leçons tirées d'un voyage organisé il y a quelques semaines dans les Cévennes : *«nous avons passé plusieurs jours là-bas pour nous rendre compte des différentes conséquences d'un tel parc. N'avons trouvé aucune personne qui nous en ait dit du bien... Dès lors que l'on veut faire quelque chose, il faut une une demande. Les restrictions sont nombreuses, dans tous les domaines, c'est très difficile à vivre. Sur l'aspect chasse, il se retrouvent en surpopulations de gibier...»*

AURÉLIEN GENEST



FDSEA et JA attendent toujours une «revue de la copie» du Ministère.

MFR de Liernais

Un nouveau bâtiment

Le bâtiment réhabilité de la Maison familiale et rurale de Liernais vient d'être inauguré, signe d'un nouveau départ pour un établissement bien ancré dans le développement rural.

La Maison familiale et rurale de Liernais a su trouver un second souffle, grâce notamment à l'initiative de la communauté de communes de Liernais qui soutient activement les projets locaux et les entrepreneurs ruraux afin de maintenir une vie rurale attractive et des emplois, dans cette ruralité bien éloignée des grands centres de décision. La MFR, aidée aussi financièrement par le Conseil régional, a ainsi pu financer une rénovation d'importance (170m2 de plein pied et un étage) destinée à améliorer l'accueil des élèves. Au rez-de-chaussée, un nouvel espace de restauration et de vie, une cuisine aux normes, des salles de cours équipées en nouvelles technologies, un accès pour les personnes à mobilité réduite et, à l'étage, un espace de vie et des chambres permettant d'accueillir jusqu'à quarante personnes hors périodes scolaires.



Quelques élèves présents à l'inauguration de leurs nouveaux locaux, entourés par Fabrice Ragni, président de la MFR, François Patriat, président du Conseil régional, Pierre Poillot, président de la Communauté de communes de Liernais et le nouveau directeur de la MFR, Alain Banon.

« *La MFR marque ainsi qu'elle a bien toute sa place au sein du mouvement des Maison familiales et rurales* » a résumé Fabrice Ragni, tandis que Pierre Poillot, président de la Communauté de communes de Liernais voyait dans cette réalisation « *un message d'espoir pour un mode d'enseignement unique* ». Quant à François Patriat, président du Conseil régional, il relevait avec humour que si l'alternance est aujourd'hui portée au pinacle, « *les MFR en ont depuis longtemps inventé le concept* ».

AMK

MFR de Quétigny

La cuisine, source de lien social

Clin d'œil sur le travail de cinq étudiantes de BTS *«Développement et animation des territoires ruraux»*.



Léa Klein, Rebecca Pré, Léna Augusto, Christelle Madotowo et Inchati Assani.

Poisson au lait de coco avec du riz et des bananes plantain. Original, et c'est avec cette recette originaire de Mayotte que cinq filles en deuxième année de BTS DATR de la MFR de Quetigny ont réalisé un travail comptant pour l'obtention de leur diplôme.

La démarche consistait à dresser un diagnostic de territoire et établir des propositions de développement. *«Nous avons constaté un manque de structures liées là la culture et un manque d'activités et de services en matière de lien social. Pour y remédier, notre projet nommé Anim'tes goûts s'est basé sur une exposition de la culture de Mayotte et de Centrafrique, deux filles de notre groupe sont d'ailleurs originaires de ces pays»* note Léa Klein, l'une des étudiantes concernées.



Bourgogne du Sud

La moissonneuse va parler

Un rendez-vous technique s'est déroulé le 17 juin près de Bligny-sur-Ouche : l'occasion d'aborder la récolte imminente et les impacts des derniers coups de chaleur.

«Il est très difficile d'estimer les pertes de potentiels suite aux dernières chaleurs, nous aurons une idée plus précise quand les moissonneuses seront en action» relève Christine Boully, responsable agronomique à Bourgogne du Sud, qui intervenait la semaine dernière à Painblanc sur la plateforme *«plateaux»* de la coopérative. Lors de la précédente visite d'essais en Côte d'Or, à Seurre deux semaines auparavant, Christine Boully s'inquiétait dans nos colonnes des fortes températures annoncées durant la première quinzaine de juin : *«depuis, nous avons eu une dizaine de jours à plus de 25°C : les blés sont bien rentrés en stress thermique, il y a probablement eu des conséquences négatives sur le remplissage du grain. Par endroits, surtout sur la plaine, cela a accéléré le dessèchement, certaines variétés précoces n'ont d'ailleurs plus de feuilles aujourd'hui»*. La responsable agronomique rappelle qu'une perte de potentiel de 3% est généralement constatée durant chaque jour échaudant, ce phénomène variant selon les réserves hydriques des sols et leur exposition au vent. Christine Boully se veut tout de même rassurante pour la récolte : *«les nombres d'épis par mètre carré et de grains par épis sont intéressants cette année : une part importante du rendement est donc déjà établie, l'impact du PMG s'en retrouvera forcément moindre»*.

Quelques gouttes bienvenues

Si les conséquences sur les orges d'hiver devraient être assez limitées -le remplissage de leurs grains était probablement terminé lors des fortes chaleurs- le colza pourrait lui aussi avoir souffert de la météo. *«Son remplissage était déjà bien avancé mais il a subi de fortes décolorations qui nous laissent assez perplexes»* commente Christine Boully. L'arrivée de quelques précipitations les 12, 13 et 14 juin auront eu au moins l'avantage de faire *«du bien»* aux cultures de printemps. *«Il était temps»* note Xavier Germain, l'agriculteur qui mettait à disposition l'une de ses parcelles pour les essais de Bourgogne du Sud. Ce Côte d'orien de 33 ans s'inquiétait tout de même pour son orge et surtout pour ses pois : *«Cette dernière culture devrait faire plus de deux fois moins que l'an passé. De 44q/ha, je m'attends à passer à 20q/ha avec les fortes chaleurs. Pour les autres cultures, l'impact devrait être limité sur les meilleures terres. Sur les plateaux, ce sera sans doute autre chose, avec un blé qui a du y laisser des plumes. C'est dommage, tout allait parfaitement bien jusqu'ici»*.

AURÉLIEN GENEST



Une des parcelles de Xavier Germain était mise à la disposition de la coopérative.

Nombreux ateliers

Ce rendez-vous de Bourgogne du Sud proposait plusieurs thématiques aux adhérents, comme le choix des meilleures variétés de blé, le raisonnement de la production des fourragères sur l'exploitation ou encore l'observation d'un profil de sol dans le but d'évaluer les difficultés d'implantation. D'autres ateliers s'intéressaient aux évolutions des marchés des engrais et des céréales. Sur ce derniers point, il y aurait peu d'espoirs quant à une prochaine hausse des cours céréaliers, seule une catastrophe climatique annoncée dans un pays à fort potentiel pourrait modifier la donne. Peu d'annonces sont attendues d'ici la moisson hexagonale même si un épisode de gel au Canada a permis de maintenir le cours du colza.

Rencontres Damier Vert

Variétés et nouvelles pratiques à Poinçon

C'est une belle réalisation de Damier Vert que 300 adhérents de Dijon Céréales ont pu découvrir mercredi 10 juin à Poinçon-lès-Larrey et Cérilly. Plus de 3,5 ha d'essais et 850 micro-parcelles composaient les deux sites de la plateforme.



Au pied du silo de Poinçon, 17 variétés de blés tendres étaient mises à l'essai, des *«historiques»* mais aussi 5 variétés inscrites à l'automne 2014 et une variété en cours d'inscription. Point intéressant, un bloc non traité en fongicide a permis de bien visualiser la sensibilité de chacune des variétés aux maladies.Les autres essais variétaux ont porté sur les orges d'hiver (15 variétés), les orges de printemps (13), les pois de printemps (12), le colza (20), mais aussi le lin avec pas moins de 7 variétés testées. *«Nous souhaitons proposer aux agriculteurs des solutions pour rompre la rotation classique colza-blé-orge. Même si le lin ne répond pas à toutes les problématiques de résistance, cette culture présente des intérêts à travers sa valorisation en alimentation animale et humaine, nous programmons 500 ha en production avec nos adhérents en lien avec l'industriel Valorex»*, explique Marc Delattre, responsable du service technique Damier Vert. Un atelier animé par Dijon Céréales Meunerie a mis en avant la baguette Natur'O'lin produite dans le cadre de la filière Bleu Blanc Cœur, mais aussi la nécessaire adaptation de la qualité des blés aux attentes du marché.

Mélange blés - pois à l'étude

La plateforme de Poinçon a présenté un essai d'association des cultures de blé et de pois. *«L'objectif est de mélanger du blé et du pois et de voir si les grains récoltés (en mélange ou triés) peuvent améliorer la teneur en protéines des pains et donc leur qualité nutritionnelle»*, résume Michaël Mimeau, responsable agronomique de Damier Vert. Le système, intéressant en vue de réduire l'apport d'engrais sur blé et de développer sa qualité, nécessite cependant une certaine maîtrise : gestion simultanée des semis et de la récolte des deux cultures, fertilisation azotée du blé et protection des deux cultures avec de rares solutions communes, tri des grains récoltés.

Bas volume, un essai avec Arvalis

A quelques kilomètres de là, la visite de l'essai désherbage anti-graminées à bas- volume a été suivie attentivement par les adhérents de la coopérative. Mis en place dans le cadre d'un groupe de travail régional qui rassemble les coopératives, les chambres d'agriculture et Arvalis, il a pu être mené grâce au quad mis à disposition par l'institut du végétal. *«Nous souhaitons acquérir plus de références sur cette pratique qui se développe chez nos adhérents et pour laquelle nous souhaitons les accompagner»*, précise Marc Delattre.

La semaine de la coopération agricole

Du 6 au 14 juin, les coopératives agricoles de France se sont rassemblées et ont organisé des évènements sous un label commun. Cette mobilisation a permis de mettre en lumière et faire résonner plus fort les innovations économiques, sociales et territoriales des coopératives.

- **450 000 agriculteurs français et 160 000 salariés sont rassemblés dans la coopération agricole. Ancrées dans les bassins de productions agricoles, ces entreprises sont des acteurs économiques majeurs des territoires en y fixant valeur ajoutée et emplois.**
- **Grâce aux 600 filiales de transformation qu'elles ont créées, les coopératives agricoles représentent 40 % de l'agroalimentaire français et une marque sur 3 dans les linéaires.**
- **Avec 84,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2014, la coopération agricole et agroalimentaire constitue, pour la France, une force économique et sociale durable autant qu'un secteur à fort potentiel de développement.**
- **La diversité des activités et des filières coopératives recèle aussi une formidable palette d'emplois : 650 métiers différents sont ainsi répertoriés avec une amplitude du niveau de qualifications pour tous les profils (de l'ouvrier spécialisé au chercheur en chimie verte).**

Impliquées depuis les champs des agriculteurs-coopérateurs jusqu'à l'assiette du consommateur, les coopératives ont multiplié les innovations en faveur d'un modèle alimentaire de qualité, durable et économiquement équitable. Composée principalement de TPE et de PME mais aussi de groupes à dimension européenne ou internationale, la coopération agricole est engagée dans les territoires français : 74 % des sièges sociaux des coopératives sont implantés en zones rurales.

Val de Saône

Des propositions contre les inondations

La profession agricole avait convié le préfet à une visite terrain mercredi 17 juin. Retour sur une journée riche en revendications.



A Esbarres, la crue de début mai a servi d' illustration aux problématiques agricoles.



Nicolas Michaud réagissait à l'issue de cette visite: «*Le préfet et toutes les personnes qui l'accompagnaient ont l'air de prendre le dossier à bras le corps. Leur écoute a été favorable et nous attendons qu'ils mettent les moyens derrière. Puisqu'il s'agit de travaux d'importance, nous lançons un ultimatum pour l'été 2016, le temps que tous les dossiers se mettent en place*».

Sur invitation de la FDSEA, des JA, de la Chambre d'agriculture et de l'APPV21, Éric Delzant s'est rendu la semaine dernière sur plusieurs communes du Val de Saône ayant une nouvelle fois «*trinqué*» lors de la crue de début mai (voir nos dernières éditions). Les responsables agricoles ont alerté le préfet sur la fréquence inhabituelle des crues d'automne et de printemps. Si les inondations hivernales sont «*classiques*» et intégrées dans le «*cycle*» agricole depuis des décennies, les crues automnales et printanières interrogent de plus en plus, d'autant que la pluviométrie n'est pas toujours exceptionnelle. Début mai, moins de 50 mm d'eau ont suffit pour augmenter le niveau d'eau de la Saône de 40 à 50 cm...

Nombreux impacts

Ces crues «*anormales*» de printemps ont de lourdes conséquences pour les productions agricoles. Les responsables d'OPA, entourés d'agriculteurs concernés, ont évoqué la pénalisation du potentiel de production des cultures d'automne, la destruction de semis, l'indisponibilité des pâturages pour les animaux mis à l'herbe, la dégradation de la qualité des pâturages et des fourrages, le stress des animaux, des exploitants, ou encore les charges de travail supplémentaires pour rentrer les animaux et remettre les parcelles culturales en état.

Le coût économique et les contraintes croissantes que représentent ces crues tendent à faire disparaître les prairies du Val de Saône. Pour les producteurs de grandes cultures, outre le fort impact économique, la répétition des crues a également pour conséquence le désengagement des assureurs pour la couverture assurantiel des cultures, laissant les producteurs sans outil d'atténuation à leur disposition.

L'analyse des OPA

Sur un périmètre de 40 km allant de Saint-Jean-de-Losne à Palleau, deux secteurs très sensibles sont identifiables. Sur le premier, entre Esbarres et Glanon, le phénomène de crues est «*multifactoriel*» selon les responsables d'OPA. Un ensablement du lit de la Saône est déploré avec toutes les conséquences connues : réduction du débit et érosion des berges. Le pont de l'autoroute 36 est également cité, avec ses piles qui perturbent l'écoulement des eaux et créent un goulot d'étranglement. Le secteur est aussi très plat, avec une rive droite plus basse que la rive gauche, ce qui conduit à des surfaces inondées très importantes. Le deuxième secteur identifié est celui de Labergement-lès-Seurre et Chivres : le phénomène de crue se caractérise principalement par le défaut d'entretien du «*grand fossé*» impliquant une faible capacité à capter des volumes d'eau, un ralentissement de la décrue et donc une stagnation des eaux. Concernant la gestion des volumes d'eau sur la Saône, les responsables d'OPA signalent que «*les différents échanges et réunions mettent en avant, qu'à ce jour la mission de Voie Navigable de France est d'assurer un niveau d'étiage minimum pour le passage des bateaux de plaisance et de commerce, mais en aucun cas d'être pro-actif dans l'anticipation et la gestion des crues. Ce phénomène est accentué par le manque de transparence de la gestion des barrages*».

Les propositions

Afin de limiter ces crues d'automne et de printemps, il est indispensable, selon les responsables d'OPA, que l'Etat «*mette en œuvre des mesures concrètes dans un pas de temps court*». Un document avec plusieurs propositions visant une atténuation de ces inondations à répétition à été remis au préfet. Divers travaux d'entretien y figurent, comme le dragage de la Saône, pour extraire le sable en excès, qui pourrait servir pour les travaux publics en lieu et place de création de nouvelles carrières à ciel ouvert. Sur la commune d'Esbarres, à l'embouchure entre la Vouge et la Saône, il faudrait recréer un chenal en enlevant les matières organiques et sédiments déposés depuis des années. Sur la commune de Charrey-sur-Saône est demandée la réalisation d'un entretien régulier de la végétation des berges et du lit qui aujourd'hui possède un statut de «*forêt vierge*» qui freine l'écoulement de l'eau et créé des bouchons avec le dépôts des arbres morts. Sur la commune de Pagny-la-Ville, la suppression de l'île artificielle apparue depuis la création du barrage en 1972 est évoquée. Cette île «*détourne l'écoulement naturel des eaux et provoque une remontée du courant sur Esbarres, qui accentue la vitesse et l'ampleur des crues*». Sur la commune de Glanon, au niveau de l'A36, la création d'un nouveau fossé sur une distance d'environ 200 mètres favoriserait une décrue rapide dès que la Saône sort de son lit. Sur la commune de Labergement-lès-Seurre, le curage du «*grand fossé*» lui permettrait de retrouver son rôle d'assainissement du secteur.

Gestion et systèmes d'anticipation

Depuis de nombreuses années, la profession agricole milite pour une gestion cohérente de l'eau à l'échelle des bassins versant mais aussi dans le temps. Il est «*difficilement acceptable*» d'être inondé début mai puis de se retrouver en déficit hydrique deux semaines plus tard. L'évolution du climat avec la répétition et l'accentuation de phénomènes exceptionnels couplé au maintien d'une agriculture de production nécessite une nouvelle gestion de l'eau d'après les responsables d'OPA. Un accompagnement politique et financier de l'État est demandé pour promouvoir de nouvelles zones de stockages qui, en période de fortes eaux, pourront jouer le rôle d'effet tampon et lors des périodes de sècheresses être disponible pour les secteurs d'activités économiques. Les OPA demandent la définition d'une nouvelle gestion des barrages. Celle-ci pourrait se caractériser par une baisse préventive du niveau d'eau de la Saône avec l'abaissement des barrages dès lors que des précipitations susceptibles de provoquer une forte crue sont annoncées. Cette gestion adaptée aux intérêts agricoles pourrait se tenir sur un pas de temps de trois semaines à un mois au printemps et à l'automne et sur une durée de douze heures avant la montée des eaux. La mise en place d'un réseau de référents agriculteurs locaux qui surveillent la montée des eaux et la gestion (ouverture/fermeture) des barrages en lien avec la DDT est également sollicitée, tout comme la mise à disposition d'une permanence préfectorale au pouvoir décisionnel auprès d'un élu agricole qui permettrait d'intervenir en cas d'urgence, notamment lors des week-end prolongés.

AURÉLIEN GENEST, D'APRÈS COMMUNIQUÉ

40 cm d'eau = 17 770 euros !

Aurélien Viellard prenait part à la visite et a reçu les participants sur sa commune de Labergement-lès-Seurre. L'agriculteur a fait le bilan des conséquences financières des inondations de début mai. Sur l'élevage, 35 ha de prairies inondées, dont la moitié en pâture et la moitié pour le foin. Une partie des animaux a été rentrée le 11 mai et n'a pas pu être remis dans les pâtures que le 27 mai. Une autre partie a été déplacée sur une prairie initialement prévue pour faire du foin. Les pertes s'élèvent à 6250€ réparties comme suit : consommation supplémentaire de foin durant les 15 jours (1 000 €), aliment durant les 15 jours (360 €), 4,5 ha de foin non récolté car pâturés, soit 20 tonnes (1 600 €), prés de fauche, perte de production de 20 %, soit perte d'une tonne par hectare sur 18 ha (1 440 €), mauvaise qualité de l'herbe pâturée au retour des animaux : perte de croissance des broutards : décalage par rapport aux marchés (850 €), parasitisme : un traitement antiparasite sur tous les animaux (1 000 €). Sur l'atelier grandes cultures, le total atteint 11 520€ :3 ha de colza détruit à 100 % et 3 ha perte de 50 %, soit 180 qx à 35 €/q (6 300 €), perte de 20 % sur 4,5 ha de blé, soit 90 qx à 15 €/q (1 350 €), 3 ha d'avoine détruits, resemés en herbe. L'assurance climatique indemnise 225 € pour le resemis. Perte = semis avoine 600 € + perte de récolte = 50qx à 15 €/q, soit 2250 € (2 850 €),2,5 ha d'orge de printemps détruits resemés en maïs. L'assurance climatique indemnise 280 € pour le resemis. Perte = semis et désherbage du 1er maïs (500 €), 2 ha de maïs détruits, resemés en maïs. L'assurance climatique indemnise 280 € pour le resemis. Perte de rendement lié au retard de croissance: 40 qx à 13 €/q (520 €). Soit une perte globale de 17 770 €.

GIRARD MAITR'O
21220 Gevrey-Chambertin
Tel.03 80 52 13 32



ANTICIPEZ VOS PROJETS DE DRAINAGE
Nous vous accompagnons gratuitement dans vos démarches administratives et relevé topo.

Contactez Alain Troussard Tél. 06 07 78 11 95

LE DRAINAGE depuis 45 ANS
RELEVÉ TOPO + DEVIS SOUS 10 JOURS
tuyaux norme NF

▸ Agenda

27-28/06 - Printemps bio dans la Nièvre
Comme tous les ans, les acteurs de la bio bourguignonne proposent, à l'occasion du printemps bio, un programme riche et varié d'animations, portes ouvertes, marchés, journées techniques, pour le grand public comme pour les producteurs installés ou ceux qui souhaitent se convertir. Dans la Nièvre, encore un rendez-vous : les 27 et 28 juin : marché bio et animations à l'EARL du Bon accueil (ferme du Val d'Osseux) à Rouy, toute la journée.
Contact et renseignements : GABNI, Laurent Barle, au 03 86 36 94 25.

09/07 AG des usagers des sites Natura 2000
L'Assemblée générale de l'Association des usagers des sites Natura 2000 se tiendra, le 9 juillet à partir de 10h, à la Maison de la nature, de la chasse et de la faune sauvage, à Forges.

31/07 Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert
Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa 2ème foire-concours aux culards de l'année, en partenariat avec la SICAFOME, vendredi 31 juillet prochain. Le concours est ouvert seulement aux bœufs et génisses culards sur le site du marché au cadran. Programme : arrivée des animaux de 4h30 à 6h, concours de 6h30 à 8h, vente au cadran à partir de 8h30. Inscription de 10 euros par bovin. Date limite d'inscription : 15 juillet à la SICAFOME au 03 86 84 28 75. Renseignements auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35. Possibilité de restauration sur place (sous chapiteau).

03/08 Foire-concours aux ovins reproducteurs de Moulins-Engilbert
Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours aux ovins reproducteurs, mardi 3 août, sur le champ de foire de la commune. Début du concours à 8h. Renseignements et inscriptions auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

15/08 Brocante et concours de Corbigny
La traditionnelle brocante et le non moins fameux concours d'animaux de Corbigny se tiendra le samedi 15 août, sur le champ de foire de la commune.

Journée technique «semis direct sous couvert permanent»

L'innovation vaut bien des essais

Le GIEE Magellan, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a organisé le 16 juin dernier une journée technique sur le thème du semis direct sous couvert permanent, chez Éric Dewavrin, à Chevenon. L'occasion de faire le point sur la technique et les expériences du groupe d'agriculteurs.


Les agriculteurs ont pu visiter une parcelle conduite par Éric Dewavrin en maïs sous couvert de luzerne.

Depuis le début de l'année, une dizaine d'agriculteurs de la Nièvre ont choisi de créer un groupe sur le thème du semis direct et semis direct sous couvert. Les principaux objectifs de ce groupe sont de progresser dans la technique par l'échange et l'expérimentation, d'évaluer techniquement et économiquement ces conduites, d'accompagner des agriculteurs désireux de tester la technique et de communiquer. C'est ainsi que le groupe a demandé la labellisation GIEE Magellan (Mobilisation des agriculteurs pour la gestion et l'évaluation des systèmes de culture sous couvert de légumineuses pour la maîtrise des adventices et de l'N (azote)), ce qu'il a obtenu en mai dernier. Pour inaugurer le lancement du GIEE, le groupe d'agriculteurs a organisé le 16 juin dernier, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre une journée technique sur le semis direct sous couvert. Il existe deux types de semis direct sous couvert : soit le couvert est détruit juste après le semis, soit le couvert est maintenu et régulé durant plusieurs années. C'est cette dernière technique qui a été présentée sur le site de Chevenon chez Eric Dewavrin, vice-président du GIEE. Les 120 agriculteurs ayant répondu présents à l'appel du GIEE ont pu assister à une réunion technique autour de trois pôles : présentation du matériel de semis, visite de parcelles et présentation des expérimentations.

Des semoirs spécifiques et des itinéraires à découvrir

Trois semoirs utilisés par des agriculteurs de la Nièvre ont été présentés, à savoir un Bertini, un Victor Juri et un Sky Easydrill. Les agriculteurs ont pu échanger avec les agriculteurs pratiquant et connaître les avantages et inconvénients de chaque semoir. Une démonstration de semis a permis de visualiser le travail de chaque outil. Les agriculteurs présents ont aussi pu visiter avec Éric Dewavrin plusieurs parcelles en semis direct et notamment une parcelle de maïs semée sous couvert de luzerne. Elle présente en plus la particularité d'avoir reçu à l'automne sur le futur rang de maïs un mélange tournesol + féverole + phacélie (technique du green tillage) et en inter-rang de la luzerne. La variété choisie est une variété Duo Système (résistante au Stratos Ultra) afin de gérer les graminées en limitant l'utilisation des sulfonylurées fatales à la légumineuse.

Des premiers résultats d'essai à confirmer

La Chambre d'agriculture a ensuite présenté les expérimentations mises en place sur le site. La première concerne l'adaptation de la fertilisation azotée en situation de semis sous couvert permanent. Le GIEE Magellan possède quatre sites pluriannuels. Cette année, à Chevenon, l'expérimentation a été menée sur du blé sous couvert de luzerne. Les agriculteurs ont pu apprécier visuellement la présence de luzerne dans le blé et visiter des micro-parcelles avec des doses croissantes d'azote (0 à 190 unités). En couverture permanente de luzerne, la dynamique de l'azote est différente des situations plus conventionnelles avec destruction de la légumineuse avant semis de la céréale. Les agriculteurs ont ensuite visité une plate-forme avec plusieurs modalités d'implantation du maïs (semis direct, strip-till + semis direct, mélange de couverts en plein, inter-rang de trèfle + lotier). Dans cette dernière modalité, les agriculteurs ont pu observer l'influence du couvert associé sur la croissance du maïs (-15 cm par rapport à une situation sans couvert). Mais ces observations seront à confirmer avec le rendement ! Des essais régulation ont également été présentés car il est important de choisir les bons herbicides pour à la fois détruire les adventices présentes mais également limiter la croissance du couvert et limiter la concurrence avec la culture. Les techniciens ont d'ailleurs rappelé l'intérêt d'avoir un couvert homogène et régulier pour optimiser son effet sur les adventices, la nutrition des plantes et la vie du sol. Rendez-vous à la moisson pour confirmer ou non ces observations...

ÉQUIPE «GRANDES CULTURES» DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

CAF58

Vers une formation et une association nouvelle

Comme tous les mois, les OPA de la Nièvre réunies au sein du CAF, se sont retrouvées le 17 juin à Nevers, cette fois-ci au siège de CER France Alliance Centre. Après un tour d'horizon des indicateurs économiques et des dossiers d'actualité agricole, les responsables professionnels se sont penchés sur une proposition émanant de la FDSEA 58, concernant la mise en œuvre éventuelle d'une nouvelle formation. Celle-ci, qui a remporté l'assentiment général, viserait à offrir aux futurs responsables professionnels, agricoles mais aussi industriels, commerciaux, artisanaux, un panorama et des références à la fois historiques, politiques et économiques sur le département de la Nièvre. Une culture générale qui serait bienvenue afin de replacer les dossiers des futurs élus dans un contexte départemental plus global. Décision a été prise, le 17 juin, de contacter les autres Chambres consulaires ainsi que les syndicats professionnels, et les organismes de formation (IFOCAP, Avenir formation) pour évoquer les modalités pratiques de cette proposition. Des formules inter-régionales, avec le Cher ou la Saône-et-Loire ne sont pas éludées... Par ailleurs, Stéphane Aurousseau, en fin de réunion, a fait une annonce officielle. Le président de la FDSEA 58 a indiqué qu'une association visant à accueillir les agriculteurs connaissant des difficultés économiques personnelles dans la Nièvre allait être créée, afin de leur apporter *«une écoute, une force de propositions»* et de *«redonner des perspectives à leur métier»*. L'AG constitutive est fixée au 2 août prochain.




Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr
V-MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage - Viticole
Nombreuses références
Secteur 21
M. STRAUB 06 83 41 72 77
Secteurs 58 et 89
V. UREK 06 80 47 34 55

Signature d'une charte de partenariat au Conseil départemental

L'agropôle du Marault sur les rails

Après les fâcheries, liées aux Maec dans le Morvan, l'heure est aux projets entre les élus du département et les acteurs agricoles impliqués dans le projet de réhabilitation de la ferme du Marault. Vendredi 19 juin, une charte de partenariat a été signée à Nevers.



A l'exception de Charolais Embryons, tous les partenaires originels de la réhabilitation du Marault se sont retrouvés au Conseil départemental, vendredi dernier, pour signer une charte de partenariat.

Après le «*faux-départ*», selon l'expression de Patrice Joly, le temps est venu «*d'unir nos efforts en vue de la création de l'Agropôle du Marault*». Après la publication dans nos colonnes, d'un point de vue de la section bovine de la FDSEA58 (sur les Maec dans le Morvan), le président réélu du Conseil départemental avait gelé le rachat des bâtiments et des terres du Marault par l'institution nivernaise, pourtant prévu depuis plusieurs mois. Le temps «*d'unir les efforts pour constituer un site innovant, expérimental et permettant la coopération de tous pour le développement de nouvelles perspectives territoriales concernant les productions nivernaises*». Le fruit de cette démarche s'est matérialisé, vendredi dernier, par la signature, dans la salle François Mitterrand de l'assemblée départementale, d'une charte de partenariat, sur laquelle, outre Patrice Joly et Jocelyne Guérin (1ère vice-présidente chargée du dossier agricole), la Chambre d'agriculture (Eric Bertrand était représenté par Didier Ramet), le Herd Book Charolais (représenté par Michel Baudot), le Gercela, l'Ufragec, la Société d'agriculture (présidée par le conseiller départemental d'opposition Jean-Luc Gauthier), Interbev Bourgogne (représenté par Emmanuel Bernard, le président de la section bovine de la FDSEA), le Crédit agricole Centre Loire, la SARL Charolais Expansion, l'AJEC et Equimarault ont apposé leurs paraphes... Seul Charolais embryon manquait à l'appel, «*une structure d'élite, qui regroupe une toute petite catégorie d'éleveurs qui ne voient pas nécessairement d'avenir pour eux sur le site*» a expliqué le président du Herd Book Charolais. Après que Patrice Joly ait lu le document préparé en amont, rappelant l'histoire du site du Marault et les nouvelles ambitions communes des partenaires, l'élu a souligné qu'il s'agissait-là de la démonstration «*d'un choix ambitieux des uns et des autres pour l'avenir de ce site exceptionnel qui doit constituer une vitrine de l'agriculture nivernaise et bourguignonne pour aujourd'hui et pour demain*» ! Et de poursuivre : «*les repères sont à définir. C'est une responsabilité qui nous incombe à nous tous au-delà des divergences d'approche que nous pouvons avoir. Je souhaite simplement que nos relations soient sincères... même si elles ne sont pas toujours concordantes. C'est comme çà qu'on pourra progresser*» a-t-il estimé.

Une association avant une Société d'économie mixte locale

Le projet d'agropôle se veut très ambitieux : selon la Charte, ses vocations sont «la recherche afin de développer des pratiques d'excellence et une adaptation des productions aux exigences du développement durable; l'expérimentation en lien avec les producteurs et afin de disposer de démonstrateurs permettant d'assurer une vulgarisation des nouvelles pratiques auprès de l'ensemble de la profession agricole ; l'événementiel à vocation commerciale ou pédagogique répondant au besoin des professionnels du monde agricole ou du grand public ; la vente de produits d'excellence issus des productions locales sous une forme de circuits courts (notamment produits et animaux des membres) afin d'optimiser les retombées économiques pour les producteurs et de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs». Ambitieux, le projet l'est aussi par la portée des productions: «*le Marault regroupera plusieurs pôles d'activités autour des bovins, des équins, des ovins et caprins, des cultures, de la diversification et des énergies renouvelables*»... Pour Michel Baudot (HBC), «*c'est une bonne nouvelle ! Nous avons repris la cadence nécessaire et nous avons le bon braquet pour aboutir*» tandis qu'Emmanuel Bernard, pour Interbev Bourgogne, estimait que «*quand on parle de l'agriculture dans les 50 années à venir, cela nous permet d'élargir le spectre sans renoncer à nos valeurs*». Tous tournés vers l'avenir de ce futur agropôle, les signataires ont convenu de se revoir très vite, afin de fixer les modalités du travail qui démarre. D'ici le 14 juillet, les statuts d'une nouvelle association de préfiguration de gestion seront étudiés par les partenaires et devraient aboutir à la création, début 2016, d'une Société d'économie mixte locale (SEML) de plein exercice...

EMMANUEL COULOMBEIX



A l'issue des procédures de paraphes entre les 11 partenaires, Patrice Joly, le président du Conseil départemental, et Emmanuel Bernard, vice-président d'Interbev Bourgogne se sont serrés la main. Un geste important pour l'avenir du site.



DAFP MATERIEL AGRICOLE

et ses agents

TOUCY Route de Joigny	**03 86 44 00 77**
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud	**03 86 44 00 19**
COULON SERVICE Sementron	**03 86 44 24 16**
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc	**03 86 75 11 14**
Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine	**01 60 67 14 16**

La SAS 58 Solaire est née

16 agriculteurs nivernais (ré)inventent le «*mutualisme énergétique*»

Ils étaient 61 agriculteurs nivernais au lancement du projet, il y a six mois. Lundi 22 juin, ils n'étaient plus que 16 membres fondateurs de la SAS 58 Solaire, à la mairie de Corbigny. Ces éleveurs, vont construire leurs bâtiments agricoles en les équipant de panneaux photovoltaïques aux quatre coins du département. Avec un bâtiment financé et un bénéfice final pour chacun, au bout de 20 ans...

Les énergies renouvelables ont le vent en poupe. Et les agriculteurs ne sont pas les derniers à s'y intéresser. Pour preuve, l'assemblée générale constitutive de la SAS 58 Solaire, lundi, à la mairie de Corbigny, a réuni les 16 agriculteurs issus des quatre coins de la Nièvre (de Montigny-en-Morvan à Varennes-Vauzelles), qui ont décidé de se lancer dans la démarche photovoltaïque. Objectif: construction et mise en service de leurs stabulations et/ou hangars de stockage agricoles respectifs à la fin du printemps 2016. Equipés de panneaux solaires «*made in France*», ces bâtiments, à terme, ne leur auront (presque) rien coûté et pourront même leur rapporter entre 10 000 et 12 000 euros par stabulation ou entre 7 et 8 000 euros par hangar, au terme des 20 premières années d'exploitation de l'énergie solaire. Pour 16 structures de 860 m² et de 3 MW en moyenne, l'investissement moyen de 290 000 euros, accompagné par les banques (investissement total de 4,6 millions d'euros) aura été remboursé dès la 7ème année. Et en cas de bénéfices à répartir, selon les statuts qui ont été paraphés individuellement lundi, ceux-ci seront reversés, non pas au nombre de parts détenues dans la nouvelle société (Société par action simplifiée) mais à la surface de panneaux réellement détenue par chacun des associés...

Des candidats retoqués

En créant cette sorte d'entreprise mutualiste de l'énergie, les 16 agriculteurs, qui ont versé 1 000 euros chacun au capital social, ces 16 agriculteurs donc, marchent sur les pas de projets de même sorte qui ont déjà vu le jour dans le Cher et dans la Creuse. Initialement, c'est Fabienne Cardot qui a été la grande inspiratrice dans la Nièvre. Adjointe à la ville de Corbigny, celle-ci, professionnellement, est cadre de l'opérateur national d'électricité EDF. Très vite, début 2015, elle s'est rapprochée d'Etienne Bourgy, le conseiller énergie de la Chambre d'agriculture, qui a fait tourner l'idée auprès des agriculteurs du département. Et si plus de 60 d'entre eux se sont montrés intéressés et motivés, tous n'ont pas pu aller jusqu'au bout, pour des raisons de zones inondables ou Natura 2000, de désaccord de leurs propriétaires fonciers, ou de trop grand éloignement des réseaux d'électricité (avec des coûts de raccordement trop onéreux). Quelques candidats n'ont pas pu se positionner non plus, soit parce que jeunes agriculteurs, ils n'ont pas les capacités financières de s'engager, soit parce qu'un associé a disparu de l'exploitation... L'engouement restant intact, et même si les statuts de la société signés lundi permettraient l'entrée de nouveaux associés, Fabienne Cardot a annoncé qu'un deuxième projet de ce type était en cours d'élaboration dans la Nièvre. Tout n'est donc pas perdu. Une autre société, dédiée à la méthanisation, devrait aussi voir le jour prochainement dans le département.

Didier Ramet, président

Si c'est Emmanuel Abit, éleveur à Bazolles, qui a accompli les premières démarches de création, de fait, jusqu'à lundi, un seul candidat s'est déclaré à la présidence de la nouvelle entité. Secrétaire général de la Chambre d'agriculture et naisseur-engraisseur à Limon, Didier Ramet a été élu premier président de la SAS 58 Solaire. Il sera entouré de deux directeurs généraux, tels que les prévoient les statuts : Thierry Vernillat, de Pazy, et Nicolas Pechery, de Billy-sur-Oisy. L'équipe constituée va désormais s'atteler à la présentation du dossier à la Commission de régulation de l'énergie (CRE), instance gouvernementale qui donne les autorisations d'exploiter. La prochaine aura lieu en septembre et le projet individuel de chaque associé sera examiné après un dépôt collectif via la SAS 58 Solaire. «*Nous avons bon espoir d'obtenir les autorisations nécessaires. Nous avons bordé le projet au plus juste, ce qui nous a pris beaucoup de temps et d'énergie depuis six mois. Le business plan est prêt, même si nous ne connaissons pas encore le tarif de rachat de l'électricité mais la Banque publique d'investissement (BPI France) s'est engagée à hauteur de 3 millions d'euros et à se porter caution pour le groupement bancaire. Et le préfet de la Nièvre nous soutient à fond*» s'enthousiasme Emmanuel Abit. «*Nous avons calibré le dossier pour qu'il entre en fonction en 2015-2016 qui sera peut-être la dernière année de rentabilité pour le solaire*» renchérit Fabienne Cardot. La balle est dans le camp d'EDF ENR Solaire, filiale d'EDF, qui doit lancer son appel d'offre.



Les nouveaux associés ont paraphé, lundi à la mairie de Corbigny, les statuts officiels de la nouvelle société commerciale, exclusivement destinée à une vocation agricole.

EMMANUEL COULOMBEIX

Fédération des caisses locales Groupama dans la Nièvre

Isabelle Chopin succède à Patrick Séguin

A l'issue de l'assemblée générale du 20 mai dernier, à Pougues-les-Eaux, un conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales (FDCL) de Groupama a désigné comme nouvelle présidente Isabelle Chopin.

Atteint par la limite d'âge, Patrick Séguin ne pouvait pas rempiler pour un nouveau mandat. C'est donc Isabelle Chopin qui va lui succéder. La nouvelle présidente de la FDCL est loin d'être une inconnue à Groupama, puisqu'elle s'investit depuis déjà plusieurs années au niveau départemental, notamment dans le cadre de l'action «*10 de conduite rurale*» afin de sensibiliser les jeunes à la sécurité routière. Mariée et mère de trois enfants, maire-adjointe de Saint-Gratien Savigny et élue de sa Communauté de communes, cette femme exploitante agricole est également présidente de la Caisse locale des Bords de Loire à Decize.

Une bizarrerie qui tient au fait que le siège social de l'exploitation familiale soit situé sur la commune de Thiange. Isabelle Chopin qui dit «*tenir à son échelon local*» est désormais également propulsée vice-présidente régionale (sur les 12 départements que compte Groupama Rhône-Alpes Auvergne) puisque, statutairement, les présidents de fédérations départementales accèdent automatiquement à cette responsabilité.

Le credo du mutualisme

La nouvelle responsable nivernaise affirme déjà sa vision de ce que doit être Groupama dans la Nièvre. «*Nous devons, élus locaux et départementaux, être au service permanent des sociétaires! Nous les représentons auprès de l'entreprise et nous sommes le lien de l'entreprise avec les sociétaires*» affirme-t-elle. Son engagement éprouvé pour le mutualisme, Isabelle Chopin en fait son crédo et le détaille : «*nous apportons plus de proximité, plus de solidarité et plus de responsabilité*».

Bien sûr, Groupama est une entreprise qui évolue sur un marché concurrentiel, avec un cadre et des règles qui s'appliquent à tout le secteur de l'assurance, et un réseau commercial performant, mais l'élue justifie d'une certaine capacité «*d'interprétation*», liée au mutualisme, des relations entre Groupama et ses adhérents, qu'elle ne considère pas comme de simples clients.

Isabelle Chopin cite l'exemple des fiches de surveillance des sociétaires ayant déclaré une fréquence inhabituelle de sinistres, dont les élus peuvent apprécier de nombreux critères rentrant en compte avant «*de valider ou d'infirmer une résiliation*».

Entreprise qui se doit d'être rentable, Groupama, selon la nouvelle présidente de la FDCL, s'appuie donc «*sur un mutualisme qui fait notre plus-value*». Ses prochains objectifs sont «*le développement départemental en s'ouvrant au monde des entreprises (artisans, commerçants, PME...) et la fidélisation des nouveaux comme des anciens sociétaires*».



Isabelle Chopin est, depuis le 20 mai, la nouvelle présidente de la FDCL de Groupama dans la Nièvre.

E.C.

FDSEA/JA

Mise sous surveillance ...

Les responsables des sections bovines FDSEA et JA se sont réunis le lundi 22 juin à Rouy pour faire le point sur les accords issus des blocages d'abattoirs et envisager la suite de la mobilisation syndicale sur le dossier du prix.



Une quarantaine d'éleveurs ont participé à la réunion et ont pris la décision de mettre sous surveillance les opérateurs d'aval.

Ce sont près d'une quarantaine de responsables syndicaux de la FDSEA et des JA qui se sont réunis, en début de semaine, au foyer rural de Rouy afin de faire le point sur les «*accords filière*» survenus après les blocages d'abattoirs de la semaine passée. Parmi les huit points de l'accord ayant permi la levée des barrages, l'engagement de l'intégralité des opérateurs d'aval, distribution comprise, de revaloriser de 5 centimes d'€ par semaine, jusqu'à atteinte des coûts de production, le prix de la viande bovine a été scruté à la louche. «*Il faudra veiller à ce que l'application de cet engagement soit réel*» soulignait très justement un éleveur relatant les propos d'acheteurs qui, dans les cours de ferme, assurait ne pas avoir l'intention d'appliquer une quelconque hausse.

Parallèlement, Emmanuel Bernard précisait qu'au sein même de la filière, «*les même acteurs ayant participé aux mêmes réunions, n'avait pas entendu la même chose et essayent aujourd'hui de restreindre la hausse à seulement quelques catégories d'animaux*». Une attitude inadmissible pour les éleveurs dont la pérennité du métier dépend intégralement d'une rémunération au juste prix de leur travail dès les prochaines semaines.

C'est ainsi, après avoir longuement échangé sur la stratégie à déployer pour «*aider*» les opérateurs d'aval à concrétiser leurs propres engagements, que les éleveurs ont décidé de mettre sous surveillance les acheteurs, abatteurs, industriels et distributeurs qui ne joueraient pas le jeu dans les prochains jours. Si, la semaine prochaine, les cotations ne traduisent pas concrètement les hausses de prix annoncées, l'action syndicale reprendra ses droits. Et ce, jusqu'à ce que le message passe et que les prix remontent là où ils doivent se trouver pour rémunérer les producteurs. Le juge de paix sur le terrain sera le prix en ferme.

Le syndicalisme étudiera avec attention les agissements des uns et des autres, scrutera à la loupe les orientations des cotations et saura distinguer et reconnaître qui joue le jeu et qui ne le joue pas. Pour ces derniers, mieux vaut d'ores et déjà préparer le plan prévisionnel de fumure. A bon entendeur …

S.L – FDSEA 58

Emploi

Et si on parlait d'emploi partagé !

Création d'un groupement d'employeurs entre agriculteurs ou adhésion au groupement d'employeurs départemental (GED) constitue deux modalités de recours à l'emploi partagé.



Le dispositif «*groupement d'employeurs*» a connu un essor particulier en agriculture, en permettant le développement des emplois en milieu rural grâce à la pérennisation de l'emploi dans les petites entreprises ayant parfois des difficultés à embaucher, à elles seules, un emploi à temps plein. En effet, la mise en place d'un groupement d'employeurs favorise la stabilité et la qualité de l'emploi en offrant de nouvelles possibilités à un salarié dont les exploitants souhaitent s'attacher les services en se regroupant. Ce dispositif permet une certaine flexibilité dans l'utilisation du temps de travail du salarié entre les différents membres du groupement. Un autre avantage consiste en la montée en compétence du salarié qui aura l'opportunité de travailler pour plusieurs employeurs et d'apprendre ainsi plusieurs méthodes de travail. Un groupement d'employeurs peut également répondre à des besoins ponctuels de main d'œuvre, par exemple pour des emplois saisonniers, toujours sur le principe de la mutualisation des salariés entre les adhérents du groupement. Il s'agit donc d'une solution permettant à l'exploitant souplesse et flexibilité dans la gestion de son personnel tout en maîtrisant les couts.

Groupement d'employeurs entre agriculteurs ou GED ?

Un groupement d'employeurs est une association dont l'objet est la mise à disposition auprès de ses membres de salariés, embauchés par le groupement. Il existe principalement deux types de groupements d'employeurs pour répondre aux besoins de chacun. Le groupement d'employeurs entre exploitants répond aux besoins des exploitants agricoles souhaitant assurer eux-mêmes la gestion administrative de leur personnel. Cette association est constituée entre des exploitants qui ont pour projet l'embauche en commun d'un salarié, est gérée administrativement et financièrement par ses membres. Ainsi, le groupement est l'employeur du salarié et refacture à chacun de ses membres le cout du salarié au prorata de l'utilisation de chacun des membres. Afin de constituer un groupement d'employeurs, la FDSEA de la Nièvre peut vous accompagner dans la rédaction des statuts, du règlement intérieur, du procès verbal d'assemblée générale ainsi que dans l'accomplissement des formalités liées à la constitution de votre groupement.

Le groupement d'employeurs départemental répond aux besoins des exploitants souhaitant se délester des taches administratives liées à la gestion des salariés. Cette structure s'occupe de l'ensemble de la gestion du salarié (recrutement, établissement de la paie, déclaratif…). En contrepartie de cette mise à disposition de personnel, le GED refacture à ses membres le cout du salarié mis à disposition augmenté des frais de gestion administrative.

Vous souhaitez obtenir un conseil personnalisé sur votre projet d'emploi partagé, n'hésitez pas à contacter la FDSEA de la Nièvre au 03.86.93.40.92 ou par mail à emploi.fdsea58@orange.fr

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸Agenda

29/06 AG Section Anciens exploitants FDSEA 89

C'est dans l'enceinte de l'amphithéâtre du lycée la Brosse, à Venoy, que se déroulera lundi 29 juin l'assemblée générale de la section des anciens exploitants FDSEA de l'Yonne, avec pour thème : *"Comment bien vieillir (pour rester actif tout en étant à la retraite) ?"* Avec l'intervention du Docteur Laplante, directeur de la santé de la MSA de Franche Comté, qui donnera ses recettes sur le sujet. Une intervention qui aurait pu être ouverte aux actifs, car bien vieillir, cela nous concerne tous, jeunes et moins jeunes !
Café et émergement à partir de 9 h
Début des travaux à 9 h 30
Intervention du docteur Laplante à 11 h
Clôture et déjeuner en commun à 12 h 30

26-27/06-Prochains marchés à la ferme

Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, la famille Boname, à Villiers/Tholon, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique. Prochains marchés à la ferme de l'année :
Vendredi 26 juin, de 16 h à 20 h, chez la famille Boname, à Villiers-sur-Tholon
Samedi 27 juin, de 15 h à 19 h 30, chez Didier Bonnemain, à Montacher-Villegardin

4-5/07 - Cavalcade de Bleury

La "Cavalcade de Bleury" fête cette année ses 87 printemps. Samedi 4 juillet : soirée Cabaret avec "Plumes et Paillettes" (costumes étincelants sur des rythmes endiablés), suivi d'un bal avec l'orchestre Turbulence
Dimanche 5 juillet : moment festif, magique, joyeux et majestueux, autour de la parade de chars fleuris avec un groupe folklorique, six ensembles de musique, Miss Bleury 2015 et pas moins de 200 participants au défilé. Suivi de l'animation sur podium, d'un bal avec le duo musical "*Jean-Philippe Herbien Animation*". Et pour terminer, un grand feu d'artifice.
renseignements et infos complémentaires au 03 86 47 14 23

Telepac 2015

Premier bilan de la campagne

En dépit d'une complexification accrue, liée à la réforme de la Pac, le taux de télédéclaration dans l'Yonne frôle la barre des 100 %, plaçant en la matière le département dans le rang des *«très bons élèves»*, par rapport à la moyenne nationale



Au total, 3180 dossiers ont été déposés cette année dans le département, au titre de la déclaration PAC 2015

Qualifiée de *«laborieuse»* par la FDSEA de l'Yonne, la campagne de télédéclaration qui avait débuté le 27 avril dernier, s'est achevée le 15 juin. Au total, 3180 dossiers ont été déposés, pour un taux de télédéclarants à 99,8%, identique à celui de l'an passé. Un chiffre supérieur de près de 10 points à la moyenne nationale et qui conforte le département dans sa position de *«bon élève»*.
En progression constante depuis 2006, l'autonomie des déclarants est toujours bien affirmée, avec la moitié des agriculteurs ayant fait le choix de réaliser seuls, leur déclaration cette année. Et ce, en dépit d'une complexification certaine, qui leur a valu d'y consacrer beaucoup plus de temps que d'ordinaire. Pour autant, 1585 exploitants ont été accueillis individuellement et assistés dans leur démarche, que ce soit par les agents du Service Economie Agricole de la DDT, ou des organismes tiers, comme la Chambre d'agriculture, la FDSEA, le CER, ainsi que par plusieurs coopératives (Capserval, Cerepy, 110 Bourgogne).

Le rythme des télédéclarations n'a pour sa part pas été freiné par les modifications apportées au nouveau logiciel et la courbe reste semblable à celle de l'an passé : soit 25 % des télédéclarations réalisées dans les 5 derniers jours. Un chiffre identique cette année, un quart des dossiers ayant été déposé dans les 11 derniers jours, compte-tenu des six jours de rallongement de la période réglementaire. Des relances ont été effectuées, que ce soit par SMS (223 messages envoyés le 12 juin), ou par contacts téléphoniques (le dernier jour, par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture, du CER et de la DDT). A noter que si les dépôts tardifs sont encore possibles jusqu'au 10 juillet inclus, tout dépôt tardif entraînera une réduction du montant des aides égale à 1 % par jour de retard.

«Ce n'était pas gagné… !»

Recevant la presse pour un premier bilan de la campagne de télédéclaration 2015, le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud, s'est félicité du travail accompli par les agents de la DDT et des différentes opérations menées en amont, pour assister la profession agricole. Que ce soit au travers des trois réunions d'informations, qui ont regroupé au total près de 500 agriculteurs, des deux visites pédagogiques préparatoires sur exploitation déjà effectuées (une 3e journée aura lieu en septembre dans le Sénonais), ou des rencontres organisées au sein du Club Pac.

■ **Nombre d'agriculteurs se sont plaints de la complexité cette année à remplir leur télédéclaration Pac…**

Préfet Moraud : *«Avec la réforme, nous sommes passés d'un régime à un autre, avec il est vrai, une certaine complexification, liée notamment au verdissement dans le cadre du 1er pilier et ça, je ne l'ai jamais nié… Mais c'est une campagne qui a été maîtrisée, même si je ne vous cacherai pas qu'on avait un peu d'appréhension, à commencer par cette application ASP qui, livrée peu de temps avant le début de la campagne, aurait pu générer des bugs informatiques. Ce n'était pas gagné… ! Mais avec 99,8% de télédéclarations, les résultats sont quand même remarquables et je remercie les différents partenaires avec qui nous avons travaillé, on se parlait beaucoup et cela a pas mal fonctionné… L'Etat s'est également fortement mobilisé et je pense qu'il aurait été fautif, s'il ne l'avait fait, avec pas moins de 11 agents mobilisés à la DDT, pour accueillir les 649 producteurs venus remplir leur télédéclaration, ainsi qu'un numéro de téléphone dédié, pour faciliter l'aiguillage des appels…»*

■ **L'obligation pour certains, de redessiner les îlots créés initialement par l'IGN, a considérablement rallongé le temps consacré à la télédéclaration…**


Le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud, en visite sur une exploitation maraîchère avec la FDSEA et JA de l'Yonne, en mars dernier

■ **Quelles garanties ont les agriculteurs de voir maintenu le calendrier initial de versement des aides ?**

«Ce sont les effets de l'opération « nettoyage » effectuée au printemps dernier sur les cinq dernières années, qui a valu à la France de payer plus d'1 milliard € au titre de « recalage surfacique ». Après, on peut considérer que c'est le prix de l'appropriation et estimer que cela a été fait une fois pour toutes et pour les campagnes à venir… Les exploitants pour lesquels cela aura été le plus laborieux, sont pour le coup les éleveurs, notamment dans le sud du département : plus vous aviez de lots et de parcelles, plus vous aviez de complexité dans le dessin…»

DOMINIQUE BERNERD

FDSEA 89

Une prise de contact constructive

A quelques jours de leur assemblée générale, les anciens exploitants de la FDSEA 89 ont pris contact avec deux *«nouveaux»* interlocuteurs du département de l'Yonne



Rencontre avec le sénateur Jean-Baptiste Lemoyne, à sa permanence auxerroise.

Le 15 juin dernier, la matinée était bien remplie pour la délégation des six membres du bureau de la section : Marcel Huré (président), Michel Gheeraert (secrétaire général), Elisabeth Pathier (secrétaire générale adjointe), Marie-Jeanne Rondeau, Agnès Soliveau et Jean-Pierre Bouron (vices présidents). Les six représentants ont tout d'abord rencontré le Préfet Jean-Christophe Moraud puis un peu plus tard dans la matinée le jeune sénateur Jean-Baptiste Lemoyne. Premières prises de contact officielles avec deux représentants : l'un de l'État, l'autre de la Nation et des collectivités territoriales, par son mandat électif. Le ton est d'ailleurs vite donné dans la permanence du sénateur à Auxerre : *«2014-2020 : Défendons nos territoires ruraux !»*. Ce slogan rejoint bien sûr plusieurs des préoccupations des retraités qui ont à cœur de maintenir des zones rurales vivantes et vivables pour leurs habitants. Au-delà de cet aspect, la rencontre avec l'élu a permis de balayer l'ensemble des revendications actuelles de la section des anciens exploitants et notamment :

1°- Maintenir le pouvoir d'achat des retraités, mais toujours avec le souci de ne pas alourdir les charges qui pèsent sur les agriculteurs actifs ;

2°- Obtenir une retraite minimale pour une carrière complète à 85% du SMIC, dépassant les 75% acquis pour les retraites liquidées qui ne seront qu'un «*palier*». Cette mesure des 75% entrera en application en 2017.

3°- Aligner le régime de la retraite agricole sur le régime général et notamment que le calcul de la retraite soit fait sur les 25 meilleures années de revenu ;

4°- Harmoniser les règles du minimum de retraite agricole sur le minimum du régime général. Sur ce sujet, les conditions de carrière ont déjà été harmonisées (abandon de la condition de 17,5 ans de carrière agricole), mais pas les plafonds et seuils. Dans le régime agricole, c'est au-delà de 852€/ mois que le minimum contributif n'est plus accordé, quand dans le régime général c'est au-delà de 1120€/mois.

5°- Attribuer la bonification pour enfants aux retraités ayant élevé trois enfants ou plus sous forme de forfait et non de pourcentage (aujourd'hui 10%) du montant de retraite de base. Plus la retraite est faible, moins la bonification est intéressante…

Une bonne rencontre avec le sénateur qui s'est montré intéressé et sensible aux problématiques exposées.

Une pédagogie qui s'est poursuivie avec les administrateurs de la FDSEA lors du conseil du 23 juin. Car les retraites de demain concernent surtout les actifs !

Clarisse Bachelay
FDSEA 89



Élevage

Une délégation d'éleveurs reçue à la Sicavyl

Action nationale sur le cours de la viande : les représentants syndicaux icaunais rencontrent la Sicavyl

Alors que l'abattoir de Migennes était inscrit sur la liste nationale des abattoirs susceptibles d'être bloqués, les représentants de la section bovine de la FDSEA de l'Yonne, avaient fait le choix de ne pas le bloquer. Ils avaient tout de même tenu à rencontrer les responsables de l'abattoir dans le cadre de l'action nationale portée par la FNB. Mardi 16 juin, alors qu'un groupe d'éleveurs icaunais était présent sur le blocage de Venarey les Laumes, une réunion se tenait à l'abattoir de Migennes. Deux représentants JA 89 et trois représentants de la section bovine de la FDSEA 89 ont rencontré Yves Tournant, directeur de la Sicavyl, le président Yves Pinet des Ecots, ainsi que Séverine Breton directrice de la Cialyn. Les représentants syndicaux étaient accompagnés d'Emmanuel Bernard, agriculteur nivernais et représentant la FNB et la FRB.



En face des éleveurs : Yves Tournant, directeur de la Sicavyl, le président Yves Pinet des Ecots, Séverine Breton directrice de la Cialyn.

Les dirigeants de l'abattoir ont fait part de leur soulagement de ne pas avoir été bloqués dans un contexte déjà difficile pour leur activité. Les échanges entre les professionnels et les abatteurs ont permis de mettre en lumière les difficultés du marché. Partageant le constat du manque à gagner pour les éleveurs, les responsables de l'abattoir n'ont pas pu proposer de solution à la baisse des cours de la viande. Ils ont toutefois accepté d'aider les représentants de la profession à rencontrer les acteurs de la grande distribution locale.

L'attente des éleveurs reste entière

L'abattoir de Migennes représente environ 1,5% des abattages français et se place à la 11ème place. Le groupe a décidé de miser sur la production bovine Bourguignonne en investissant 17 millions d'euros dans la modernisation de l'outil de production. Pour eux, la politique de prix bas de la grande distribution n'est pas le seul facteur expliquant la baisse des cours. Le marché européen de la viande est de plus en plus complexe.

Présent sur les marchés d'export, le groupe ne réalise que 20% de son chiffre d'affaires avec la grande distribution française. Bien qu'inquiets de la situation financière dramatique de certains éleveurs, le groupe affirme ne pas pouvoir faire plus. En tant que coopérative, ils aident leurs adhérents au travers d'avances et sont bien conscients que si les cours ne remontent pas il faudra aller plus loin dans la revendication. La question qui se pose est de savoir quelle est la marge de manœuvre des abatteurs indépendants qui sont eux aussi tributaires des cours du marché.

Les représentants syndicaux ont discuté avec l'abattoir des opportunités offertes par les nouveaux pays importateurs de viande et de ces marchés complexes et exigeants. La problématique de l'abattoir à l'heure actuelle, n'est pas tant les nouveaux marchés mais la stabilisation des marchés intra-européens. Le groupe affirme prendre des risques sur ces marchés notamment en Grèce, grosse acheteuse de jeunes bovins, mais dont la situation économique et politique risque d'entraîner l'arrêt total des exports d'un jour à l'autre.

La situation semble donc compliquée, et à l'issue de cette réunion, l'attente des éleveurs reste entière. La revalorisation urgente des cours de la viande ne peut être décidée par un seul abattoir. Les suites à donner dépendront de ce qui est mis en place suite à la réunion de mercredi avec le ministère.

Marianne Ranque
Animatrice FDSEA 89



▸Agenda

La cathédrale de Sens s'embrase à nouveau

Lancé l'année dernière pour les 850 ans de la cathédrale Saint-Etienne, le spectacle «*Lumières de Sens*», évoquant les transformations de l'édifice au fil des siècles, est de retour à partir du vendredi 19 juin. Avec de nouveaux tab-leaux et une technique améliorée. Notamment la scène d'introduction, qui croise des visions du passé, du présent et de l'avenir, sur un texte de Victor Hugo. Vendredis et samedis, à 22 h 30, du 19 juin au 19 septembre, place de la République. Gratuit

Colette et la publicité

Jusqu'au 31 octobre, la Musée Colette consacre une exposition à «*Colette et la publicité*». L'écrivain a mis son vis-age et sa plume au service de grandes marques de la mode, du parfum ou du vin. Une quarantaine de documents issus du Centre d'Etudes Colette ou prêtés par des collectionneurs sont exposés. Tous les jours, sauf le mardi, de 10 h à 18 h. Les chaudes nuits de Fleury-la-Vallée L'association Raid Equestre, organise vendredi 26 et samedi 27 juin, les «Nuits de Fleury». Début des festivités vendredi, à partir de 19 h, avec un programme varié : l'atelier jazz de l'école de musique de l'Aillantais, le groupe Sam Flat (reprise pop/rock), Calougero (reprises de Calegero) et le groupe Ouest (rock). Le samedi, les nuits reprendront à partir de 18 h, avec A Ti A Taille (musique trad, répertoire de cornemuses du Centre France), les groupes l'Art aux Bases (médiéval rock), Maltavern (rock celtique) et Canyon (rock). Un feu d'artifice et des feux de la Saint-Jean sont également programmés Entrée libre. Renseignements au 03 86 73 72 20

Moines de Pontigny et vignes chablisiennes

Jusqu'au 20 septembre prochain, le dortoir des convers, à l'abbaye de Pontigny, accueille une exposition intitulée «Pontigny et le vignoble de Chablis : le marketing cistercien». Fruit de longues recherches du vigneron chablisien Jean-Paul Droin, elle révèle les relations étroites qui, depuis les Cisterciens, unissent Pontigny et Chablis et plus particulièrement l'abbaye et le vignoble. Copies de documents originaux rédigés en vieux français ou en latin, pho-tographies, anciens plans, anecdotes etc., témoignent de l'attachement des moines à leurs vignes et notamment de leur volonté de faire découvrir le chablis à l'Europe dès le Moyen-âge. Tous les jours, de 10 h à 17 h 45. Entrée libre. Renseignements au 03 86 47 54 99

Cialyn

«La ferme est belle, la ferme est bonne…»

La Cialyn a tenu son assemblée générale le 4 juin dernier à Auxerre, à l'issue d'un exercice marqué par une activité en hausse, entaché d'un résultat d'exploitation en baisse



Total des travaux entrepris à Migennes pour y reconstruire l'unité de 3e transformation de Montchanin détruite par un incendie : 17 millions € (Photo d'archive)

A l'issue de l'exercice arrêté au 31 décembre dernier, l'activité globale de la Cialyn, en 2014, a totalisé 129 729 UGB. Une collecte en hausse de + 9,9%, due à la part d'activité supplémentaire issue de la fusion avec la coopérative JBA (Jeunes Bovins de l'Aisne). A périmètre constant, l'activité aurait été en retrait de - 4,4%. En nombre de têtes, 129 536 bovins ont été comptabilisés (+ 9,4%), faisant de la Cialyn, la 4e Organisation de Producteurs au plan national et 97 969 ovins (+ 2,5% et 12e OP).

Un marché turc en forte expansion

Concernant l'activité bovine de la coopérative, les bovins maigres représentent 53% du total, avec près de 69 000 animaux, suivis des gros bovins (32 375 têtes soit 25%) et des jeunes bovins (15 290, soit 12%). Les veaux de 8 jours sont au nombre de 11 717, soit 9% de l'activité. La 1ère catégorie collectée en bovins maigres, restant les mâles, avec 48 160 broutards (70% du total). Des animaux destinés majoritairement à l'export (64%). A noter : une progression du secteur France-Adhérents, avec 14 791 animaux remis en place, soit 21% de l'activité.

Au travers de l'entité Delta Gros Export, plus de 185 000 bovins ont été exportés l'an passé, dont 156 120 bovins maigres (72% mâles) et 25 570 veaux 10 jours (principalement sur l'Espagne). En terme de destination, toujours une forte prédominance de l'Italie, qui représente à elle seule près de 90% de l'activité export. Mais le pays rencontre des difficultés économiques et une consommation en forte baisse, avec des problèmes récurrents : restructuration des abattoirs, arrêt d'un certain nombre d'ateliers, concurrence avec la méthanisation, etc.. Loin derrière : l'Espagne, avec 7,2% des volumes (en forte progression), suivie de l'Algérie à 2,7%. Race dominante : le charolais, avec 54% des animaux exportés, suivie du Limousin (24%) et de races croisées (11%). En retrait de 2,5% sur l'exercice 2014, l'activité export a vu ses chiffres progresser au 1er trimestre 2015 (+ 3%), grâce notamment à la Turquie qui a plus que doublé ses importations. Pour Séverine Breton, directrice de la Cialyn, la prudence reste de mise : «*le pays reste une destination plus compliquée d'un point de vue technique que l'Italie, avec notamment une quarantaine de 21 jours minimum et de nombreux tests et traitements à effectuer à l'entrée de la quarantaine…*»

Plus de 101 600 animaux abattus à Migennes

Autre secteur de la coopérative : l'activité ovine, en hausse de + 2,5%, avec 97 969 animaux collectés, dont une majorité d'agneaux de boucherie (77%). Le nombre de cheptels (races laitières + races à viande), ayant encore diminué sur l'exercice. Si elle se commercialise pour 67% en moyennes surfaces, la viande ovine ne représente plus que moins de 3 kg par habitant et par an en terme de consommation, même si l'on constate un léger renouveau depuis 2 ans sur le segment des moins de 35 ans.

Le site d'abattage Sicavyl à Migennes, a totalisé 20 704 tonnes, dont 93% de gros bovins, 4% d'ovins et 3% de veaux boucherie, pour un total de 101 612 têtes (49 846 ovins, 25 026 gros bovins, 22 567 jeunes bovins, 4 173 veaux boucherie). La majorité des agneaux (70%), étant vendus en filière identifiée. Le chiffre d'affaires réalisé par la Sicavyl en 2014, s'élève à 116 millions €.

L'Union Charolais Croissance fêtera ses 30 ans en septembre prochain. Le bilan des ventes organisées l'an passé, totalise 210 palettes pour une moyenne de vente de 2 942 € et un nombre total de 193 taureaux vendus, répartis sur 27 départements, dont 3 taureaux acquis par Gênes Diffusion.

Un projet d'élevage éco-responsable

Initiés fin 2013, suite à l'incendie du site de Montchanin, les travaux de reconstruction de cette unité de 3e transformation sur le pôle migennois se poursuivent, pour un total, à terme de 17 millions € d'investissement. Autre projet s'inscrivant dans la politique de développement du groupe : le futur atelier collectif d'élevage de jeunes bovins (Copelis), dans le cadre de la réhabilitation de la friche industrielle de l'ancienne coopérative de déshydratation d'Ormes, au lieu-dit «*Haut de Carrière*», dans l'Aube. Un projet d'atelier d'engraissement de 2000 places porté par la Ciaylyn, en partenariat avec la coopérative Scara, en charge pour sa part, d'un projet de méthanisation pour 80 K tonnes de gisements collectés. Objectif : créer un élevage éco-responsable, pour une véritable économie circulaire sur le territoire, s'appuyant entre autres, sur une complémentarité des productions animales et végétales. Dernière action en date : la création d'une SAS Copel'Sol, pour équiper les toits des futurs bâtiments de panneaux photovoltaïques.

L'exercice clôturé au 31 décembre dernier, se traduit pour la Ciaylyn, par un résultat d'exploitation en nette dégradation, dont l'origine, selon ses responsables, s'explique par : «*une dégradation des marges, notamment en maigre, dans un contexte d'export difficile et par l'impact négatif, même s'il était prévu, de la fusion avec la coopérative JBA. Sans remettre nullement en cause l'intérêt stratégique pour le groupe, de cette fusion…* »

Et puis, comme l'a rappelé son président, Yves Pinet des Ecots : *« la ferme est belle ! La ferme est bonne ! La ferme est riche…! C'est un grand territoire sur lequel il y a un paquet de vaches, un paquet d'éleveurs et un paquet d'opérateurs de la coopérative qui y travaillent. On a tout pour faire et donc, on n'a aucune raison de ne pas gagner…!»*

DOMINIQUE BERNERD



Filière lait

Assemblée générale des producteurs de lait Senegral

L'assemblée générale de l'Oplase s'est tenue dans l'Yonne, dans un contexte difficile d'après quotas et de cours en berne



La fluctuation des cours et l'inquiétude sur l'avenir ont fait réagir de nombreux éleveurs présents dans la salle

Depuis décembre dernier, l'entreprise Senoble s'est désengagée de sa filiale Senagral, désormais sous contrôle de la branche lait de la coopérative bretonne Agrial, dont dépend aujourd'hui l'usine de transformation installée à Jouy, dans le nord du département. C'est non loin de là, à Domats, que s'est tenue le 4 juin dernier, l'assemblée générale de l'Oplase, (Organisation des producteurs de lait Senagral). La nouvelle OP regroupe 671 adhérents, pour plus de 289 millions de litres collectés, sur une zone qui s'étend de la Seine Maritime à l'Alsace. Son conseil d'administration est constituée de représentants des différentes associations qui la composent, parmi lesquels, pour *«l'Association de l'Est»*, Patrice Troussard, éleveur laitier à Fouchères, dans le Sénonais.

Alerter sur la crise en cours

Le président de l'Oplase, Gérard Duval, éleveur dans l'Eure, a rappelé le rôle que devait jouer l'OP : *«garantir les intérêts des producteurs, être le pont entre eux et le secteur industriel, préparer ensemble l'avenir, qui se joue aussi sur la gestion des volumes…»* Des volumes qui, en cette période d'après quotas, sont gérés en plusieurs catégories : à destination des Jeunes Agriculteurs, consolidation des références, accompagnement de projets individuels… La priorité pour 2015 étant bien de libérer des volumes pour les JA, afin de mieux préparer l'avenir de la filière. Le cahier des charges est précis : *«limite d'âge 40 ans, pour une attribution ne devant pas dépasser 200 000 litres sur 3 ans maximum, alimentés pour moitié à partir de la réserve de l'OP…»* A l'heure où la fluctuation des prix impacte durement les trésoreries des exploitations, Gérard Duval a rappelé toute l'importance à alerter le plus largement possible sur la crise en cours : *«si les OP n'ont pas le droit de travailler ensemble, les syndicats peuvent prendre le relais et il nous faut aujourd'hui alerter toutes les structures, qu'elles soient syndicales ou Chambres d'agriculture, pour soulever les problèmes économiques rencontrés et les inquiétudes sur la situation laitière en France, même si le malaise n'est pas que Senagral…»*



Gérard Duval, éleveur laitier en Normandie et président de l'Organisation des Producteurs de lait Senagral.

Comme un goût de sciure dans le lait

Aujourd'hui, parmi les premiers groupes coopératifs agricoles et agroalimentaires français, Agrial fédère 12 000 adhérents, pour autant de salariés. Son chiffre d'affaires a progressé de 9% en 2014, pour atteindre 4,2 milliards €. Une grande part de cette augmentation étant due à la fusion avec la coopérative bretonne Coralis. Groupe à vocation internationale, 16% de son chiffre d'affaires sont réalisés à partir d'activités hors de France. Les comptes de l'exercice 2014 font également ressortir un EBE de 159,5 millions €, en hausse de 12% par rapport à l'année précédente, pour un résultat net de 44 millions €. L'activité laitière d'Agrial porte sur une collecte de lait auprès de 3900 producteurs, pour un volume supérieur à 1,7 milliards de litres de lait. Elle fabrique 484 000 tonnes de produits laitiers dans 7 sites de production répartis sur le sol national, dont celui de Jouy, dans l'Yonne. Autant de chiffres présentés par Patrick Lepelleux, directeur de la branche à Agrial, qui, tout en témoignant de la solidité du groupe, ont fait réagir nombre de producteurs présents dans la salle : *«qu'allons-nous devenir dans tout ça, avec des prix du lait comme on connaît à l'heure actuelle, on est pire que des Roumains ! A 60 heures par semaine et pour au final ne rien gagner ! Avant de tout redonner à la grande distribution, gardez-nous quelques enveloppes pour la fin de l'année !... Se remettre en cause ? Mais comment ? Avec un prix comme on a, vous allez voir les banques, elles vous rigolent au nez ! Tout ce qu'on vous demande, c'est un petit coup de main, comme celui que vous nous avez demandé l'an passé… Vous parlez d'os à rogner, nous sommes l'os, vous êtes le chien !»* Des propos violents, à la hauteur de la crise et des inquiétudes des éleveurs, qu'ont eu bien du mal à tempérer les réponses du représentant d'Agrial : *«on a pleine conscience de ce qui est en train de se passer. Le problème est complexe, mais il l'est pour toute la filière et je n'ai pas la solution, même si la situation ne peut pas rester en l'état…»* Un discours perçu par beaucoup d'éleveurs comme langue de bois… Comme un goût amer de sciure dans le lait !

DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Enquête Formations 2015-2016

La Chambre d'agriculture de l'Yonne, soucieuse de satisfaire vos attentes en matière de développement de compétences, lance pour la seconde année consécutive, son enquête formations. Cette enquête est essentielle pour sonder vos centres d'intérêt et besoins en matière de formation et bâtir un programme de formations à même d'y répondre. Pour accéder à notre questionnaire, connectez vous à l'adresse suivante : http://www.yonne.chambagri.fr/ Nous vous remercions par avance de votre contribution

Les limaces, ça suffit !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation d'un jour, le 3 septembre 2015, afin de vous donner des clés de gestion durable des limaces. Après un temps consacré à la compréhension de leur biologie et cycle, l'intervenant détaillera sur la base de vos pratiques actuelles les différents leviers mobilisables en grandes cultures, pour gérer les limaces. L'après-midi se déroulera sur le terrain afin de vous mettre en situation d'analyse et de diagnostic.
Lieu : Lycée agricole de La Brosse à Venoy
Public : Agriculteurs de l'Yonne et des départements limitrophes
Contact : Emilie Riberolles au 03 86 64 33 05
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

Sortie du catalogue Formations printemps-été : 15 nouvelles formations proposées !

Sur la dernière campagne de formations (octobre 2014-avril 2015), vous avez été plus de 750 agriculteurs à nous faire confiance. Venez découvrir toutes les formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires de mai à novembre 2015, sur le site www.yonne.chambagri.fr
Pour toute précision ou inscription, contactez nous au 03 86 94 22 22



Un avis du Ceser lance le débat

Filière laitière bovine régionale : Quel avenir en Bourgogne ?

Le 23 juin le Conseil économique social et environnemental de Bourgogne a présenté un avis déterminant sur la filière lait bourguignonne. Un avis motivé par la disparition des quotas laitiers et la création de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Ce qui modifie en profondeur la situation actuelle et amène à réfléchir à l'avenir de la filière laitière bovine de façon constructive.



Face au choc de la disparition des quotas, certains sont prêts, d'autres le sont moins... mais dans la future configuration de la grande région, chaque litre de lait conservé ou gagné profitera directement au renforcement de la filière lait et à l'économie locale.

La filière laitière bourguignonne est à la croisée des chemins : entre la fin des quotas et la création de la future grande région, Bourgogne-Franche Comté. Face à cette situation inédite, le Ceser s'est interrogé sur la capacité de la filière à négocier ce virage. Le Ceser, qui a présenté son avis au Conseil régional le 23 juin dernier, appuie sa démonstration sur un examen approfondi de la situation actuelle et étaie quelques arguments en forme de prospective. La question «*Quel avenir en Bourgogne pour la filière laitière bovine ?*» reste ouverte, mais l'analyse du contexte présente quelques perspectives encourageantes.

Des dynamiques régionales contrastées

D'abord l'état des lieux, dressé par le Ceser. Au contraire de sa voisine franc-comtoise, la Bourgogne laitière se trouve bien éloignée du grand croissant laitier français. La densité laitière est faible et la production régionale se trouve rattachée à trois grands bassins laitiers, avec autant de dynamiques laitières, ce qui ne concoure pas à la définition d'une politique régionale volontariste et cohérente.

La précédente campagne laitière 2014-2015 est la dernière sous l'ancien régime des quotas. Des quotas, institués en 1983 sous un fort vent de contestation... mais leur suppression suscite aujourd'hui tout autant d'inquiétude et de protestations. En fait, l'Europe a programmé dès 2004 la disparition des quotas, c'est dans cette perspective que des mesures transitoires ont été instaurées avec la réforme de la PAC de 2008, jusqu'au Paquet lait plus récent. Le Ceser constate que la France laitière et les producteurs français se trouvent de fait peu préparés à cette nouvelle donne, au contraire de nos principaux concurrents (Irlande, Allemagne et Pays-Bas) qui ont toujours considéré cette sortie des quotas comme « une formidable opportunité ».

Des bonnes nouvelles... et des moins bonnes

Concernant la production et la transformation laitières il y a effectivement des bonnes et des mauvaises nouvelles. Au chapitre des bonnes nouvelles, la demande mondiale devrait exploser sur les «*produits intermédiaires*» (PI) d'ici 2050 et l'Europe n'est pas mal placée à l'export pour y répondre. Les projections de la FAO prévoient même un manque chronique de lait en regard d'une demande en forte croissance.

Huit grands producteurs assurent actuellement l'approvisionnement du marché mondial : la Nouvelle Zélande, l'Europe (Allemagne N°1, France N°2) et les USA. Autre signe positif, l'industrie laitière française est plutôt bien placée à l'international, certaines entreprises se situant parmi les leaders mondiaux du secteur.

Sur le front des prix, les nouvelles en revanche ne sont pas bonnes. Il n'est pas facile pour un producteur de passer d'une gestion très organisée et au final sécurisante, à un système de marchés aux prix fluctuants au gré des échanges, des jeux financiers des grands opérateurs et des stratégies industrielles. Car le marché du lait obéit à ses propres règles. Le marché mondial du lait ne concerne que 8% de la production totale. Les échanges concernent essentiellement des produits secs comme la poudre de lait, le beurre et les fromages. 92% de la production mondiale sont consommés sur les marchés intérieurs. Mais les 8% échangés sur le marché mondial pèsent lourds dans la balance des prix, car ce sont eux qui jouent un rôle majeur dans la volatilité des cours, à la hausse comme à la baisse. Les volumes concernés ont beau être très faibles, les baisses du prix du lait à la ferme sont directement corrélées à la dégringolade des prix sur les marchés mondiaux. Le Ceser considère ainsi que le secteur industriel de la transformation laitière a une carte majeure à jouer et qu'il doit s'appuyer notamment sur l'innovation pour trouver de nouveaux débouchés et positionner les produits français sur des créneaux porteurs et rentables.

Ne pas perdre un seul litre de lait

Pour le Ceser, le message fort à faire passer, c'est que la Bourgogne ne peut pas se permettre de perdre un seul litre de lait, elle doit conserver toute sa diversité laitière. «*C'est une mission de service public que d'encourager les jeunes génération d'éleveurs et les éleveurs dans leur ensemble à produire*». Pour l'instant le tissu laitier, même lâche, tient, mais pour combien de temps en fonction des difficultés de collectes et des stratégies des entreprises de transformation ? Au Nord-Est de la région Bourgogne, la prochaine fusion avec la Franche-Comté pourrait produire un appel d'air salutaire. «*La filière AOC Comté est solide, rentable, bien organisée et productive*». La Bourgogne laitière peut en tirer quelques enseignements. Dans nos départements bourguignons en revanche, en dehors des volumes limités produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine, le lait est valorisé en production standard de masse, la moins rentable et la plus sensible aux fluctuations des marchés. Autre apport de la fusion BFC, la puissance de la production laitière franc-comtoise couplée à la production bourguignonne assoit un véritable 4ème pilier lait, aux côtés des productions traditionnelles que sont les grandes cultures, l'élevage et la viticulture.

Une filière stratégique, pourvoyeuse d'emplois

La Bourgogne ne saurait donc pas se passer de sa filière lait, une filière stratégique car pourvoyeuse d'emplois dans la transformation, en zone rurale notamment. 2ème secteur agroalimentaire en nombre d'emplois salariés, après la viande, la filière lait est l'un des piliers de l'économie régionale agricole. Maintenant, pour continuer de jouer ce rôle, elle va devoir assurer son avenir. D'abord en sécurisant la production, ce qui suppose d'assurer un revenu suffisant aux producteurs ; ensuite, en mobilisant des volumes supplémentaires. Le risque est grand d'une déprise laitière si l'on met en balance les contraintes et la rentabilité de l'activité. Le revenu malmené par les fluctuation des prix mondiaux reste étroitement lié à la combinaison équilibrée de trois éléments fondamentaux pour la sécurité financière des exploitations laitières : performance de l'exploitation/prévention des risques/contractualisation avec l'aval.

En résumé, le Ceser constate que dans un contexte de croissance des volumes de transformation, le besoin premier de cette filière c'est de sécuriser la production de lait à son niveau actuel pour répondre aux besoins des fromageries et être en mesure ensuite de l'augmenter pour répondre à l'accroissement de la demande dans les prochaines années. Pour relancer la dynamique laitière, au bénéfice des exploitants d'abord, tous les acteurs doivent être mobilisés, les syndicats, les Chambres consulaires, les acteurs publics, les élus et bien sûr les producteurs laitiers eux-mêmes qui doivent «*retrouver le goût de faire du lait*» grâce notamment à une meilleure valorisation de leur production.

ANNE-MARIE KLEIN

Les entreprises de la filière lait en Bourgogne

On dénombre 38 établissements agroalimentaires de produits laitiers en région Bourgogne, dont 14 établissements de plus de 20 salariés et 1660 salariés au total. On trouve trois types d'entreprises laitières :

- Des PME : Lincet, Berthaut, Gaugry, Laiterie de Bresse, Girard, Delin...
- Des «*poids lourds*» industriels de statut coopératif, avec des filiales spécialisées dans les produits laitiers : Sodiaal (Yoplait, Régilait et Euroserum) et Senagral (ex Senoble).
- Trois groupes industriels privés, situés en dehors de la Bourgogne, mais dont l'impact est fort pour la collecte : Danone, Bongrain et les Établissements Milleret.

Portes-ouvertes Arvalis - Institut du végétal

Blé: 2015 s'annonçait comme «un nouveau record»

Arvalis – Institut du végétal organisait vendredi 12 juin sa journée porte ouverte annuelle sur sa plateforme d'essais de Rouvres-en-Plaine destinée aux cultures de blé. L'occasion pour Luc Pelcé, ingénieur régional chez Arvalis, de dresser un premier état des lieux de la campagne en cours.



Premier constat concernant la campagne blé en cours : *«il y a beaucoup de grains au mètre carré».*



Arvalis ouvrait les portes de sa plateforme d'expérimentation de Rouvres-en-Plaine située sur l'exploitation du Gaec de l'Oucherotte.

La saison des visites d'essais de plein champs touche à sa fin. Après celles des coopératives, négociants et autres plateformes expérimentales des différents services techniques des Chambres d'agriculture, ce fût au tour d'Arvalis – Institut du végétal d'ouvrir ses portes le vendredi 12 juin dernier sur le site de Rouvres-en-Plaine destinée aux cultures de blé. Si la matinée était réservée à réunir les différents techniciens de la région, l'après midi fut quant à elle ouverte aux agriculteurs.

«Beaucoup de grains»

La visite était organisée selon trois ateliers thématiques : l'aspect génétique (collection de 40 variétés de blé) ; le parcours de fertilisation azotée (doses, fractionnement, pilotage...) ; l'application des différents scénarios dans le cadre du projet BOP (blé objectif protéines).
En avant-propos des différentes thématiques, Luc Pelcé, ingénieur régional d'Arvalis, a dressé un bilan provisoire de la campagne en cours. *«Jusqu'à il y a trois semaines, nous nous avancions vers un nouveau record !»* a-t-il lancé avec son franc-parler. *«Il y a beaucoup de grains au mètre carré cette année»* constatait Luc Pelcé. «*La douceur des températures entre les semis et la mi-janvier a contribué à produire de la biomasse, synonyme de développement du nombre d'épis. Ensuite, le mois de mars a offert un fort rayonnement, favorable à la fertilité des épis»*. Une combinaison de facteurs qui a produit une grande quantité de grains.

Et Luc Pelcé de rappeler que *«le nombre de grains contribue pour 85% au rendement final»*.
Le début du mois de mai, sec et surtout très chaud, a malheureusement marqué un coup d'arrêt à cette belle ascension. En effet, selon l'ingénieur régional *«ce coup de chaleur à limité la taille des sacs»*. Nous n'auront donc pas le record escompté. *«C'est dommage, certes, mais cela reste bien»*. Luc Pelcé s'est dit *«plutôt optimiste pour la moisson à venir»*. Reste à attendre confirmation aux alentours des 26-27 juin, alors que *«la maturité physiologique sera terminée et que les rendements seront fixés»*.

FD



Luc Pelcé a dressé le bilan à mi-parcours de la campagne blé 2015. Pour l'ingénieur régional, celle-ci s'annonçait comme un nouveau record. Malgré le *«coup de chaud»* de début mai, il reste optimiste pour la moisson à venir.

FMP Vignoble Conseil

" Le spécialiste de la cession de domaines viticoles en Bourgogne "



Parce que la cession d'entreprise viticole est un véritable métier, **Fabrice HENRY** et son équipe, **forts de leur expérience et de leur professionnalisme** dans la préparation, l'organisation et la cession d'entreprise viticole en Bourgogne, sont à votre service pour **vous accompagner efficacement** dans la réalisation de votre projet de cession.

Tél. **03 80 73 13 45**
www.achat-vignoble-bourgogne.com

Immeuble le Stratège • 1 rue du Dauphiné • 21 121 Fontaine-lès-Dijon
fmp.vignoble-conseil@laposte.net • Fax. 03 80 72 28 45

Vente d'agnelles le 3 juillet à Charolles (71)

Les agnelles charollaises à la reconquête !

Le 3 juillet prochain, l'OS Mouton Charollais organisera sa première grande vente d'agnelles à Charolles. En pleine reconquête ovine, le Mouton Charollais ne manque pas d'arguments pour la reconstitution de troupes. Fruits de plusieurs décennies de sélection et d'amélioration génétique, les agnelles charollaises constituent aujourd'hui un choix des plus judicieux.



«agnelles charollaises». Deux ventes aux enchères d'agnelles charollaises seront organisées les 3 juillet et 17 septembre prochains sous la halle des foires et marchés de Charolles.

Le vendredi 3 juillet prochain à Charolles, l'OS Mouton Charollais organisera sa première grande vente d'agnelles inscrites aux enchères. Un évènement au sein de la filière ovine qui devrait drainer des acheteurs de la France entière ainsi que des étrangers. C'est l'incertitude des marchés export de génétique qui a conduit la race à revoir sa stratégie commerciale. Après avoir vécu un premier arrêt brutal des expéditions à l'étranger du temps de sa filiale export CFI, le Mouton Charollais a vu ses espoirs à nouveau s'envoler alors qu'il venait de conclure d'importantes mais éphémères expéditions vers les pays de l'Est en 2012 et 2013. Devant l'imprévisibilité de ces marchés exports, le conseil d'administration de l'OS a décidé de se recentrer sur le marché national. Un marché à reconquérir à l'heure où la filière promeut une relance ovine dans un contexte redevenu plus favorable au mouton.

C'est à cette reconquête que l'OS Mouton Charollais entend ainsi contribuer en se positionnant comme vecteur d'amélioration génétique du troupeau français. Après des années de déclin au niveau national, *«les élevages de moutons ont laissé de côté la génétique»*, estime le président Pascal Chaponneau. L'OS leur propose *«de profiter de son travail de sélection et d'amélioration génétique en leur réservant les meilleures agnelles reproductrices»*. Cela afin de reconstituer des troupes entières en race Charollaise. Car tel est l'ambition nouvelle de l'OS : en réinvestissant le marché national, les promoteurs de la race entendent réhabiliter l'image des agnelles charollaises et par la même l'élevage en race pur.

Les atouts d'une troupe pure charollaise

Réputés pour leur supériorité bouchère, les béliers Charollais sont bien diffusés en France, mais la majorité sont utilisés en croisement et les femelles charollaises mal considérées pour l'élevage. *«En trois générations d'amélioration génétique, nos agnelles ont beaucoup progressé en valeur laitière et en qualités maternelles»*, assure Pascal Chaponneau. Et les produits en race pure pourraient se révéler particulièrement adaptés au marché. En effet, *«face aux concurrents irlandais, anglais, néo-zélandais, il va falloir produire de très bons agneaux »*, estime le président. En cela, le Charollais offre *«toute la productivité, le poids de carcasse et la qualité de viande qu'il faut»*, argumente-t-il. Tel qu'il est conduit en Bourgogne, le mouton charollais est aussi très intéressant en termes de coûts de production, du fait de son excellente adaptation aux systèmes herbagers avec des agneaux produits avec la pousse d'herbe de printemps.

La valorisation des agnelles en reproductrices est une nécessité pour la race. A défaut de trouver un débouché à l'export ou sur le marché intérieur, ces agnelles issues de troupeaux inscrits sont trop souvent sacrifiées à l'abattoir. Un manque à gagner préjudiciable pour les éleveurs-sélectionneurs au regard des frais de pesée et d'inscription engagés. *«La valorisation des agnelles est vitale pour enrayer l'érosion du nombre de brebis charollaise inscrites et conserver notre OS»*, confie Pascal Chaponneau.

Deux ventes aux enchères électroniques

Ce sont deux ventes aux enchères d'agnelles qui seront organisées les 3 juillet et 17 septembre prochains sous la halle des foires et marchés de Charolles. La vente sera assurée par Martial Tardivon, directeur du marché au cadran de Moulins-Engilbert, lequel fournira ses boîtiers électronique ainsi que son expertise commerciale. Ce choix est aussi une garantie en termes d'organisation et d'encadrement des ventes. Prudents pour cette première, les organisateurs prévoient de présenter environ 300 agnelles le 3 juillet. De gros efforts de communication et de promotion ont été déployés dans toute la France. Par ces deux ventes d'ampleur, l'OS a voulu répondre à la demande des clients éloignés du berceau de race, lesquels ne peuvent plus se déplacer pour de multiples petits rassemblements d'agnelles. Les zones moutonnières comprises entre Montluçon, Poitiers et Limoges sont particulièrement visées. Des suisses et un irlandais sont d'ores et déjà annoncés parmi les acheteurs. D'autres clients étrangers pourront également être servis dans la mesure où l'OS se réserve la possibilité d'acquérir pour eux les lots d'agnelles qui n'auront pas trouvés d'acheteurs à Charolles.

Coup de pouce aux JA

Désirant encourager la constitution de troupes ovines charollaise chez des jeunes, grâce au soutien du Crédit agricole, l'OS a prévu une aide pour les *«JA»* acquéreurs d'agnelles inscrites. Le montant de l'aide sera de 15 euros de prise en charge par agnelle incluant la prise en charge des frais de vente. Les agnelles seront mise en vente par lots au sein de trois catégories : pré-inscrites (mise à prix 170 €) ; inscrites (mise à prix 200 €) ; inscrites filles d'insémination (mise à prix 240 €).

MARC LABILLE

Chronique ovine

Le constat de gestation 45 jours après la fin de la lutte

Plusieurs conditions sont nécessaires afin que le diagnostic de gestation soit fiable. Le stade de gestation des brebis est sans doute le plus important. Pour que le technicien distingue correctement le ou les fœtus, 40 à 45 jours minimum doivent séparer le début de la gestation (retrait du bélier en lutte naturelle ou date d'insémination animale) du diagnostic. D'une part, les agneaux deviennent plus gros et il devient plus alors plus difficile de les dénombrer au delà d'un intervalle de 60 jours. D'autre part, les brebis doivent impérativement être à jeun afin de diminuer le volume ruminal. Si l'intervention a lieu le matin, les brebis ne consomment plus ni fourrage ni concentré à partir de la veille au soir. Si elle est réalisée l'après midi, une mise à la diète le matin de bonne heure suffit.

Par contre, elles peuvent boire sans problème.

Des économies de concentré

En ovins viande, l'économie d'aliment par brebis diagnostiquée vide est de l'ordre de 9 € sur lutte naturelle et 4 € sur synchronisation des chaleurs. Sur les quatre dernières semaines de gestation, le gain s'élève à 1,5 € par brebis portant un seul agneau qui serait alimentée comme une brebis qui porte des multiples. A ces économies, il faut toutefois déduire le prix du diagnostic de gestation du lot qui varie de 0,6 € à 1,6 € par brebis. De plus, les brebis vides sont remises en lutte ou bien réformées plus rapidement.

Pour en savoir plus sur cette technique, deux vidéos sont disponibles sur www.reconquete-ovine et www.idele.fr : *«le diagnostic de gestation au cornadis»* et *«le diagnostic de gestation au fauteuil de retournement»*. Vous pouvez contacter votre organisation de producteurs qui assure ce service ou la chambre d'agriculture qui saura vous indiquer les prestataires dans votre département.



RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO

M. Jannot, éleveur en Haute-Vienne (87)

350 brebis charollaise en race pure : que des avantages !

Installé depuis 2006, M. Jannot a repris l'exploitation familiale qui comptait 250 brebis à dominance Charollaise. Aujourd'hui, il élève seul 350 brebis pure race sur 80 ha dont 15 ha de céréales. Pour constituer son troupeau, M. Jannot a acheté des agnelles à raison d'une dizaine chaque année pendant trois ans. Les agnelages ont lieu de décembre à avril pour des ventes de mars à octobre. L'éleveur commercialise 100 % de ces agneaux à *«OBL»*, une organisation de producteurs. 80 à 85 % de ses agneaux sont classés *«U»* pour des carcasses de 20 kg de moyenne.

Lorsque l'on lui demande les avantages de la Brebis Charollaise, M. Jannot souligne la souplesse de production. Les agnelages se passent à 95 % sans aide. La croissance des agneaux est rapide et l'engraissement facile. Les agneaux *«mettent de la viande»* rapidement sans atteindre des poids de carcasses trop élevés, assure l'éleveur. Pour tous ces avantages, M. Jannot souhaite vivement rester en pur Mouton Charollais. Habitué du concours national de Palinges, M. Jannot vient chaque année choisir ses béliers reproducteurs.

AG de Charolais France à la ferme du Marault (58)

Qualité et marketing : une autre vision de la race à viande

Les responsables de Charolais France avaient invité l'Icaunais Jean Denaux à venir témoigner de son métier *«d'affineur de viande»*. Ce baroudeur culinaire a raconté *«une belle histoire»*, parfois agaçante, autour du Bœuf de Charolles longuement maturé qu'il vend à un panel de chefs cuisiniers.



Jean Denaux, maître *«affineur de viandes»* a démontré, morceaux maturés par ses soins à l'appui, qu'il y a de la place pour des races sachant valoriser leurs qualités.

Animée par Yves Durand, spécialiste de la qualité de la viande charolaise, l'intervention de Jean Denaux devait répondre à la question initialement posée : *«la race charolaise doit répondre à de multiples enjeux, quels sont ses points forts et ses points d'amélioration ?»* devant les membres de l'OS Charolais France réunis, le 18 juin, à la ferme du Marault de Magny-Cours (58). Et très vite, après avoir rappelé son parcours de petit-fils d'éleveur et de fils de boucher ayant fait des études agricoles, puis de baroudeur culinaire dégoûté de la race charolaise après de multiples voyages au long cours, celui qui se présente désormais comme *«affineur de viande»* a balayé sa carrière qui l'a conduit à ouvrir une boucherie à Sens (89). Elevé par ses parents dans une boucherie à Fontainebleau, *«je pensais qu'il valait mieux être éleveur que boucher mais la succession familiale ne m'a pas permis de reprendre l'exploitation de mon grand-père»* a-t-il expliqué. Du coup, après des études agricoles et un passage comme commis au marché de Rungis, Jean Denaux est parti aux Etats-Unis où il a été *«choqué»* de découvrir des vaches *«croisées de race précoce et de race à forte croissance»*, qui d'un coup ringardisaient la charolaise dont les années 70 avaient révélé les faiblesses : *«de grosses difficultés dans les troupeaux, pas assez d'exercice, des difficultés de naissance, une propagation importante de microbes entraînant pour les éleveurs des frais conséquents de vétérinaires»*...

C'est à ce moment-là qu'il en a déduit que la conformation des bovins ne dépendait *«ni de la vitesse de croissance ni de la taille des os !»* Et que de magnifiques qualités bouchères de JB plus précoces, donc plus tendres, pouvaient être, en France, si mal valorisées parce que *«les croisées jaunes à têtes blanches étaient moins bien payées que la «chapelle» blanche»*...

Des clients nommés Gagnaire ou Troisgros

A 19 ans, équipé d'une 4L, Jean Denaux crée donc une boucherie à Sens, se détourne des charolaises, et commence à fournir quelques restaurateurs locaux. Sa passion de la qualité et de la viande grandissant à mesure de son développement, ses études et son parcours lui offrant une ouverture d'esprit et une curiosité incessantes, l'artisan, de proche en proche, a essaimé. D'abord, en élargissant sa clientèle de cuisiniers, à 20 kilomètres puis encore plus loin, jusqu'à rencontrer des grands *«chefs de cuisine»*. *«Un chef sait cuisiner mais ne sait pas ce qu'est une génisse ou un onglet»* découvre alors le jeune entrepreneur. C'est là que, coiffé de ses multiples casquettes, Jean Denaux a basculé. *«Savoir s'adapter, promouvoir la qualité en reliant le monde de la production à celui de la gastronomie»*... Aujourd'hui, le chef d'entreprise compte 17 salariés, fournit de grandes tables de la cuisine française (Gagnaire, Troisgros...) et réalise 25% de son chiffre d'affaires à l'export. Son secret ? Avoir très tôt anticipé la mode de l'Angus, en délaissant le charolais et en allant en Ecosse rencontrer des éleveurs : *«Contrairement à ce que fait la France avec ses races allaitantes, l'Angus produit là-bas n'est pas très nombreux mais il est constitué à 50% de sang de charolais»*. Premier enseignement du maître : *«nous en sommes à obliger ici que les charolais aient un père et une mère de race pure ; On se complique la tâche»* a-t-il clairement énoncé, non sans susciter les réactions agacées des participants à l'AG ! Deuxième leçon, tout aussi franche : *«la qualité de la viande, c'est à l'OS de s'en occuper et je me réjouis que le HBC intègre les qualités bouchères dans les critères de jugement des concours !»* Car, c'est l'autre conseil que Jean Denaux délivre aux éleveurs, via leur organisme de sélection. C'est à chacun de se préoccuper du devenir de ses produits, bien au-delà de la coopérative ou du négociant qui lui achète les bovins vivants. L'affineur se projette délibérément dans l'assiette du consommateur, et se pose en entrepreneur inspiré par le marché. Son maître-mot : *«la maturation»*.

Des quartiers de jeunes Limousins, Aubrac, Montbéliardes mais aussi du bœuf de Kobé et de la race Hereford, dont il se fournit en Irlande, sont sa matière première. Sa méthode d'affinage, *«comme des bons vins ou des beaux fromages»*, se nourrit du temps qu'il accorde à ses viandes dans ses caves séparées par type d'animal, par race, et par jour d'entrée dans les frigos. Jusqu'à 60 jours de maturation après l'abattage.

«Raconter une histoire»

Car, si le croisement des races n'est pas exclu, les compromis ou plutôt les *«équilibres»* entre les produits sont dûment recherchés. La tendreté, le goût, le persillé : l'affineur sait quoi et comment rechercher les qualités de ses viandes. Bien loin des critères du steak haché acheté à la hâte par la ménagère débordée de moins de cinquante ans, et même s'il reconnaît évoluer sur un marché de niche, forcément plus étroit que celui de la consommation courante. Car, pour Jean Denaux, troisième précepte : *«savoir saisir les opportunités, oui, faire preuve d'opportunisme, non ! Le marché bouge par le bas car le haut est trop figé»*. Du coup, le boucher revendique d'adopter *«des stratégies marketing»* pour ses clients qui le réclament, que ce soit des tables renommées ou des grossistes asiatiques. Erigeant la viande en lettres de noblesse de la gastronomie nationale, Jean Denaux spécule sur l'intérêt de la filière : *«1 200 bêtes rentrées lundi doivent être vendues vendredi. Bien sûr, le muscle est important, moins on jette, plus on gagne, mais la qualité est une partie minime de l'analyse des professionnels»* constate-t-il. Et, devant des adhérents de Charolais France un peu émoussés, avec des morceaux de viande maturées par ses soins en appui de sa démonstration, l'affineur a presque fait amende honorable. *«Du charolais chez moi ? D'abord, j'ai fermé la porte ! Puis un jour j'ai rencontré Jean-François Rameau, de l'AOC Bœuf de Charolles et un responsable de l'abattoir de Paray-le-Monial, qui m'ont raconté une belle histoire»*. Trois mois plus tard, l'Icaunais rentrait quelques quartiers de charolais dans sa cave car *«il avait vu des bêtes bien faites, tuées dans un abattoir qui sait en prendre soin, et dont le potentiel de viande est supérieur à beaucoup de viandes de chez nous !»* Goût, jutosité... Depuis, Jean Denaux n'a pas arrêté le charolais. Et c'est là son message d'espoir pour les acteurs de la race. *«S'il y a de la place pour des viandes de qualité -et il l'a démontré, rien n'empêche la charolaise d'apprendre à s'adapter !»*

EMMANUEL COULOMBEIX

Fédération Groupama de Bourgogne

Complémentarité et engagement

A l'invitation de Patrick Seguin, les quatre Fédérations départementales Groupama composants la Bourgogne se sont retrouvées en session de travail le 26 mai dernier à Clamecy, en présence de Philippe Renoux, président de l'Yonne, Luc Chevalier, président de la Saône-et-Loire, Isabelle Chopin, présidente de la Nièvre et des chargés de missions institutionnelles : Jean-Luc Regard, Patrick Fouchez, Philippe Gaudin et Christophe Jondot. Après un tour d'actualité, cette réunion a permis de travailler sur les dossiers de communication propres à la région et de conduire une réflexion sur les partenariats et les relations avec les OPA.

Attachées à la représentation territoriale, les Fédérations départementales Groupama ont réaffirmé leur volonté d'être un interlocuteur de proximité grâce notamment aux réseaux de caisses locales et d'élus.

Tout autant que l'unité nécessaire à valoriser les actions, les quatre Fédérations départementales ont affiché la volonté d'être plus efficaces afin de pérenniser leurs engagements et de garantir un rayonnement de Groupama au sein du monde rural.

A l'issue de cette réunion, le président Patrick Seguin a salué l'implication des membres de l'équipe institutionnelle de Bourgogne et souhaité bonne chance à Isabelle Chopin, nouvelle présidente de la Fédération de la Nièvre et qui va lui succéder au sein de cette assemblée.



En bref

+15% d'abattages de bovins bio en 2014 par rapport à 2013

En 2014, les abattages de bovins bio, en volume, ont augmenté de 15% par rapport à l'année précédente, selon un communiqué d'Interbev (interprofession bétail et viande), le 22 juin. Cette hausse est liée à une plus grande disponibilité d'animaux, *«tout particulièrement au second semestre 2014»*. De fait, le nombre d'élevages certifiés bio en 2014 est lui-même en hausse de 6%. En outre, les prix bio se sont maintenus, *«quand ceux du conventionnel ont diminué»*.

Environnement
Le CNE lance le site internet vacheverte.fr

Le comité national de l'élevage (CNE) a annoncé, le 22 juin, le lancement du site internet vacheverte.fr. Son but: *«sensibiliser les citoyens au rôle fondamental de l'activité d'élevage dans l'équilibre environnemental du territoire en France»*. Face aux attaques incessantes contre l'élevage, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, les éleveurs ont pris le taureau par les cornes avec cette action de communication. Quelques jours auparavant, c'était au site leseleveursfaceauloup.fr d'être lancé par la Fédération nationale ovine (FNO).

Génétique et qualité

Le Conseil départemental de Côte d'Or soutient les élevages

Soutien de la qualité des cheptels - filière bovine - taureau(x) :

Pour bénéficier de cette aide, certains critères doivent être respectés. D'une part, le vendeur doit être adhérent à un syndicat d'élevage. D'autre part, l'acheteur doit détenir au minimum 10 femelles de + 24 mois de race identique du taureau dont l'acquisition est prévue. De plus, le taureau acheté doit avoir au minimum un des deux parents qualifiés, être né et élevé en Côte d'Or, être âgé de moins de 30 mois, avoir une filiation certifiée, être issu d'un élevage adhérent au CP, être inscrit au livre généalogique de race, être non né par césarienne (excepté si veau né de transplantation embryonnaire), ne pas avoir de défauts d'ordre fonctionnel et être issu d'un élevage qualité en I.B.R.
Pour tout achat d'un reproducteur de qualité supérieure et répondant aux critères précisés précédemment, le Conseil Départemental de Côte d'Or peut vous attribuer une aide de 30 % du montant d'achat HT plafonnée à 400 € d'aide par reproducteur.

Pour plus de renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or : Anne-Laure Launoy : 03 80 90 68 80.

Soutien de la qualité des cheptels - filière ovine - bélier(s) :

Pour bénéficier d'une aide à l'acquisition de béliers, le reproducteur doit impérativement être issu d'un élevage naisseur inscrit à un OS et soumis au contrôle de performances officiel, être qualifié RM (reconnus mixte viande et élevage), ou être fils d'IA, ou être fils Recommandé, AMCR (améliorateur de croissance), Ambo (améliorateur boucherie), ou être issus de Station de Contrôle Individuel, avoir un âge inférieur ou égal à 2 ans et ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide à la génétique.
Pour tout achat d'un bélier certifié, le Conseil Départemental de Côte d'Or peut vous attribuer une aide de 30 % du montant HT plafonnée à 150 € par bélier certifié acheté.
Pour plus de renseignements, contacter : Jean-Marc Bidoire : 06 70 11 19 94 :

Pour rappel :
L'éleveur acheteur doit exprimer son intention d'achat auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or pour tout achat d'un reproducteur. Pour une acquisition prévue sur la période du 1/07 au 31/12 une lettre d'intention devra être transmise le 30 juin au plus tard à l'EDE. Pour une acquisition prévue sur la période du 1/01 au 30/06 une lettre d'intention devra être transmise le 31 décembre au plus tard à l'EDE.
Pour tous les éleveurs pensant acquérir un/des reproducteur(s) sur la période allant du 01/07/2015 au 31/12/2015, il est nécessaire de transmettre une lettre d'intention complétée au plus tard le 30 juin 2015 à l'EDE.

Soutien de la qualité des cheptels - filière ovine - achat d'agnelles inscrites :

Pour l'acquisition d'agnelles, l'éleveur acheteur doit être détenteur de 80 brebis mères primables pour les éleveurs ayant une autre production animale sur l'exploitation, ou détenteur de 120 brebis mères primables pour les éleveurs ne possédant que des ovins comme production animale.
Pour tout achat d'un lot d'agnelles, le Conseil Départemental de Côte d'Or peut vous attribuer une aide de 30 % du montant d'achat HT plafonnée à 15 000 €.

Pour rappel,
L'éleveur devra transmettre au préalable une lettre d'intention ou un devis à l'EDE. Pour une acquisition prévue sur la période du 1/07 au 31/12 une lettre d'intention ou un devis devra être transmis le 30 juin au plus tard à l'EDE. Pour une acquisition prévue sur la période du 1/01 au 30/06 une lettre d'intention ou un devis devra être transmis le 31 décembre au plus tard à l'EDE.
Pour plus de renseignements, contacter : Jean-Marc Bidoire : 06 70 11 19 94.

Aide à la transplantation embryonnaire :

Pour une transplantation embryonnaire, le Conseil Départemental de Côte d'Or peut vous attribuer une aide de 80 % du coût HT des embryons, plafonnée à 200 € par embryon, afin de vous aider à compenser les coûts d'insémination dus à une transplantation embryonnaire.
L'éleveur devra, au préalable, exprimer son intention de réaliser une/des transplantation(s) embryonnaire(s) auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or avant tout acte d'intervention. Ainsi, l'éleveur devra transmettre un devis accompagné d'un formulaire de demande d'aide complété à l'EDE qui instruira et transmettra votre dossier au Conseil Départemental. Si votre dossier est bien complet, le Conseil Départemental vous renverra un courrier vous précisant le montant de l'aide qui vous est attribuée et vous autorisant à réaliser la/les transplantation(s) embryonnaire(s).
Pour plus de renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or : Anne-Laure Launoy : 03 80 90 68 80.

Pour plus de précisions, vous pouvez également télécharger le guide des aides du Conseil Départemental de Côte d'Or : www.cotedor.fr , rubrique Guide des aides.



Nudant Automobiles Land Rover Dijon
1Ter rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE - 03.80515.002



En direct de la MSA

Alain Lagneau
Au service des territoires ruraux

Répondre aux besoins des territoires ruraux

Mâconnais Val de Saône : Un projet de "petite unité de vie" muri grâce à MSA Services
MSA Services-Rencontre avec le président Bernard Virely
Dans le prolongement de l'action sociale

À quoi servent les cotisations ?

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Retour sur les Assemblées Générales de la CCMSA



Le 28 mai dernier, se sont déroulées les Assemblées Générales de la Caisse Centrale de MSA. L'Assemblée Générale élective a pour sa part désigné les membres du nouveau Conseil d'Administration Central, marquant ainsi la fin du processus électoral engagé en 2014.

Dernières Assemblées Générales du Président Pelhâte

Gérard Pelhâte quitte ses fonctions au terme de deux mandats. Pour sa dernière intervention, il a souhaité appeler l'attention de l'auditoire sur quelques traits marquants du paysage dans lequel va s'inscrire l'action de la MSA dans les prochaines années. Parmi ceux-ci, deux dossiers qui mobilisent fortement les services de la MSA : la Déclaration Sociale Nominative et la liquidation unique des retraites. Deux réformes logiques dans l'intérêt des adhérents mais un impact très lourd sur les outils et les organisations.
Il a aussi insisté sur les échéances majeures qui vont rythmer la vie de la MSA dans les mois qui viennent.
La réforme territoriale qui interpelle la MSA à plusieurs titres : réorganisation des services de l'État, future répartition entre les différentes collectivités, régions, métropoles, intercommunalités et bien entendu départements…
Comment s'organiser demain pour répondre à ces évolutions et être identifié comme un interlocuteur de référence sur les territoires ruraux par les nouveaux centres de décision ?
La négociation de la future Convention d'objectifs et de moyens 2016-2020, les moyens étant les effectifs et les crédits de fonctionnement qui doivent permettre à la MSA de faire face à l'environnement évolutif et aux objectifs restant à fixer.

Pascal Cormery, élu Président

Pascal Cormery, 57 ans, exploitant agricole est porté à la présidence de la Caisse Centrale de la MSA par le nouveau Conseil d'administration pour un mandat de cinq ans. Parcours.
Dès son installation en 1990 sur une exploitation en polyculture, élevage (porcs et bovins viande) en Touraine, Pascal Cormery s'est fortement impliqué dans la vie du monde agricole en prenant de nombreux engagements qui l'ont naturellement mené vers ses fonctions actuelles.
Dans la continuité de sa première partie de carrière en tant qu'enseignant en Maison Familiale (1980 - 1990), il a pris des responsabilités au profit de la jeunesse rurale et agricole. Il a été secrétaire général du centre départemental des jeunes agriculteurs (1994 - 1997) et président d'un centre de formation agricole pour adultes en Indre-et-Loire (1995 - 1998).
Il a également pris la présidence du service élevage de la Chambre d'Agriculture (1995 - 2001) et de la FDSEA d'Indre-et-Loire (2001 - 2007). Enfin, il a été Vice-président de la Chambre d'Agriculture du même département de 2001 à 2010 et membre du bureau de la Chambre d'Agriculture régionale de 2001 à 2008.
Élu administrateur de la MSA Touraine en 2007, il en assume la présidence depuis 2009. Il entre au Conseil d'administration central en 2010 et préside le Comité de protection sociale des non-salariés.
Pascal Cormery a été élevé au grade de Chevalier du Mérite agricole en 2001 et à celui de Chevalier dans l'Ordre national du mérite en 2012.
Thierry Manten, salarié, Premier Vice-président de la Caisse de Picardie a été élu lui, Premier Vice-président. ■

Éditorial

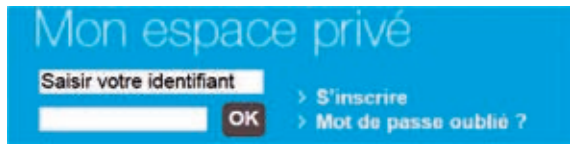


La procédure électorale qui a mobilisé l'Institution depuis l'automne 2014 a pris fin le 28 mai 2015 avec la tenue de l'assemblée générale élective de la CCMSA et l'élection du Conseil Central. Ce dernier a porté à la présidence Pascal Cormery, agriculteur en Indre et Loire, 1er collège et Thierry Manten, en qualité de 1er Vice-président.
Le nouveau Conseil Central aura la lourde tâche de négocier avec les Pouvoirs Publics la convention d'objectifs et de gestion pour la période 2016/2020, mais également de porter et défendre les réformes nécessaires à l'amélioration de la protection sociale des ressortissants agricoles de notre régime.
Sur la base de ces orientations, le Conseil d'Administration de Bourgogne devra les décliner au sein de son territoire, avec prioritairement, l'amélioration de la qualité du service à nos adhérents, une présence territoriale maintenue et une attention toute particulière pour les populations fragiles.
Dans ce cadre là, les nouveaux élus bourguignons devront pleinement assurer leurs nouvelles missions au travers des différentes actions conduites en matière de prévention (santé et activité professionnelle), de formation ou d'offre de services, mais également en s'appropriant un rôle d'alerte sur les territoires, identifiant de façon plus marquée l'image de la MSA au sein du Groupe Social.
Par ailleurs, les contraintes et la rigueur que nous imposera la nouvelle convention d'objectifs et de gestion combinées aux conséquences de la réforme territoriale, tant en matière de territoire que d'organisation, feront bien entendu l'objet des débats que nous ne manquerons pas d'avoir dès la rentrée. Nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici là , en attendant, bon été à tous.

■ **Dominique Bossong, Président.**

Pas encore inscrit aux services sécurisés de la MSA Bourgogne ?

Depuis "Mon espace privé" sur www.msa-bourgogne.fr, accédez à de nombreux services en ligne pour faciliter vos démarches.
Pour s'inscrire, c'est facile, quelques clics suffisent !



1/ Rendez-vous sur la page d'accueil du site www.msa-bourgogne.fr
2/ Cliquez sur le lien "S'inscrire" situé dans le bloc de connexion intitulé "Mon espace privé" (en haut à droite)
3/ Complétez le formulaire d'inscription en répondant aux questions qui vous sont posées en fonction de votre profil et recevez votre code d'accès provisoire par mail ou SMS.
4/ Accédez immédiatement à votre compte "Mon espace privé" dans les secondes qui suivent votre inscription ! Dans tous les cas, vous recevez une confirmation de votre inscription par courrier, à l'adresse postale liée à votre dossier MSA.

Vous pouvez alors accéder à tous vos services en ligne !

Nous écrire en ligne

Pour un meilleur suivi de vos échanges avec la MSA, utilisez le téléservice "Mes messages, mes réponses" disponible dans "Mon espace privé" rubrique "contact".

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

L'offre de services de la MSA Bou

Zoom

Alain Lagneau
Au service des territoires ruraux

Directeur adjoint en charge du domaine solidarité, proximité, territoire à la MSA Bourgogne, Alain Lagneau présente le nouveau concept de "groupe social MSA". Une entité qui rassemble désormais la MSA "service public" et ses différentes filiales d'aide aux projets, de promotion de la santé et de services à la personne sur les territoires.



Que désigne l'offre de services sur les territoires ?
Alain Lagneau : l'offre de services sur les territoires est en quelque sorte le prolongement du service public légal de protection sociale des ressortissants de la MSA. Cette mission, qui va bien au-delà des prestations obligatoires de santé, famille ou retraite (la sécurité sociale), forme « *ce plus encore* » qui fait vraiment la spécificité de la MSA. Elle touche des actions, des services, des projets qui dépassent largement le périmètre des adhérents de la MSA en bénéficiant à toute la population rurale. À travers son offre de services sur les territoires, la MSA contribue ainsi au développement des services et des territoires ruraux.

Dans cette offre de services, quel est le rôle de "MSA Services" ?
A. L. : cette offre de services répond à une ambition de pouvoir agir au profit de l'ensemble des publics sur les territoires ruraux. Cela nous a amenés à créer des structures juridiques qui nous permettent d'élargir notre périmètre d'action et de nous ouvrir vers d'autres activités. L'association "MSA Services" est l'une de ces structures. Elle nous permet de nous diversifier dans la prestation de services dans un champ concurrentiel non couvert par les autres organismes professionnels agricoles. Cela se situe dans le prolongement de notre activité de base. Les missions de MSA Services demeurent en accord avec nos valeurs de mutualisme puisqu'elles sont du domaine de l'économie sociale et solidaire.
MSA Services est une filiale de la MSA chargée de mettre en œuvre la politique d'offre de services sur les territoires définie par notre conseil d'administration.

En quoi consiste cette offre de services ?
A. L. : "MSA Services" nous donne la capacité à intervenir sur les territoires en matière de développement social local, à travers l'accompagnement de porteurs de projets, dans un rôle d'ingénierie sociale. Le principe est de ne pas faire à leur place… C'est du "sur mesure" avec les acteurs du territoire.
En matière d'ingénierie sociale, "MSA Services" réalise des diagnostics, des études de faisabilité… Elle accompagne les porteurs de projets dans la recherche de financement, dans la mobilisation des populations… Les domaines de prédilection sont la santé avec par exemple la création de maisons de santé ou l'amélioration de l'offre de soins ; les personnes âgées avec la création de lieux collectifs d'hébergement ou bien de formules innovantes de services à la personne… Ces demandes qui émanent des territoires, mais aussi des collectivités locales, sont le reflet des sujets de société du moment.
Créée en 2011, l'association "MSA Services" est aujourd'hui commune aux régions Bourgogne et Franche-Comté. Elle compte une équipe de trois salariés et s'appuie également, ponctuellement, sur des compétences extérieures.

Existe-t-il d'autres structures du même genre ?
A. L. : l'ASEPT (Association santé éducation prévention sur les territoires) est une seconde association commune à la Franche-Comté et à la Bourgogne. Créée par la MSA, cette association se veut son bras armé pour développer des actions de prévention sur la santé dans les territoires. Ses objectifs sont : la promotion des actions de prévention éducation santé ; leur réalisation, mais aussi le développement de liens de proximité entre personnes sur cette thématique. L'ASEPT compte une équipe de sept personnes. Parmi ses actions concrètes, on peut citer l'éducation thérapeutique des patients, le dépistage du cancer ou encore l'accompagnement de contrat de promotion santé… L'intérêt d'avoir cette structure associative est de pouvoir mobiliser des acteurs différents de la MSA comme la caisse primaire d'assurance maladie ou les mutuelles. C'est aussi un moyen de capter des financements supplémentaires pour ces actions-là.
Une troisième structure émanant de la MSA est l'association de services à la personne "Présence Verte". Spécialiste de la téléassistance, "Présence Verte" est le leader national de la téléassistance avec plus de 100.000 abonnés ! En Bourgogne, l'association emploie sept personnes pour 2.500 abonnés. "Présence Verte" assure la promotion, l'installation et la maintenance du système de téléassistance chez les abonnés. Il s'agit d'un dispositif individuel relié, via la ligne téléphonique, à une centrale d'écoute et de secours et à un réseau de proximité (personnes de confiance).

En matière d'offre de services sur les territoires, la MSA s'est donc entourée de filiales spécifiques ?
A. L. : véritables extensions du service public de protection sociale de la MSA, ces trois filiales, autonomes avec leurs budgets, leurs équipes, mais placées sous le contrôle politique du conseil d'administration de la MSA, constituent ce que nous appelons le groupe social MSA. ■

Pour mieux comprendre

Répondre aux besoins des territoires ruraux

Dans le prolongement de sa mission de service public de protection sociale, la MSA élargit et complète depuis plusieurs années son offre de services sur les territoires : services à la personne, insertion par l'emploi, établissements sociaux et médico-sociaux, tourisme social… Ainsi, les caisses de MSA développent en fonction des besoins peu ou mal couverts sur leur territoire, une offre de services ouverte à l'ensemble de la population. Ces activités sont gérées opérationnellement au sein de structures distinctes des caisses de MSA.
Gros plan sur MSA Services Bourgogne Franche-Comté.

MSA Services Bourgogne Franche-Comté est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 2011. La Caisse Régionale MSA de Bourgogne, la MSA de Franche-Comté, Présence Verte Bourgogne, Présence Verte Franche-Comté, Convergences 71 et l'association Pac Euréka Franche-Comté en sont ses membres. Son activité s'inscrit dans le prolongement de l'Action Sanitaire et Sociale des deux caisses de MSA et se situe dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
Elle opère dans le champ concurrentiel non couvert par les autres organismes professionnels agricoles sur les territoires bourguignon et franc-comtois sous forme de prestations de services.



msa SERVICES
vous accompagne sur la route de vos projets

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS
www.msa-services-bfc.fr

Un savoir-faire

MSA Services Bourgogne Franche-Comté met en œuvre ses compétences **en accompagnement de projets,** notamment dans le domaine des personnes âgées, l'habitat, l'enfance, la jeunesse, la santé, les services… (études de besoins, de marchés, de faisabilité, développement, coordination, évaluation…).
Parmi les réalisations, on peut citer par exemple de nombreuses études d'opportunité de projets d'habitat pour personnes âgées dans les départements 21, 25, 58 et 71 ou encore la formalisation de plusieurs projets de santé, la recherche de financements, le développement d'un service de remplacement à domicile des aidants familiaux appelé "Le Baluchon Bourguignon".
MSA Services Bourgogne Franche-Comté dispose également d'une solide expérience **en matière de formation** en sécurité au travail (sauveteur secouriste, gestes et postures, initiation au défibrillateur, référent sécurité…) et prévention santé. Elle réalise ainsi le module santé de la formation Certiphyto ainsi que des actions gestion du stress et prévention des risques psychosociaux.
À noter également dans la diversité de son offre, des formations d'animateurs Pac Eurêka Résidants et Peps Eurêka (ateliers mémoire à destination des seniors), bureautique (traitement de texte, tableur, présentation), et comptabilité-gestion à destination des entreprises et associations.
Enfin, elle accompagne des établissements sociaux et médico-sociaux en évaluation interne : formation à la méthodologie, soutien à la mise en œuvre de la démarche qualité.
L'activité de MSA Services Bourgogne Franche-Comté s'adresse à tous les porteurs de projets concernés par ses orientations : collectivités territoriales, associations, acteurs économiques, établissements médico-sociaux, OPA…



Vous avez un projet de formation, nous réalisons avec vous votre programme sur mesure.

Pour en savoir plus :
www.msa-services-bfc.fr

Vous avez une question, un projet :
Mail : contact@msa-services-bfc.fr
Téléphone : 03.80.63.23.59

urgogne sur les territoires

Sur le vif

Mâconnais Val de Saône

Un projet de “petite unité de vie” mûri grâce à MSA Services

Dans le Mâconnais Val de Saône, une communauté de communes projette de créer sur son territoire une “petite unité de vie” afin de proposer un accueil aux personnes âgées. Pour murir son projet, la collectivité a fait appel à MSA Services. Le professionnalisme et l’efficacité de l’association ont fait l’unanimité auprès des élus ruraux.

La communauté de communes du Mâconnais Val de Saône rassemble douze communes rurales pour 6 à 7.000 habitants. Depuis deux ans, elle planche sur un projet de création d’une petite unité de vie sur son territoire. « *L’idée est partie du constat que nous n’avions ni EHPAD (1), ni maison de retraite, ni petite unité de vie pour accueillir les personnes âgées. Auparavant, une convention avec une commune voisine de l’Ain permettait aux personnes âgées de notre territoire d’aller en maison de retraite là-bas. Mais la convention n’existe plus aujourd’hui et la maison de retraite en question n’accepte plus que des ressortissants de son département. Notre population vieillit. Avec l’allongement de la durée de vie, nous avons de plus en plus d’habitants de plus de 80 ans. Il y avait un vrai besoin en la matière* », explique Marie-Thérèse Drevet, vice-présidente de la communauté de communes et maire de Montbellet.

« *Nous avons retenu MSA Services* »

La collectivité s’en est remise à l’association MSA Services pour la réalisation des premières études. Elles ont mis en évidence la réalité du besoin sur le territoire, pointant également « *les inconvénients du milieu rural pour les personnes âgées isolées* », tels que « *l’éloignement, l’absence de commerce, etc…* ».
Suite à cette première consultation, les élus de la communauté de communes du Mâconnais Val de Saône ont lancé un appel d’offres pour sélectionner un cabinet destiné à murir le projet. Sans hésiter, ils ont à nouveau retenu MSA Services tant ils avaient été convaincus par la qualité du travail accompli lors de l’étape précédente. « *MSA Services nous a aidés dans la réflexion, la mise en place de notre projet. L’intervenante nous a organisé des visites d’établissements existants (Saint-Bonnet-de-Joux, Joncy…) ; proposé différentes formules de « petites unités de vie »…. Son rôle a été de mettre à plat tous les problèmes : financement (investissement et fonctionnement), conception du bâtiment, réglementation… Pour cela, nous nous sommes répartis en trois commissions spécifiques (bâtiment, social, finance) managées par l’animatrice de MSA Services* », détaille Marie-Thérèse Drevet.

Une vingtaine de logements



Le projet consistera en « *une maison foyer avec des petits appartements* », explique la vice-présidente. Différent d’un EHPAD, le concept se veut « *offrir un accueil à des personnes valides, le plus souvent seules et désireuses de rester sur le territoire où elles ont vécu* », justifie l’élue. La structure compterait un peu plus d’une vingtaine de logements ; « *des petits appartements dotés de kitchenettes, d’une pièce à vivre, d’une salle de bain…* ». Tous situés au rez-de-chaussée, ces studios privatifs et indépendants donneraient sur un espace commun ouvert. Là, les locataires auraient la possibilité de manger ensemble ou de prendre part à des activités ou animations communes. Cette “petite unité de vie” ne disposerait pas de services de soins en son sein. En revanche, les occupants pourraient faire appel aux infirmières, kinés, pédicures, aides à domicile disponibles sur le territoire. Une surveillance pourrait toutefois être assurée par la future directrice de l’établissement ou bien un veilleur de nuit, confie la vice-présidente.

Qualité de travail unanimement reconnue

Le projet est aujourd’hui bien avancé. Prochainement, il sera présenté au département, lequel sera sollicité pour participer au financement. Il faudra aussi trouver la commune pour accueillir cette nouvelle structure. Ce sera nécessairement « *un bourg avec de la vie et doté de commerces* », confie Marie-Thérèse Drevet. Le mode de gestion de cette nouvelle structure est également à déterminer.
C’est à ce stade que devrait prendre fin la mission de MSA Services. Une mission d’aide à la conception, de pilotage de groupes de travail, rondement menée. « *La qualité du travail réalisé par MSA Services a fait l’unanimité auprès des élus communautaires* », assure Marie-Thérèse Drevet. « *Nous avons eu à faire à une personne très structurée, très sérieuse, faisant montre d’un grand professionnalisme. Quelqu’un de très abordable, qui sait se mettre à notre niveau* », conclut la vice-présidente de la communauté de communes Mâconnais Val de Saône. ■

(1) *Établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes.*

MSA Services-Rencontre avec le président Bernard Virely

Dans le prolongement de l'action sociale

Bernard Virely, présentez-nous la structure que vous présidez
« *MSA Services Bourgogne Franche Comté est une association loi 1901 à but non lucratif créée en novembre 2010. L'objectif est de développer et d'accompagner des porteurs de projets sur les territoires ruraux. Notre rôle prend tout son sens pour venir en aide aux collectivités territoriales. MSA Services met tout en œuvre, avec une méthodologie adaptée telle que l'aide à la formalisation, des études de besoins, un diagnostic de territoire, des études de marché, une évaluation du projet... Les besoins sur le terrain se font ressentir autour de la santé et l’habitat personnes âgées. En parallèle, nous développons une activité de formations. Le module Certiphyto a été l’activité qui nous a lancés. La formation représente aujourd'hui la moitié de notre activité* ».

Pouvez-vous nous citer quelques exemples de projets ?
« *Dans un contexte de vieillissement de la population, les exemples ne manquent pas avec les maisons de retraite et les maisons de santé. Mais MSA Services s'intéresse également à la jeunesse avec plusieurs projets de garde d’enfants. Prenons le cas d'une maison de santé : les médecins et les collectivités territoriales ont besoin d’être accompagnés dans leur démarche. MSA Services se propose d'étudier les besoins et les opportunités pour la mise en œuvre de ce projet. Nous aidons les personnes concernées à travailler ensemble, à réfléchir, à monter les dossiers, à rechercher des subventions. Après un creux d'activités en 2014 en raison des élections municipales et du report de certains projets, les demandes repartent très bien depuis le début de l'année. L'activité de ces six premiers mois est déjà supérieure à celle de 2014* ».

Quel sera pour vous l'impact de la fusion Bourgogne-Franche-Comté ?
« *Il n'y en aura pas car nous travaillons déjà ensemble. La Franche-Comté avait souhaité nous rejoindre dès 2013. Notre conseil d'administration est composé à parité de Bourguignons et de Franc-Comtois. Nous intervenons dans tous les départements depuis notre fusion. MSA Services répond également aux demandes de la Franche-Comté. Notre association s'appuie sur les nombreux délégués MSA pour nous informer des projets de territoires, ce sont nos relais. Nous disposons d'un socle précieux* ».



Quelle est votre motivation à exercer cette activité bénévole ?
« *Cette activité est passionnante et enrichissante du point de vue humain. Le développement de projets sur les territoires, le service à la personne et la recherche du mieux être au profit des populations rurales nous animent au quotidien, nous sommes dans le prolongement de l'action sociale menée par la MSA. L’innovation est aussi très intéressante, nous créons constamment et rencontrons de nouvelles personnes. Nous formons une très bonne équipe –avec Alain Lagneau, Directeur Adjoint de la MSA Bourgogne, Nicolas Regnard, responsable, et Florence Guais-Lerat, chargée d’études– et cela est d'autant plus motivant pour moi. J’apporte le réseau constitué au cours des années d’engagement à la Chambre d’Agriculture, au Pays de l’Auxois-Morvan et à la MSA. Nous espérons maintenir une offre de soins satisfaisante sur les territoires et participer à l’innovation sur l’habitat des personnes âgées* ». ■

L'actualité MSA

À quoi servent les cotisations ?

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole paient des cotisations et des contributions sociales. À quoi servent-elles ? À financer en partie les prestations sociales qu'ils perçoivent.

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole cotisent auprès de la MSA pour leur protection sociale obligatoire de base et complémentaire (santé, famille, logement et insertion, retraite, santé-sécurité au travail). En contrepartie, la MSA leur verse des prestations légales. Elle leur attribue également des prestations d'action sanitaire et sociale (ASS), et finance des actions de prévention et d'éducation sanitaires.

La base de calcul

Les cotisations sociales sont calculées soit sur un revenu forfaitaire, soit sur les revenus déclarés, c'est le régime du réel. Dans ce cas, le non-salarié agricole peut choisir entre une assiette basée sur la moyenne triennale de ses revenus professionnels ou une assiette annuelle.

Les cotisations

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole cotisent pour la maladie (Amexa), les indemnités journalières (IJ) Amexa, la retraite –assurance vieillesse individuelle (AVI), assurance vieillesse agricole (AVA) plafonnée et AVA déplafonnée–, la retraite complémentaire obligatoire (RCO), les prestations familiales agricoles et pour les accidents du travail et les maladies professionnelles (Atexa). À cela s'ajoutent la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le financement

Les cotisations et les contributions sociales payées par les non-salariés agricoles financent 23 % des prestations sociales versées par la MSA. Les sommes restantes proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale et des contributions publiques (impôts et taxes), dans le cadre de la solidarité nationale et interprofessionnelle qui permet de compenser le déséquilibre financier du régime dû au vieillissement de la population agricole. Le total des charges du régime des exploitants agricoles s'élève à 19,3 milliards d'euros en 2013.



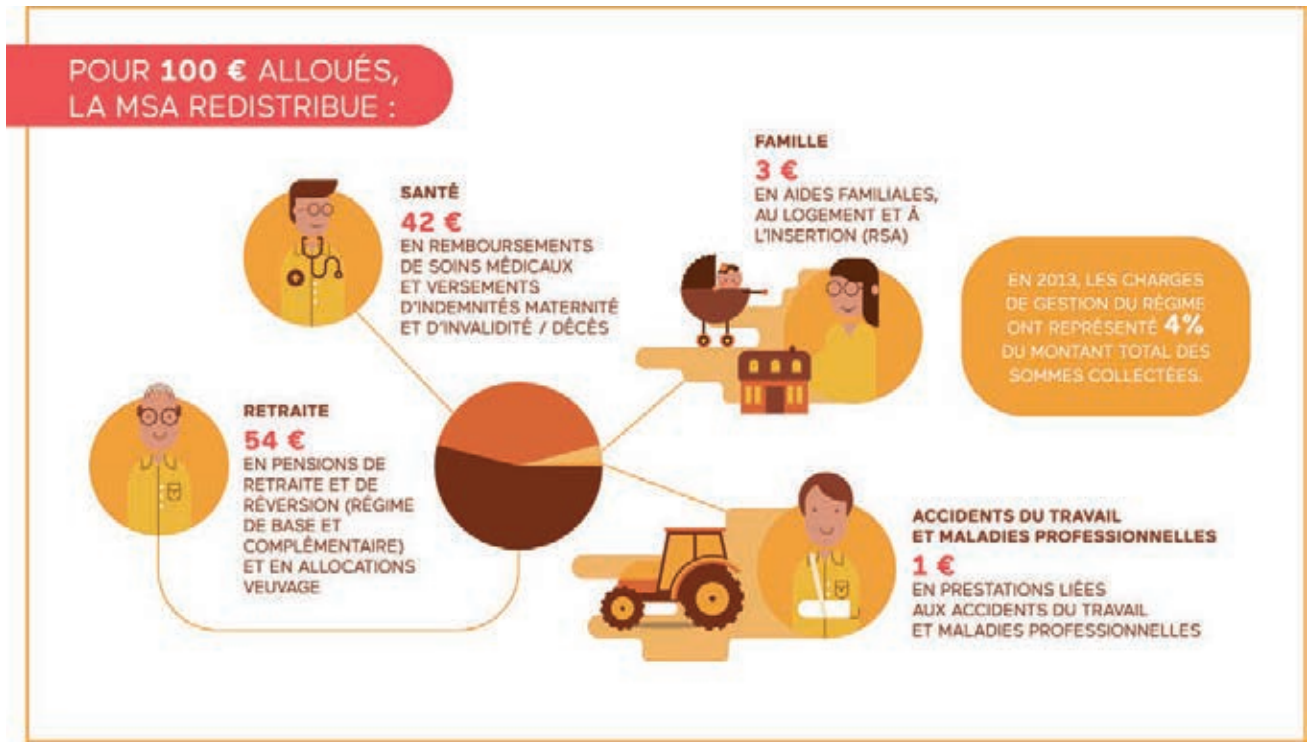


Les prestations

Les 2.300.000 bénéficiaires des prestations sont les exploitants, les conjoints, les enfants et les retraités de l'agriculture. La MSA verse aux non-salariés agricoles et à leurs ayants droit des prestations sociales légales en retraite, veuvage, santé (maladie, maternité, invalidité, décès, IJ paternité), RCO, famille (prestations familiales et logement), accidents professionnels et maladies professionnelles. Les deux plus importants pôles de dépenses sont la retraite et la santé.

Les aides de la MSA

La MSA apporte également des aides dans le cadre de sa politique d'ASS, en attribuant des prestations extra-légales (pour les familles, les enfants, les actifs en situation de fragilité, les retraités et les personnes handicapées), et en menant des actions d'accompagnement collectives (soutien aux aidants familiaux, appel à projets jeunes, contrat de développement social territorialisé…).



Les actions de la MSA

En matière de santé publique, la MSA finance et organise des actions de prévention et d'éducation sanitaires (examens de santé, vaccination contre la grippe, incitation au dépistage organisé des cancers du sein et colorectal, programme d'éducation thérapeutique, ateliers du bien vieillir…), et à la sécurité au travail (sensibilisation aux risques professionnels, contrats de prévention…).

La MSA, l'interlocuteur unique

La MSA gère la protection sociale de façon globale. De la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement des cotisations, elle est l'interlocuteur unique de ses ressortissants. Elle peut ainsi leur apporter un accompagnement global et prendre en compte leur situation personnelle et professionnelle.

D'un point de vue pratique, alors que dans d'autres régimes l'adhérent est contraint de contacter plusieurs organismes (par exemple, pour le régime général : la CPAM pour la maladie, la Caf pour les allocations familiales, la Carsat pour la retraite et les Urssaf pour les cotisations), dans le régime agricole l'adhérent bénéficie des services du "guichet unique" qui regroupe la santé, la famille, la retraite, la médecine du travail, les cotisations…

Ce qui permet également de réduire les coûts de fonctionnement : ainsi, en 2014, les charges de gestion du régime agricole ne représentaient que 3,3 % du montant total des charges du régime de protection sociale des non-salariés agricoles.

La MSA se mobilise aussi pour leurs droits. Ainsi, grâce à son action, ils perçoivent depuis peu des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail à la suite d'une maladie ou d'un accident de la vie privée.

Elle les aide aussi à réduire les risques professionnels (prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et intervient en cas de crise agricole (échelonnement du paiement des cotisations). ■

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

L'agriculture marque son dynamisme en faveur de l'emploi, mais rappelle que la distorsion de concurrence avec l'étranger reste un frein important

Malgré les difficultés qu'elle connaît, la branche agricole vient de manifester une nouvelle fois son volontarisme et son dynamisme en faveur de l'emploi, en concluant un accord entre partenaires sociaux dans le cadre du Pacte de Responsabilité. Aux côtés des CUMA, des Entrepreneurs des Territoires, du bois et du paysage, la FNSEA affirme ainsi sa volonté de participer au redressement productif de la France, à travers la création d'emplois et l'insertion des jeunes en alternance. Cet accord prévoit des mesures dans trois grands axes :

- Une augmentation des emplois pérennes, notamment via le développement de l'emploi partagé et de l'apprentissage, sachant que l'agriculture est depuis longtemps performante dans ce processus de formation.
- L'amélioration de l'accessibilité des métiers et de la formation professionnelle agricoles et viticoles aux jeunes et demandeurs d'emploi, afin d'assurer le renouvellement des générations et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises agricoles.
- La mise en place de dispositifs innovants pour faciliter l'emploi en milieu rural, grâce à des solutions de transport, de logement et de garde d'enfants.

La conclusion de cet accord est toutefois l'occasion de rappeler que l'agriculture française doit faire face à un durcissement de la concurrence mondiale, ainsi qu'à une concurrence déloyale au niveau européen, due à un manque d'harmonisation fiscale et à un coût du travail anormalement élevé en France.

Par ailleurs, outre ces problématiques majeures, notre réseau reste mobilisé sur d'autres dossiers, notamment celui de la pénibilité. En effet, le Premier Ministre vient d'annoncer des assouplissements qui vont dans le bons sens, mais nous continuons à dénoncer la définition des postures pénibles et plaidons pour moins de contraintes, avec un dispositif de branche adapté à la réalité du monde agricole.

Espérons que nous serons entendus, comme nous avons pu l'être récemment sur la question des travaux interdits aux mineurs



Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21
Président de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Laurent Cornu
Président de la commission emploi de la FDSEA 58



Bernard Moreau
Président de la commission emploi de la FDSEA 71



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

Acutalité

Un nouveau contrat aidé, le CIE starter

Un nouveau contrat aidé est mis sur pied pour le secteur marchand : le contrat CIE-Starter.
Les entreprises qui y ont recours bénéficient d'une aide de 45% du Smic horaire brut pour maximum 10 mois.
Ce contrat s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, quel que soit leur niveau de diplôme.
Le CIE-starter peut être à temps plein ou à temps partiel (20 heures hebdomadaires de travail minimum).
Autres avantages : les jeunes ainsi recrutés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif (sauf en matière de tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles), et lorsque le contrat est conclu en CDD, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due par l'employeur.
En contrepartie, pendant la durée du contrat, l'employeur doit s'engager à mettre en œuvre des actions favorisant l'accès rapide à un emploi durable (formations notamment).
Pour en savoir plus, consultez le site du ministère du travail (www.travail-emploi.gouv.fr) ou interroger le service emploi de votre FDSEA.

Actualité sociale propre à la profession

Apprentissage : simplifications administratives et allègement du coût en vue !
Il était temps ! Après un an de combat syndical, la FNSEA a enfin obtenu la publication des deux décrets simplifiant la règlementation relative aux apprentis mineurs.
Un récent décret simplifie en effet la procédure permettant aux salariés mineurs d'effectuer certains travaux jugés potentiellement dangereux (à condition qu'ils soient formés et munis d'un équipement de protection), la dérogation étant remplacée par une simple déclaration.
Et un second décret instaure des dérogations à l'interdiction des travaux en hauteur pour les mineurs (notamment pour les travaux de cueillette).
Ces textes, entrés en vigueur le 2 mai dernier, concernent en particulier les jeunes en apprentissage, les titulaires d'un contrat de professionnalisation et les lycéens professionnels.
Il est à noter également que le Président de la République vient d'annoncer de nouvelles aides à l'apprentissage (dès le 1er juillet prochain), qui permettront de supprimer totalement le coût de l'apprenti pour la première année d'embauche.

Actualité sociale propre à la région

Besoin d'agents d'élevage, aidez-nous à former vos futurs salariés.
Les FDSEA de la région envisagent de mettre en place des formations courtes et pratiques afin de former des demandeurs d'emploi aux métiers de l'élevage (lait/viande). Il s'agirait ainsi de reproduire l'exemple de formations du même type, mises en place en viticulture et ayant donné des résultats très concluants (plus de 80% de stagiaires embauchés à l'issue de la formation). Le principal avantage de ces projets est de mettre les besoins des entreprises au centre de la démarche, et notamment de construire le cahier des charges de la formation à partir des demandes exprimées par les employeurs.
Si vous êtes éleveur et que vous auriez besoin d'embaucher à court ou moyen terme, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins.

► Le chiffre du trimestre

17 c'est le nombre de personnes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches au sein des services emploi FDSEA sur l'ensemble de la région (recrutement, paie, conseil juridique, formation…)

► Formation

Les prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs

Un appui personnalisé pour les employeurs de salariés en emploi d'avenir, c'est le moment d'en profiter !
Les employeurs de salariés en emplois d'avenir, adhérents FDSEA ou non, peuvent bénéficier d'un appui personnalisé pour favoriser l'intégration du salarié dans l'entreprise et/ou aider à la construction de son parcours de formation. Cet accompagnement peut aussi avoir pour finalité de vous appuyer dans la résolution de difficultés relationnelles ou pratiques avec votre salarié.
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le service emploi FDSEA de votre département.

► Question / Réponse

Est-il possible de renouveler la période d'essai d'un salarié en CDI ?

La période d'essai permet à l'employeur d'évaluer les compétences du salarié dans son travail et permet au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent.
Ni son existence, ni son renouvellement ne sont automatiques, cela doit être prévu dans le contrat de travail.
Sous cette réserve, la période d'essai peut être renouvelée une fois, mais avec l'accord exprès du salarié.
Renouvellement compris, la période d'essai ne peut pas dépasser les durées maximales fixées par la loi, la convention collective ou le contrat de travail.
Et, attention, si vous décidez finalement de rompre la période d'essai, n'oubliez pas de prendre en compte les délais de prévenance instaurés par la loi depuis 2008.
Conseil pratique : si vous recrutez un salarié peu expérimenté et inscrit à Pôle Emploi, il est possible de mettre en place une période de mise en situation en milieu professionnel, au cours de laquelle votre entreprise peut évaluer les compétences du salarié sans avoir à le rémunérer puisqu'il reste indemnisé par Pôle Emploi.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles de cette page ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- **FDSEA 21 : 03 80 67 68 68 / sje.fdsea21@orange.fr**
- **FDSEA 58 : 03 86 93 40 92 / fdsea58@wanadoo.fr**
- **FDSEA 71 : 03 85 29 56 50 / service.emploi@fdsea71.fr**
- **FDSEA 89 : 03 86 49 48 10 / fdsea.yonne@fdsea89.fr**



La cadence est imposée par le caiss

Les organes de nettoyage d'une moissonneuse-batteuse peinent à suivre le rythme imposé par le gabarit des machines. Malgré les automatismes, le chauffeur reste l'arbitre du compromis entre débit de chantier, taux de perte et propreté du grain.


Crédit : John Deere

C'est quand une machine travaille à pleine charge qu'elle est la plus efficace au niveau de tous les organes, nettoyage compris.

Est-ce que je privilégie la propreté du grain au détriment du débit ? Est-ce que j'accepte davantage de pertes pour accroître mon débit de chantier ? Est-ce que j'accepte de faire un peu plus de grain sale pour éviter les pertes ? En 2015, ces trois questions taraudent toujours le chauffeur d'une moissonneuse-batteuse, quel que soit son degré d'automatisation. Le compromis entre débit, pertes et propreté est quasiment aussi vieux que l'invention de la moissonneuse-batteuse. Mais il a pris davantage d'acuité au cours des décennies passées, sous l'effet conjugué des informations renvoyées au chauffeur d'une part et de l'envolée du débit de chantier des machines d'autre part. «*Les détecteurs de pertes sont apparus dans les années 1970, indique René Autellet, ingénieur agronome et consultant indépendant auprès de constructeurs de matériels agricoles. Ils ont inauguré le début de l'électronique embarquée sur les moissonneuses-batteuses. Quelque quarante ans plus tard, les détecteurs de pertes n'ont quasiment pas changé.*» Il s'agit en l'occurrence de microphones piézoélectriques générant une charge électrique proportionnelle à l'impact des grains, avec un système d'alerte en cabine. Les détecteurs de pertes sont localisés à deux endroits stratégiques : en sortie du circuit de paille (secoueurs conventionnels ou systèmes de séparation forcée) et à l'arrière des grilles du caisson de nettoyage. La pré-sélection du type de grain a simplement remplacé les étalonnages d'antan.

La conception du nettoyage a peu évolué

0,5%, 1% ou 1,5% : ce sont les gradients de pertes paramétrables sur les premiers détecteurs. Un voyant rouge en cabine alerte le chauffeur d'un dépassement du seuil sélectionné. Pour ramener le voyant au vert, il faut ralentir la cadence, modifier les réglages des grilles de nettoyage ou encore jouer sur la vitesse du ventilateur. Avec l'augmentation régulière et continue (et non achevée) du débit des machines, le nettoyage du grain en sortie de la table de préparation devient le goulet d'étranglement à la productivité des machines. Pour la simple et bonne raison que le système n'a que très peu évolué dans sa conception, contraint par des espaces restreints et confinés.
En 2014, les caissons de nettoyage mettent toujours en œuvre une table de préparation dont les vibrations engendrent un tri densimétrique. Celui-ci a pour effet de faire remonter les matières légères que sont les menues pailles tandis que les produits lourds, à savoir les grains, vont se positionner dans le fond de la table. En bout de table, les peignes maintiennent les impuretés en surface et sont propulsées par le ventilateur au-delà des grilles au travers desquelles passent les grains, ainsi que les ôtons, également lourds car constitués de plusieurs grains. «*La clé du nettoyage du grain se situe lors de sa chute de la table de préparation vers les grilles*», souligne René Autellet. «*Le réglage ventilateur est déterminant pour évacuer toutes les impuretés mais seulement les impuretés. Pour accroître la capacité de nettoyage, les constructeurs ont mis en place un système de double chute. Les grilles ont quant à elles toujours été réglables. Ni le concept, ni les dimensionnements du nettoyage n'ont significativement évolué.*» Pendant que le battage et la séparation officient dans les trois dimensions au service de la productivité de chantier, le nettoyage reste contraint par les deux dimensions. La problématique du nettoyage relève donc des lois de la physique. L'architecture des machines et les contraintes posées par les déplacements routiers ne permettent pas, à cet endroit de la chaîne de récolte, de changer radicalement la donne. Là où la séparation forcée a apporté une réponse aux limites des secoueurs, le nettoyage est resté coincé et engoncé dans son caisson. Le coût de revient horaire de la machine, les contraintes d'organisation des chantiers, les jours disponibles, la possibilité de nettoyer le grain après récolte sont autant de paramètres laissés à l'appréciation du chauffeur pour réaliser les arbitrages requis.

Prendre en compte la variabilité intra-parcellaire

Aux prises avec des contraintes relevant de la physique, l'intégra-



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	**03 86 83 02 01**
	Brienon	**03 86 43 07 90**
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	**03 80 35 80 66**
GROUPE METHIVIER	Toucy	**03 86 44 01 08**
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	**03 86 26 10 93**
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	**03 86 34 18 35**
	Tannay	**03 86 22 11 54**

son de nettoyage



Crédit : John Deere

Le système Cemos Automatic de Claas se compose du Cemos Separation (régime et position des volets) et du Cemos Auto Cleaning modulant le nettoyage en jouant sur le régime du ventilateur et l'ouverture des grilles supérieure et inférieure.

tion d'automatismes n'a pas radicalement changé la donne. Mais elle offre néanmoins matière à optimiser la performance des machines, en prenant en compte la variabilité intra-parcellaire. «*Avant l'arrivée des capteurs de rendement, on estimait de visu que des hétérogénéités pouvaient se traduire par des écarts intra-parcellaires de 20 à 30 %*», déclare René Autellet. «*En réalité, les écarts peuvent varier du simple ou double, y compris sur un blé qui a l'aspect impeccable d'une brosse. Les automatismes développés par les constructeurs permettent d'exploiter les machines au maximum de leur potentiel. Et c'est quand une machine travaille à pleine charge qu'elle est la plus efficace au niveau de tous les organes, nettoyage compris*». C'est au nom de ce principe qu'il vaut mieux privilégier une coupe large en travaillant à allure modérée plutôt qu'une coupe de dimension inférieure associée à une vitesse élevée.

RAPHAËL LECOCQ

La gestion délicate des ôtons

Les ôtons sont constitués des épis non battus, des grains non décortiqués et des morceaux de rachis. Ils ont pour origine un défaut de réglage du batteur, trop brutal, qui a pour effet de casser les épis au lieu de les frotter. Plus lourds que les menues pailles, ils passent au travers de la grille supérieure du caisson de nettoyage avant d'être réacheminés sur le tapis de récolte avant battage. Problème : entre la première et la seconde grille, les ôtons peuvent emporter avec eux des grains propres d'autant plus facilement que l'on ferme en partie la grille inférieure, par crainte d'envoyer des ôtons dans la trémie. Mais les grains réacheminés avec les ôtons sont rebattus et finissent cassés dans la trémie. Le chauffeur diagnostique un problème de batteur, en réduit la vitesse et avec lui le débit de la machine, qui en devient moins performante en nettoyage, sans pour autant résoudre le problème des grains cassés ! Outre le réglage initial du batteur, aboutissant à la création d'un trop grand nombre d'ôtons, la trop grande fermeture de la grille inférieure du caisson de nettoyage est également en cause. La quantité de grains propres dans les ôtons est par conséquent un paramètre essentiel d'optimisation du nettoyage, ce qui a justifié la mise en place d'un troisième détecteur de grains, en plus de ceux positionnés après le circuit de pailles et derrière les grilles de nettoyage.

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

CLAAS BOURGOGNE
21490 Varois et Chaignot
Tél. 03 80 68 07 84
Contact: Eric Sorel - Portable 06 33 31 16 39
Email : eric.sorel@claas.com

Occasions Sélectionnées


CLAAS LEXION 410
An 1998
55 000 €HT


CLAAS LEXION 415
An 1999
60 000 €HT


CLAAS LEXION 570
An 2005
105 000 €HT


CLAAS LEXION 580
An 2005
135 000 €HT


CLAAS LEXION 750
An 2012
210 000 €HT


CLAAS LEXION 760
An 2012
220 000 €HT

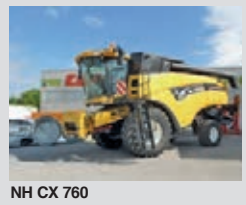

CLAAS LEXION 760TT
An 2013
270 000 €HT


CLAAS MEDION 310
An 2004
60 000 €HT


CLAAS TUCANO 470
An 2014
165 000 €HT


DEUTZ 5690 HTS
An 2007
85 000 €HT


JD 1550 WTS
An 2006
50 000 €HT


NH CX 760
An 2003
100 000 €HT

Retrouvez toutes nos occasions sur
www.tractomarket.com/bourgogne

claas.fr



Les moissonneuses-batteuses cinq secoueurs n'ont pas dit leur dernier mot

Michel Weber, responsable produit chez New Holland, nous fait part de son expertise en répondant à nos questions sur le marché des moissonneuses-batteuses cinq secoueurs.


Crédit : New Holland

Les «*grosses*» moissonneuses-batteuses cinq secoueurs séduisent par leurs performances et leur gabarit limité.

■ **Quelle est la part de marché des moissonneuses-batteuses cinq secoueurs en France ?**

Les moissonneuses-batteuses cinq secoueurs représentent, en France, le quart du marché, tous types de machines confondus. Dans la catégorie des machines à secoueurs, les modèles cinq secoueurs représentent 40 % du marché.

■ **Quelles différenciations faites-vous au sein de cette catégorie qui regroupe des machines aux performances très variées ?**

Effectivement, nous avons trois gammes principales couvrant les machines cinq secoueurs.
La gamme TC, de 175 à 258 chevaux, est typiquement la machine que l'on retrouve en secteur de polyculture élevage ou sur des exploitations céréalières de 80 à 150 hectares. Ce sont des machines simples qui possèdent cependant toutes les technologies


Crédit : New Holland

Michel Weber, responsable produit chez New Holland : «*La puissance des machines cinq secoueurs commandées progresse cette année, pour pallier une météo capricieuse comme ces dernières années.*»

des modèles supérieurs.
La gamme CX5000, de 258 à 300 chevaux, plus performante, joue la carte de la polyvalence. Elle s'adresse à des exploitations céréalières par conséquent plus importantes. La déclinaison de la CX5090 en versions Latérale et Hillside, pour s'affranchir des conditions les plus pentues, est cependant courante chez les CUMA ou les ETA.
En standard, cette catégorie de machines bénéficie souvent d'un contre batteur à sections et a la possibilité d'être équipée ou non d'un séparateur rotatif, d'un broyeur, d'un éparpilleur de menue paille, d'un caisson fixe auto-nivelant et de deux ou quatre roues motrices.
La gamme CX7000, de 333 à 367 chevaux, est principalement réservée aux ETA et grosses exploitations. Ces modèles sont souvent utilisées à la fois pour le battage des céréales et du maïs. Leurs performances sont supérieures, avec en standard un batteur de 750 millimètres de diamètre, un séparateur rotatif, ainsi qu'un caisson auto-nivelant. Le choix de cette catégorie se fait souvent pour des critères de performances et de gabarit. C'est l'une des raisons qui nous a poussés à proposer des chenilles en caoutchouc dès le plus gros modèle de nos machines cinq secoueurs.

■ **Quelle est la tendance en termes d'investissements ? À qui sont destinées ces machines ?**

On va retrouver des amortissements de la part d'exploitations individuelles établis sur 7, voire 10 ans, souvent pour des plus petites machines, comme les TC et les CX5000. Les amortissements sur 5 ans se concentrent généralement sur des machines aux performances équivalentes à celles de la CX7000.

Cette année, après deux années de récolte difficiles, où les conditions météorologiques n'étaient pas de la partie, on constate une augmentation des puissances des machines commandées. Les agriculteurs cherchent à sécuriser leur récolte en augmentant les débits de chantier dans l'éventualité où les fenêtres climatiques seraient courtes et rares, comme ces dernières années. Paradoxalement, si la puissance des performances des moissonneuses-batteuses augmente, les largeurs de barre de coupe ont tendance à stagner sur ces machines à cinq secoueurs. Cela s'explique souvent par la taille du parcellaire ou la topographie des parcelles.

PROPOS RECUEILLIS PAR G.COISEL


Crédit : New Holland

Les «petites» cinq secoueurs sont généralement amorties sur de plus longues périodes atteignant 7, voire 10 ans.



FINANCER VOTRE MATÉRIEL DIRECTEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE, ÇA CHANGE TOUT.

Actimat

Besoin d'investir dans un nouveau matériel ou d'en changer ?
Qu'il soit neuf ou d'occasion, retrouvez directement chez votre concessionnaire l'offre Actimat du Crédit Mutuel pour financer votre achat.
POUR VOUS ÉQUIPER, ACTIMAT VOUS SIMPLIFIE LA VIE.

POUR CONNAÎTRE NOTRE OFFRE EN CRÉDIT CLASSIQUE ET NOS SOLUTIONS EN CRÉDIT-BAIL:
Contactez Cédric PROST - 06 40 25 19 91
cedric.prost@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

Europagri

Une New Holland version Everest



Europagri va proposer en démonstration cet été une New Holland CR 8.80 équipée du système Everest, un concept développé par la société tarnaise I2J Solutions Conjoncture, qui permet de compenser le dévers en coteaux et facile d'installation par le concessionnaire. Jean Imbert et son fils Jérôme ont conçu et breveté un kit adaptable sur les CX et CR qui vient en lieu et place de l'essieu d'origine sans modifications. Ce système est transposable sur une machine identique en cas de remplacement par exemple. Un vérin situé à l'avant des modules où sont fixés les réducteurs permet le déplacement vertical de l'axe de roue.

Le pivot d'articulation est composé de deux roulements coniques sans entretien et la transmission est assurée par des arbres à cardan. L'ensemble est géré par un capteur électronique sur l'essieu qui commande le circuit hydraulique. Un écran tactile en cabine, permet au chauffeur de sélectionner son mode de gestion : manuel, automatique ou route. Le système Everest permet une correction latérale de 17 à 20% et 8 à 10% en longitudinal selon les modèles. Testé depuis 4 ans, ce système équipera pour la première fois, une machine New Holland en Bourgogne.



▶ Des professionnels à votre service



SAS La vallée Channy
58150 Garchy
Épandage amendements solides
Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
SURVEILLANCE VELAGES & SECURITE DES BATIMENTS
Conditions Spéciales Morte Saison
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12 info@camerail.com

Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sarl Giacomel

Des clients prêts pour la moisson



La concession John Deere basée à Auxonne, a organisé, vendredi 12 juin, une journée *«prise en main»* des moissonneuses-batteuses à l'attention des nouveaux utilisateurs. Une vingtaine de clients acheteurs de moissonneuses John Deere neuves en 2015 et 2014 (une piqure de rappel est toujours la bienvenue!) étaient conviés.

De même, les agriculteurs qui ont acheté une machine d'occasion à la concession ou en dehors lorsque celle-ci n'avait pas le modèle recherché, ont bénéficié de cette formation. 5 ateliers permettaient de se familiariser avec les séries S ou T en salle ou autour des machines : attelage-dépose de la coupe, entretien et réglage de chaque modèle, guidage, présentation de la cabine. Cette journée était animée par 5 formateurs dont l'inspecteur technique du constructeur. Dans une ambiance conviviale, surtout au moment du buffet du midi, les agriculteurs ont découvert leur matériel dans les moindres détails et sont repartis avec un livret explicatif réalisé par la concession. Dans quelques jours, les techniciens des Ets Giacomel procéderont à la mise en route des machines aux champs pour une moisson la plus sereine possible.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 17/06/2015	Bourg-en-Bresse 23/06/2015	St Christophe-en B. 17/06/2015	National 17/06 au 23/06/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,12 €	4,06 €
	R	-	3,80 €	3,84 €	3,69 €
	O	-	3,55 €	-	3,35 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,40 €
	O	-	3,40 €	-	3,33 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,90 €
	P	-	2,85 €	-	2,74 €
Génisses VML	U	-	4,35 €	4,65 €	4,35 €
	R	-	3,95 €	4,08 €	3,77 €
	O	-	3,45 €	-	3,23 €
Taureaux VML	URO	-	2,65 €	2,82 €	2,70 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 23/06/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	3,23	-	
300-350 kg	-	3,05	-	
350-400 kg	-	2,95	2,72	
400-450 kg	-	2,87	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,81	
350-400 kg	-	2,92	2,61	
400-450 kg	-	2,83	-	
450-500 kg	-	2,74	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,49	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,68	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,12	-	
5 -10 ans	-	2,04	--	
+10 ans	-	1,93	1,67	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,25	-	

Bovins : 595
Les travaux de fenaison entraînent la baisse des apports cette semaine.

Broutards - Taurillons : La vente est animée dans les lots supérieurs avec des cours facilement reconduits, les animaux inférieurs perdent quelques centimes.

Laitonnes - Génisses : Peu d'offre cette semaine, les besoins sont néanmoins présent pour les sujets de bonne conformation.

Vaches - Génisses 3 ans : A défaut de quantité, la qualité est au rendez-vous : seule explication pour tenir les prix en attendant une reprise espérée du cours de la viande.

Divers :

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 22/06

Bovins (163)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
185 à 345 kg	550 - 970	2,70 - 3,17
430 à 505 kg	-	-
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
305 à 475 kg	790 - 1200	2,54 - 2,59
Laitonnes		
255 à 365 kg	500 - 940	2,20 - 2,58
380 à 410 kg	-	-
Génisses		
320 à 380 kg (16-24mois)	660 - 980	2,08 - 2,57
450 à 535 kg (24-36mois)	950 - 1140	2,11 - 2,14
Taureaux		
1070 à 1235 kg	1830 - 2180	1,71 - 1,77
Vaches		
Vaches légères	700 - 1150	
Vaches entre deux	1230 - 1410	
Vaches lourdes	1480 - 1920	

Vente plus calme en broutards et taurillons accompagnée d'un fléchissement des tarifs. Stabilité des cours en femelles, la demande s'orientant sur les sujets de qualité supérieure. Meilleure demande en taureaux.
En vaches, cours reconduits pour les ordinaires, tarifs plus soutenus en lourdes de bonne qualité.

Bovins gras : 0

Divers ; Une génisse d'octobre 2012 pesant 684 kg vendue 2600€ soit 3,80€ du kilo vif.

NB : Assemblée générale jeudi 25 juin avec l'intervention d'Emmanuel Bernard sur le commerce de bovins au niveau national et international.

Prochain marché le lundi 22 juin aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 24/06/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,40	3,10
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,98	2,75
350 à 400 kg	2,92	2,70
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,60	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,13
Vaches		
- 5 ans	2,05	1,95
de 5 à 10 ans	1,98	1,77
+ 10 ans	-	1,70

Broutards, Laitonnes :
La cotation des veaux correspond aux animaux mâles et femelles de moins de 10 mois avec des cours à la hausse, le commerce est plus actif en toutes catégories.

Vaches-Génisses : La présentation est de qualité inférieure à la semaine passée, les cours sont maintenus dans toutes les catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 23/06/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,80 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,65 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,60 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,20 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,20 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-

Tendance : Peu d'apports, très peu de demande à l'exportation, cours en baisse dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 15/06/15 au 21/06/2015*

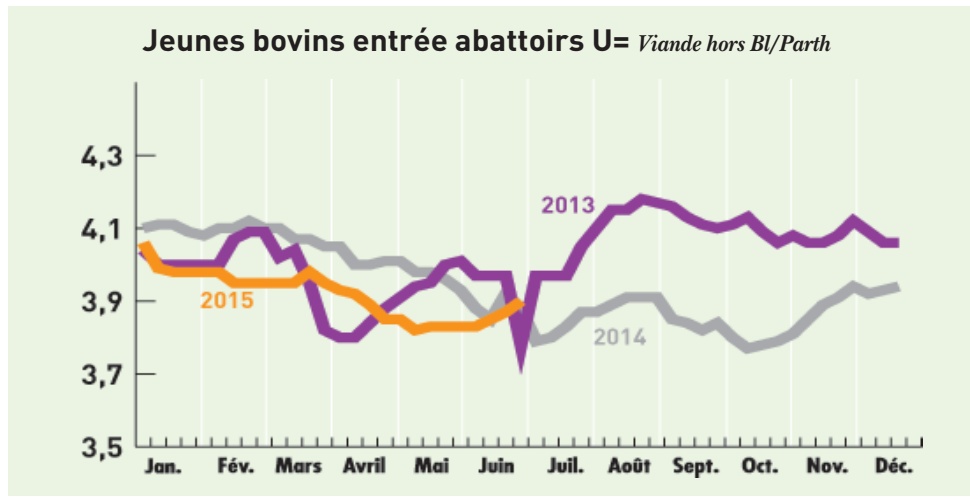
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,96 €	-
350 kg	-	2,75 €	-
400 kg	-	2,73 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,55 €	-
500 kg	-	2,40 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,47 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,26 €	-

Tendance :
Marché porteur sur les légers.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 15/06/15 au 21/06/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	3,95 €	3,90 €	3,72 €	3,62 €			
Races mixte		-	3,51 €	3,51 €	3,50 €	-	
Races lait					-	3,34 €	3,31 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,57 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,32 €	4,07 €	3,99 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,27 €	4,05 €	3,96 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,41 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,58 €	3,52 €	-	-
Races lait				-	3,17 €	3,07 €	3,06 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,69 €	4,44 €	4,20 €	4,06 €			

Tendance :



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 15/06 au 21/06/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,99 €	3,93 €	-	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,77 €	4,26 €	4,18 €	4,02 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,99 €	3,94 €				
Races mixte					3,57 €	3,46 €		-
Races lait						3,23 €	3,02 €	2,99 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	3,93 €	3,88 €	-	-				

Tendances SEM. 26 / 2015

Bovins de boucherie

L'accord obtenu par les éleveurs auprès des acteurs de l'AVAL que sont les abatteurs et les distributeurs devrait permettre aux éleveurs de relever la tête, mais il va également modifier sensiblement la donne sur un marché européen où tout est lié. Les éleveurs vont rester très vigilants à l'application de la hausse de 0,05€/kg de carcasse jusqu'à la couverture des coûts de revient. La progression du prix de la viande française devra inévitablement s'accompagner d'un recentrage de la consommation sur nos produits, car le différentiel avec nos voisins européens risque à terme d'être assez important. Dans un commerce européen où la libre concurrence fait force de loi, nul doute qu'il faudra être très observateur de la position de nos voisins. La revalorisation des animaux de race à viande semble être appliquée par les industriels en direct abattoir, mais dans des volumes restreints qui correspondent aux commandes de fin juin (début des soldes). ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La pluie de ces derniers jours donne néanmoins un peu de répit aux herbages. A une période où la demande se tasse et où les acheteurs étaient plutôt sur la réserve, les annonces de progression des prix risquent de changer la donne à une période estivale où l'engraissement est pourtant moins favorable.

Broutards

Le commerce du broutard à destination de la Turquie est plus calme avec un recentrage des normes de poids exigées par ce marché (-300kg rendu en Turquie). Les volumes demandés restent constants, mais la rentabilité trouve ses limites face à des coûts logistiques élevés. Cette moindre activité entraine un recul des prix, car le marché intérieur ne prend pas le relais. Dans les broutards lourds et les taurillons, les volumes permettent une meilleure couverture des besoins que ce soit sur le Maghreb ou l'Italie avec une légère érosion des prix. Dans les femelles, les cours sont stables dans les lourdes, mais les tarifs demeurent peu soutenus dans les ordinaires exportées vers l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

La modestie de l'offre continue de dynamiser les échanges avec des tarifs fermes dans les veaux Frisons, Normands, Abondances, Montbéliards ou les croisés laitiers convenables. La vente reste fluide faute de disponibilité dans les croisements de race mixte ou viande. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 22 juin) :
Une action syndicale forte a été engagée par les producteurs bovins-viande pour obtenir une indispensable revalorisation des cours. Lors de la table-ronde du 17 juin dernier, l'ensemble des entreprises d'aval (industriels et distributeurs) a reconnu la situation économique catastrophique des éleveurs et l'augmentation des prix à la production est apparue à tous comme la première urgence. En conséquence le mot d'ordre de suspension et de non publication des cotations FranceAgriMer des gros bovins finis entrée-abattoir est levé. Toutefois la vigilance demeure. «Les prix des bovins sont orientés à la hausse, dans toutes les catégories, en mâles et femelles et toutes races. Les éleveurs attendent désormais la confirmation d'une hausse de 5 centimes d'euros dans les cotations de la semaine 26.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 22 juin) :
« Statu quo en mâles, léger essoufflement chez les femelles . »

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 22/06/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,65 - 2,95**	**2,51 - 2,80**
Gras (38-44 kg)	-	**2,60 - 2,98**	**2,30 -2,58**
Gras (44-50 kg)	-	**2,53 - 2,65**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,38 - 1,57**	-	-
(+60 kg)	**1,03 - 1,31**	**0,71 - 1,08**	-
Divers			
Béliers: 108 à 135 €	**1,15 - 2,08**		
Agneaux maigres : 60 à 82 €		**2,14 - 2,57**	
Caprins : 17 à 28 €			**0,35 - 0,61**
Boucs :			

Ovins : 741

AGNEAUX : L'offre n'est toujours pas excessive mais dépasse de 25% les annonces. Tarifs revus à la baisse notamment dans les agneaux moins bien triès; avec quelques invendus. La bonne marchandise à des cours reconduits.

BREBIS : Tarifs sans grand changement.

BELIERS CAPRINS : Vente facile.

Effectifs : Agneaux: 527 - Brebis : 195 Béliers : 10 - Caprins : 7 - Divers : 2

Prochain marché : le lundi 06 juillet (pesée 6h30 - vente 9h00). Pensez à annoncer vos animaux !!

Sicafome animera la première Vente d'Agnelles Reproductrice le vendredi 3 juillet à Charolles

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 15/06*

Ovins : 69	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres		
Agneaux gras	**115 - 127**	**2,45 - 2,93**
Brebis	**70 - 87**	**0,96 - 1,08**
Béliers	-	-

Cours reconduits dans l'ensemble des catégories avec peu d'invendus.

Le prochain marché aura lieu le lundi 29 juin aux horaires habituels.

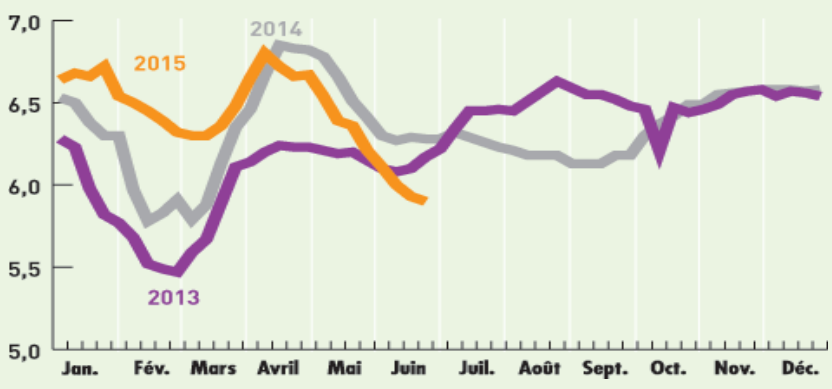
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 15/06/15 au 21/06/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,30 €**	**5,79 €**
Couvert	16-19 kg	**6,39 €**	**6,20 €**	**5,65 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,31 €**	**5,02 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 15/06/15 au 21/06/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,90 €	**6,77 €**	**2,41 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 15/06/2015 au 21/06/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,50 -0,05	6,51 -0,09	5,91 -0,09	-	-	-	-
	R Var.	6,16 -0,10	6,16 -0,11	6,10 -0,13	-	6,33 -0,10	6,50 0,03	6,45 -0,05	-
	O Var.	5,49 -0,07	5,38 -0,02	5,11 -0,06	5,57 -	5,82 -0,06	5,80 -0,09	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,36 -0,07	6,33 -0,08	5,60 -0,04	-	6,59 0,01	6,29 -0,03	-
	R Var.	6,05 -0,12	6,13 -0,11	6,00 -0,12	5,37 -0,02	6,35 0,05	6,22 -0,01	5,96 0,01	5,51 0,04
	O Var.	5,63 -0,25	5,58 -0,10	5,45 -0,12	5,31 0,03	5,82 0,02	5,69 -0,01	5,54 -0,02	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	4,80 -0,02	-		5,44 0,02	5,23 0,08	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,27 0,13	5,11 0,19	-

Zone nord : Agneaux : Déséquilibré persistant entre offre abondante et demande très limitée qui continue d'entraîner les cours à la baisse Brebis : Offre plus étoffée. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :

Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce

Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :

Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	160 €	140 à 160 €
2e coupe	160 €	140 à 150 €
3e coupe	150 à 160 €	140 à 150 €

Porcins

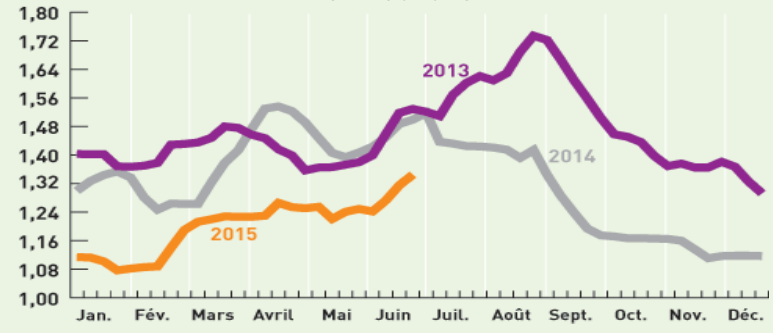
Porcs charcutiers cadran de Plérin (25334 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 22 juin 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,345 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 12/06 au 18/06/15*

nc €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

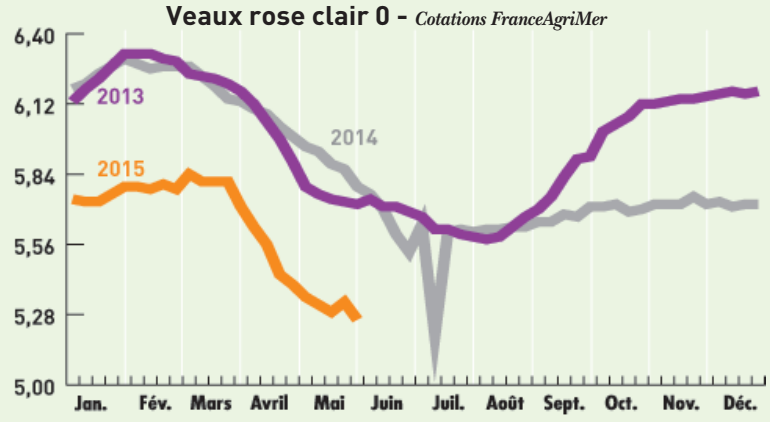
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 15/06/15 au 21/06/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,53 €**	-	-
U	-	**7,44 €**	**6,22 €**	-
O	-	**5,26 €**	**4,14 €**	**335 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 22/06/15 au 26/06/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**103**	**470-660 €**	**360-470 €**	**270-350 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**275-380 €**	**225-275 €**	**150-180 €**	**100-120 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**450-540 €**	**285-365 €**	**240-290 €**	**120-160 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**570-670 €**	**420-480 €**	**290-330 €**	**160-190 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**773**	**260-380 €**	**230-320 €**	**120-220 €**	**80-130 €**

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 15/06/15 au 21/06/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,68 €**	**2,55 €**	**1,65 €**	**–**
Bons	**2,38 €**	**2,10 €**		

Céréales

Marché du 23 juin 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	juin-juil.	162	V	C
	fourrager		inc.		C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.		C
	fourrager		inc.		C
Yonne	fourrager	juin	143	N	C
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	août-déc.	175	V	C
Aube/Yonne	fourrager	juil.août	170	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juil.-déc.	150	N	C
Sud Côte-d'Or	63-63 kg/hl	juil.	148	V	C
	63/64 kg/hl	5 d'août	150	V	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/		juin	144	N	C
		juil.-sept.	144	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		juil.-sept.	135	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire		3 d'oct.	150	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Cote d'Or		juin	200	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Cote d'Or		juil.-août	210	N	C

Matériel

Tracteur

38 - Vds tracteur someca 715rm 1968 moteur refait pneus bons batterie neuve + lame arrière 4000 euros à débattre, accepterai camionnette partner ou kangoo Tél. : 04 74 87 06 45
✆ **06 87 68 46 15**

38 - Vds un tracteur Someca pour pièces + 1 tracteur Vierzon 202 + 1 tracteur Vierzon 203 + 1 tracteur Renault 3042 essence.
✆ **06 85 66 60 53**

Récolte

21 - VENDS mois. batteuse Dronnigborg (Massey J P. 31 de 1990 NS 43588, cabine climatisée, 4M30 coupe, avec charriot, révisée avec facture réparation (réf. 240A)
✆ **03 80 26 57 39**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, presses moyenne densité et presse à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 250A)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Cherche faucheuse rotative à disques (5 assiettes) 2 m de large (bas prix)
✆ **06 08 78 04 12**

42 - Vds faneuse 5.50 M RB Chamb variable diam 150 - broyeur Axiale 2 70 m tract. Lamborghini Formula 115
✆ **06 82 02 83 33 ap. 20 h**

42 - Vds cse retraite dessileuse Lucas 1701 pirouette Fella 4 toupies rotative Kuhn GMD 44
✆ **04 77 65 42 89**

52 - Vends MB TX62, année 1998, 2075 h, batteur, coupe 4.57 m, clim., broyeur, éparpilleur, coupe avancée avec 2 scies électriques ,parfait état, , 45 000€ HT. (réf. 2108)
✆ **06 86 90 41 95**

Traitement

07 - Vends pulvérisateur Hardy 600L pompe neuve rampe 12 triple jet, à débattre
✆ **04 75 04 75 21 HR**

38 - Vends pulvé 400L Puljet 250 Euros.
✆ **06 81 82 81 41**

Irrigation

26 - Vds enrouleur 82 x 400 révisé, petit épandeur bon état.
✆ **04 75 47 00 91 (à midi)**
ou 06 99 37 46 90 (le soir)

26 - Vds enrouleur Irrifrance pneuride tuyaux Carnevali 40 Perrot 80 Bauer 10 semoir d8/30 semoir Pneumasem II.
✆ **06 98 99 12 16**

Agri. divers

01 - Vds presse NH 270 révisée tbé + roues neuves jumelage Somag 13-6-38
✆ **04.72.25.75.81. hr**

07 - Vds 2 tank à lait révisés 1400L et 2400L lave automatique
✆ **06 85 92 42 57**

07 - A vendre bradé 1 broyeur à marteaux 45cv type Gondard très bon état. Prix à débattre
✆ **04 75 58 11 89**

21 - ACHETE presses moyennes densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (230C)
✆ **07 86 22 52 61**

21 - Vend paille, M.D. Vis à graine, Charrue KV 3 socs N.S, vibro 3, canadien 2.60, presse M.D pour pièces N.H, pneus 18.4 R 34 occas.(2504)
✆ **06 17 06 24 93**

21 - Vds Mois.Bat. 3850 Laverda, Tracteur 696 Renault, Cornadis 5M, Boisseaux 6 T et 10 T. G.VIRELY- 21 Epoisses 6 (250B)
✆ **06 73 10 01 13**

26 - Vds 2 cuves fioul 1500l plastique 500 euros, 1 cuve 3000l tôle 250 euros, radiateur fonte + chaudière BE.
✆ **06 77 11 68 90**

30 - A ENCADRER Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds tracteur case ih mx 90c + chargeur Stoll robust f30 + croco + surelevat be 8500 euros HT ad. Vds desileuse pailleuse Kuhn altor 4500 tbe 6000 euros HT ad
✆ **06 33 80 74 64**

38 - Vds pneus michelin 20.8R38 50% et 16.SR28 60ù d'usure. TBE
✆ **06 12 05 40 97**

39 - Vds benne 6 t parfait état, surélévateur Bugnot, compresseur air. Vérin pour fendeuse. Broyeur à farine
✆ **06 07 74 67 31**

50 - AV distributeur automatique de lait Asserva selfiserveur SP2 pouvant alimenter 500 veaux, kit médicaments, 4 cuves d'attente, 2 trémies d'aliments, tb état.
✆ **06 07 38 57 12**

54 - Vends rallonge pour TX 6,10 m 2 scies hydrauliques Mortl 2.200 euros.
✆ **06 75 73 23 56**

57 - Vends fendeuse Rabaud F31 horizontale, état neuf, jamais utilisée, puissance 31 T, coin 4 tranchants, dégagement 1,15 m.
✆ **06 84 42 84 96**

58 - CHERCHE chargeur fourche Godet Someca 800 - 850 avec bati (réf. 2502)
✆ **06 23 78 22 61**

70 - Recherche ou achète Presses BR Welger RP 12-200-202, Claas Rolland 46-44-240-250, Krone KR125-130, Lely 550-580-590-545. Presses MD JD, Claas. Corn Picker Benac 1 rang, Tracteurs MF 590-690-168-188, Charrue Kverneland, MB Laverda 3350-3500.
✆ **06 83 59 05 70.**

71 - Vds remorque 2 essieux métallique artisanale, plateau bois 3,20 x 1,30, attel. tourat TBE.
✆ **03 85 24 03 13 H.R.**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

84 - Cse retraite, Vds tracteur Dionis 130, 1500 H, MFerguson 130, buggy manitou av. invers., boss élect. 1993, pulseur TTZ, enf. pieux, benne à vend., tarière, atomiseur 1000 L, égrappoir av. trémie, égoutteuse Vaslin B. + pompe, pressoir continu, cuve RVS 50 HL, cuve inox 60 HL, cuves plast., drapeaux de refroid., filtre à plaques, filtre Kieselguhr, cuves à chap. flott., pompes à vin, tank à lait.
✆ **06 88 56 09 51**

88 - Vends hangars métalliques 200 à 1.500 m2 à démonter sur place. Ville de Rambervillers Vosges.
✆ **03 29 65 26 27**

88 - Vends épandeur Damien pour traitement 16m3 TB état, citerne Joskin 16.000 L avec enfouisseur. Livraison possible.
✆ **06 80 13 62 37**

Elevage

58 - VENDS remorque Mazeron L. 6 m., l. 2.40 m. avec ridelles, frein hydraulique, parfait état. (réf. 2601)
✆ **07 87 95 74 94**

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS Partner HDI, 90 CV, 2013, clim. radar de recul, VE, FC, 3 places, regul de vitesse, 68 000 kms (réf. 25VB2)
✆ **06 62 32 99 18**

26 - Vds Berlingo First utilitaire de janvier 2011, 100000 kms, TBE à déb.
✆ **04 76 38 08 47**

58 - Vends Citroën Berlingo blanc utilitaire, 2007, 95 000 km. (2503)
✆ **06 76 91 36 36**

Tourisme

38 - Vds R21 essence -1986 -150 933 km - 2ème main - C.T. fait
✆ **07 86 25 10 67**

38 - Vds nissan patrol 4x4 3 litres, embrayage neuf, pompe injection pneus neuf
✆ **06 85 66 60 53**

67 - Vends Polo Confortline 90 cv, fin 2010, 69.000 km, 1ère main, entretien VW, noir métal, très bon état, options.
✆ **06 78 76 05 88**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 100 balles rondes foin 2015, 120x120, 85 euros/T, récolté en mai
✆ **04.74.51.13.28. hr**

26 - Eleveur recherche paille en andain.
✆ **06 37 72 55 57**

38 - Vds foin sur pied BR paille en andain ou presse BR - Prends chevaux ou bovins en pension sur prairie.
✆ **06 81 54 62 71**

42 - Producteur vds maïs ensilage en bottes qualité extra livré + orge à la moisson
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

69 - Vds plants de poireaux toutes quantitées GAEC Duchamp - 330 rue du Rhône - 69360 Solaize.
✆ **06 12 34 36 01**
ou 06 12 34 36 40

73 - A vendre regain 2014 de bonne qualité en bottes rondes.
✆ **06 24 82 57 14**

Fourrage

69 - Vds paille bottes carrées, foin de qualité, livraison par Crq.
✆ **04 74 00 30 70 ou Rép.**

SARL LAGARDE
Vends paille blé et orge
Tel. 06 24 02 19 94

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Propriété

24 - AV Dordogne expl. lait 37 ha en propriété, 25 ha en fermage contrat lait 530 000 l, 55 VL, 40 génisses, matériels bâtiments maison.
✆ **06 74 49 59 57**

Terrain

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06.82.07.33.68**

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacua frêne verne chêne département ain
✆ **06.82.07.33.68**



38 - Vds tank lait japy 650l be 250 euros - foin t bon bio 40rr 1,20 + 150 p bot 15kg + paille md
✆ **04 76 53 41 49**

38 - Vds 2 génisses Aubrac et 3 génisses Aubrac croisées + 1 1 broyeur Kuhn 160
✆ **06 60 71 98 60**

42 - Vds 7 éléments de cuisine contemporaine vert d'eau dont 3 hauts - 30 €/élément + plateau sur pied 30 € + lave vaisselle Miele 80 € + évier inox 30 €
✆ **06 84 92 81 31**

42 - Vds moulin à grain 3 cv 380 v 150 € - karting à rénover 150 € - congélateur 300 l 150€ - congélateur armoire 300 l 150€
✆ **06 64 90 45 51**

69 - La Chambre d'agriculture du Rhône vend sa dernière case de 16 m2 sur le Carreau des Producteurs de Lyon Corbas (à proximité du marché de gros). Si vous êtes intéressés par une surface vous permettant de vendre vos productions de fruits et/ou légumes, merci de contacter Martine Richard :
✆ **04 78 19 61 10**

69 - Cherche femme pour aider sur exploitation ou même créer société.
✆ **06 78 07 35 43**

69 - Vds cuve inox 100 Hl. - Filtre Kieselghur 4 m2. Centrifugeuse Alpha laval. Vignes cru Brouilly. Le tout TBGE.
✆ **06 80 40 03 18**

Location

Autre

25 - Haut-Doubs loue gite tout confort 4/5 pers. proche Suisse prix selon saison.
✆ **03 81 43 55 20**

69 - Bessenay loue local 90 m2 380 v. poss. artisant dépot.
✆ **06 75 79 96 18**
ou 06 10 90 25 85 HR

Animaux

Divers

07 - Vends chevrettes du rove et béliers Mérinos d'Arles
✆ **09 65 25 00 63**
ou 06 73 75 35 91

73 - Vends chiots Border Collie parents travaillant sur troupeau mère n°250 266 904 177 535.
✆ **06 64 04 07 06**

74 - Recherche chèvre ou chevrette pour mis bas septembre/octobre.
✆ **06 70 32 58 48**

Bovin

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 18 mois, or. IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 25VB1)
✆ **06 21 88 22 77**

38 - Vds Limousines, vaches, génisses, pleines et taureaux18 mois. HBL garanties sanitaires.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Noire Rouge et Montbéliard-TBO -
✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vds 20 génisses Limousines 9 mois IBRA et 8 charolaises 6 mois - IBRA - livr. assur. - Garrivier Michel
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vds taureaux HBC 18 m - 2 ans - 4 ans - 5 ans livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21**

42 - Vds génisses Montbéliardes 1 à 6 mois - CL -indem IBR
✆ **06 63 23 91 92**

43 - Polignac à vendre 9 VACHES Holstein terme mi-juin à fin juillet
✆ **06 82 21 33 75**

58 - VENDS taureaux 18 mois HBC, IND IBR, livraison assurée. SCEA de Dornant - Guillaumin-Buisson 58300 Devay (réf. 23VB3)
✆ **06 15 01 71 67**
06 36 76 43 44

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends génisses Prim'Holstein à saillir, B.O., mères C.L. BVD et IBR OK.
✆ **06 70 85 01 66**

88 - Vds reproducteur Blond díAquitaine 14 mois, très calme, B.O. + 5 jeunes m.les 10 mois, livraison -
✆ **06 12 85 67 49**

Caprin

01 - Achète chèvres boucs de réforme agneaux brebis béliers
✆ **06.12.61.55.72**

42 - vds 76 chevrettes Alpines et 3 boucs - CL - cse cessation - livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

71 - Première vente nationale d'agnelles vendredi 3 juillet 2015 - 400 reproductrices présentées en lots - organisée par l'OS Mouton Charollais - remise spéciale pour les jeunes agriculteurs - hall des expositions, 71120 Charolles. Renseignements : mouton.charollais@orange.fr ou
✆ **03 85 24 00 18**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65.**

Porcin

89 - VENDS 1 porc fermier plein air, 2 euros le kg. (réf. 2602)
✆ **03 86 56 05 38**
06 22 65 95 50

Volaille-Lapin

07 - Vds poules pondeuses plein air Label Rouge 11 mois de ponte 2,50 euros pièce 1 gratuite pour 10 achetées
✆ **06 85 92 42 57**
ou 04 75 06 72 01

Chien

69 - Vds 6 chiots Bergers Allemand 2 mois mère n° Tat. UZJ406.
✆ **04 77 94 92 18 après 20 H.**

Offre

Emploi

43 - Cherche CHAUFFEUR moissonneuse batteuse,
✆ **04 71 08 00 06**

69 - Le service de remplacement recrute un agent en CDD à temps partiel cet été pour la transformation fromagère à Amplepuis. Expérience souhaitée : 9,75 € / H. Contacter Evelyne Charnay.
✆ **06 68 16 06 37 ou**
evelynecharnay@orange.fr



Recherche chauffeur de tracteur pour saison foin et paille (secteur Yonne) Tél. 06 80 03 12 03

Service

58 - ETA recherche pressage 90 x 120 (réf. 260A)

✆ **06 83 92 09 50**

Demande

Emploi

71 - Cherche travail dans les vignes + espaces verts + bûcheronnage + taille de haies, maçonnerie.

✆ **06 75 19 89 25**



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Les offres d'emploi de l'APECITA

AP005434 - HAUT RHIN
TECHNICO COMMERCIAL NUTRITION ANIMALE H/F
Coopérative agricole céréales-approvisionnements (145 salariés, 30 sites réalisant 180M€ de chiffre d'affaires). Vous serez chargé, auprès de nos adhérents, du conseil et de la vente d'aliments du bétail et d'autres produits nutritionnels. Vous participez activement au développement de l'activité sur une zone géographique définie. BAC+2 minimum orientation productions animales, première expérience terrain réussie souhaitée, débutants acceptés. Connaissance du milieu agricole, connaissances en production laitière et bovine. Vous êtes autonome, rigoureux et détenez un esprit d'équipe. CDI avec période d'essai à pourvoir dès que possible.

AP005566 - COTE D'OR
DIRECTEUR ADJOINT H/F
Etablissement public de formation continue organisé autour de 5 grands domaines professionnels : agriculture, horticulture, paysage, agro-alimentaire, vente en jardinerie animalerie. Chargé de pédagogie : responsabilité et mise en oeuvre formations longues, coordination formations courtes et supervision. Animation ponctuelle formations courtes, réalisation des emplois du temps, participation recrutement action formation. -Chargé de suivi administratif (CUI/CAE, dossiers Pôle Emploi, stagiaires). Ingénierie de formation, montage projets, réponse appels d'offre, dév formations, démarche qualité. -Représentation centre, participation recrutement personnel, communication... Bac+5. Expérience en formation continue obligatoire. Fort intérêt pour la FPC. Autonomie. Rigueur. Sens du relationnel. Forte capacité d'organisation. Respect de l'autorité et implication. Souplesse et adaptation. Capacité au management. Notions de l'organisation d'un centre de formation. CDD 1 an renouvelable. Entrée immédiate.

AP005555 - DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT
CONSEILLER PRODUITS FERMIERS - AGRITOURISME H/F
OPA. Accompagner les producteurs fermiers des départements du Doubs et du Territoire de Belfort. Conseiller et accompagner les producteurs qui souhaitent développer un atelier de diversification et/ou d'agritourisme sur leur exploitation, de façon individuelle ou en groupe. Animation du réseau Bienvenue à la Ferme sur les deux départements. Accompagner les marchés de producteurs en place ou à créer, dans leur bon fonctionnement et assurer les relations entre les agriculteurs et les collectivités (communes, communautés d'agglomération). Assurer le suivi du dossier « restauration collective » sur les deux départements (producteurs, transformateurs, intermédiaires, cantines). Formation de niveau BAC + 5 (ingénieur Agro/Agri ou équivalent si expérience dans le domaine agricole). Connaissances du monde agricole, agriculture de proximité, agritourisme et services. Maîtrise des outils informatiques. Permis B et véhicule indispensables. CDD de 4.5 mois (rpt congé maternité) basé à Besançon. Prise de fonction dès que possible.

AP005440 - HAUT RHIN
TECHNICIEN D'EXPERIMENTATION H/F
Coopérative agricole céréales-approvisionnements (145 salariés, 30 sites réalisant 180M€ de chiffre d'affaires). Animer un réseau d'agriculteurs partenaires pour l'expérimentation, assurer la réalisation des essais (mise en place, suivi, récolte) dans le respect des bonnes pratiques d'expérimentation, réaliser des travaux d'expérimentation de prestation, assurer la gestion et l'entretien du parc matériel. BAC + 2 minimum, première expérience réussie. Connaissance du milieu agricole, des techniques d'expérimentation, connaissances agronomiques. A l'idéal, notions de mécanique, réparation de matériel. La détention du permis poids lourd est un plus. Capacités relationnelles et d'animation, rigoureux, autonome et maîtrise de l'outil informatique. CDI avec période d'essai à pourvoir dès que possible.

AP005678 - HAUT RHIN
TECHNICIEN VITI - VINICOLE H/F
Producteur - Négociant - Eleveur en Vins et Crémants d'Alsace, inscrit dans un projet de qualité haut niveau. Assumer les différents travaux de vigne (plantation, taille, traitements, vendanges...) en intermittence de certaines activités de cave, d'embouteillage et de préparation de commandes. Animation d'une petite équipe (intérimaires, vendangeurs) BEPA, BAC PRO, BTSA ou autodidacte possédant une expérience confirmée. Savoir conduire un tracteur avec accessoires et savoir régler/utiliser les outils de culture et traitements. Permis cariste + PL souhaités. Personne autonome, rigoureuse, avec le sens de l'organisation et l'esprit d'initiative. Entrée à convenir. CDI.

AP005680 - HAUT RHIN
OENOLOGUE EN PRODUCTION H/F
Producteur-Negociant-Eleveur en Vins et Crémants d'Alsace, inscrit dans un projet de qualité de haut niveau. Seconder effectivement le propriétaire dans l'ensemble des tâches techniques, qualitatives, administratives à partir du suivi des vignes et vinification jusqu'à la mise en bouteille. Pouvoir, à court terme, assumer ces responsabilités tel que : suivi qualitatif et pressurage des raisins, réaliser vinifications des vins et crémants jusqu'à mise en bouteille, préparer et participer aux dégustations et sélections des cuvées pour clients et concours, effectuer les analyses et gérer le laboratoire. Vous serez garant de la qualité des vins embouteillés et de leur conformité ds respect des normes hygiène/qualité. BTS VO, voire DNO. Personne de terrain, passionnée et à la pointe de la technique, prête à s'investir dans un projet à long terme valorisant nos productions. Vos capacités de polyvalence, d'initiative et d'autonomie seront vos atouts pour réussir et progresser. Anglais souhaité pour accueillir nos clients étrangers. CDI avec période d'essai. Entrée à convenir. Poste évolutif.

AP005609 - FRANCHE-COMTE ET SAONE ET LOIRE
ATTACHES TECHNICO-COMMERCIAUX H/F
TIMAC AGRO France. En tant que patron de votre secteur et ambassadeur de nos produits, vous assurez la promotion et la commercialisation de notre gamme auprès d'une clientèle de professionnels de l'agriculture. CDI. Temps complet. Rémunération non plafonnée. Formation continue et solide. Encadrement de proximité. Entrée fin août/début septembre.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









Elan

LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE

LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :

Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).



53€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®

✆ 01 49 84 94 28



Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.

Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.

152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14

Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :

Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637

EAG35 - Photos non contractuelles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

PALAIS DES GOURMETS

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €
Siège social : 14 Place Carnot 21200 Beaune
RCS Dijon 388 903 759

Aux termes d'une décision en date du 19 mars 2015, la gérance de la société à responsabilité limitée PALAIS DES GOURMETS a décidé de transférer le siège social du 14 Place Carnot 21200 Beaune au 11 route de Levernois 21200 Combertault à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La gérance

AL212614073

SOCIETE « SCI C.J.P»

Société civile immobilière
Capital : 30.000,00 Euros
Siège à : Genlis (21110)
8 Rue de Lorraine
RCS : Dijon SIREN : 523 448 488

Avis

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI C.J.P en date du 16/05/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Genlis(21110), 8 Rue de Lorraine,

à Til-Châtel (21120), Chemin aux Barthelemots, à compter rétroactivement du 01/4/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Genlis (21110), 8 Rue de Lorraine

Nouvelle mention : siège social à Til-Châtel (21120), Chemin aux Barthelemots.

Pour avis,

La gérance

AL212614265

SOCIETE «AUX GRANDS CRUS»

Société à responsabilité limitée
Capital : 44.000,00 Euros
Siège à : Dijon (21000), 22 Rue Verrerie
RCS : Dijon
SIREN : 489 422 394

Avis

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée AUX GRANDS CRUS en date du 19/06/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Dijon, 22 Rue Verrerie à à Marsannay la Côte (21160) 190 Rue de la Pièce Léger, à compter du 19/06/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Dijon (21000), 22 Rue Verrerie

Nouvelle mention : siège social à Marsannay la Côte (21160) 190 Rue de la Pièce Léger.

Pour avis,

La gérance

AL212614269

MODIFICATION DE CAPITAL

A LA COTE SAINT JACQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 842 930 euros
porté à 848 630 euros
Siège social : 14 Faubourg de Paris, 89300 Joigny
331 532 838 RCS Sens

Avis de modification :

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 le capital a été augmenté :

d'une somme en numéraire de 5 700,00 euros, outre prime d'émission pour être ainsi porté à 848 630 euros.

L'article 8 «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence :

Mention sera faite au RCS de Sens

Pour avis,

AL212614264

MODIFICATION DE STATUTS

FROMAGERIE PEROT

SARL Capital 10000€
1181 rue Bellevue
58450 Neuvy sur loire
RCS Nevers 802 901 926

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 15/06/2015, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 16/06/2015. Ancien objet social : fabrication/commercialisation de produits laitiers + visite fromagerie. Nouvel objet social : Fabrication/commercialisation sédentaire et non sédentaire de produits laitiers et terroir + animations/visites de la fromagerie avec animaux. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS Nevers

Pour avis,La gérance

AL212614261

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend UN APPARTEMENT avec CAVE
1 rue Edgard Quinet - 21000 Dijon

Au 1er étage, **T3 de 71 m²** (Loi Carrez) comprenant : une entrée, une cuisine, un salon, une salle de bain, un w.-c., un dégagement, deux chambres et **un balcon. Classe Energie : B** - Quote-part de charges de copropriété (2014) : 2 600 € annuels (soit 217 € mensuels) Chauffage compris - **Référence : EI 0193 – UG 2319 – Prix de vente : 106.500 €** (hors frais de notaire et bancaires)

Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 32 lots.

«Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12 –

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL212614256

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend UN APPARTEMENT avec une Cave
18 rue Ronde - 21800 Quetigny

Au 2ème étage, **T3 de 65 m²**, comprenant : une entrée, une cuisine, un salon avec **un balcon**, deux chambres, une salle de bain, un w.-c. et un dressing - Lot n° 71 – UG 2803 - **Classe Energie : D - Prix de vente : 68.000 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 38 lots principaux. Quote-part de charges de copropriété : 1.830 € annuels (soit 153 € mensuels) ⇨; Chauffage inclus

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH »

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL212614263

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

HORIZON INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIE

EURL au capital de 5880 euros,
9 rue Anne-Marie Javouhey
21250 Jallanges.
Sigle: HIT.
RCS Dijon 499992659.

Suite A.G.E du 02-06-2015 et à compter du 15-06-2015: Nomination nouveau gérant: Patricia Perrin, 7 rue de Méchin 71270 Mont les seurre. Gérant maintenu: Perrin Bruno 9 rue Anne-Marie Javouhey 21250 Jallanges. Formalités au RCS de Dijon.

AL212614266

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DU DIME

Société civile en liquidation
au capital de 128 640 €
Siège social : Rue de Ruellotte
21120 Chaignay
418 354 379 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2015, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter des présentes et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Madame Voisot Martine, demeurant Rue de Ruellotte – 21120 Chaignay, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Rue de Ruellotte – 21120 Chaignay.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL212614244

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination : SCI LAPORTE

Siège social : 7 et 9, rue de la République – 21 250 Seurre

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'apport, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 7 et 9, rue de la République – 21 250 Seurre ; L'acquisition et la cession de toute mitoyenneté, la stipulation et l'acceptation de toutes servitudes ; Contracter tous emprunts pour le compte de la Société et consentir toutes hypothèques et autres garanties sur les actifs sociaux

Durée : 99 ans

Capital : 1.200 euros

Apports en numéraire : 1.200 euros

Apports en nature : Néant

Gérance : Monsieur Jérôme Laporte et Madame Marine Laporte demeurant tous deux 3, rue des Tilleuls – 21 200 Beaune

Cession de parts : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL212614215

S.E.L.A.S «Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING et Maël VIARD» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

SCI MARCAIRE

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me STRIFFLING notaire à Dijon, le 17/6/2015, de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : SCI MARCAIRE

Siège : 32 Rue du 11 Septembre 21310 Mirebeau

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leur enfant et exceptionnellement la vente des biens et droits immobiliers, leur annexe ou complément ou des parts sociales.

Capital social : 82.000€

Par apport en numéraire pour un montant de 2.000 € et par apport en nature pour la somme de 80.000 € d'un appartement, d'une cave et d'un emplacement de parking situé dans un ensemble immobilier situé à Dijon, 10 Rue Jean Baptiste Baudin, dénommé Résidence les Burgandes, cadastré section BS numéro 257.

Gérant : M. Laurent MARCAIRE, dt à Mirebeau (21310), 32 Rue du 11 Septembre.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier e ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me STRIFFLING, Notaire.

AL212614270

Etude de Maîtres Didier CRAYTON, Jean FROMONTEIL et Laurent LUCHAIRE, Notaires associés à Mâcon (Saône et Loire), 2 rue Gambetta

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Laurent LUCHAIRE, Notaire à Mâcon (71000) les 3 et 6 juin 2015, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : BMJ.

Siège social: Meursault (21190), 6 Chemin des Champs Lins.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : Mille cinq cents euros (1.500,00 Eur) d'apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Bertrand Denimal demeurant à Meursault (21190), 6 chemin des champs Lins

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon

Pour avis, Le notaire.

AL212614272

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine 25 rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex, curateur des successions de :

M. Robert Paul BELESTIN célibataire, décédé le 01/02/2013 à Nevers, réf 14.6502

Mme Lucienne Yvonne NEANT divorcée DELAMOTTE, décédée le 26/07/2011 à Fontaine-les-Dijon, réf 14.6826

a établi les inventaires estimatifs

Mme Odette BIGAY veuve COTTET, décédée le 04/10/2011 à Chateau-Chinon, réf 14.6437

a établi l'inventaire estimatif et le projet de règlement du passif

Mme Antoinette Bernadette FRAU célibataire, décédée le 11/12/2012 à Nevers, réf 14.6498

M. Laurent Jules NORMANTOWICZ célibataire, décédé le 29/05/2013 à Luzy, réf 14.6700

M. Maurice DUC célibataire, décédé le 13/12/2012 à Decize, réf 14.6669

Mme Karine Colette CLEMENT divorcée PARIENTE, décédée le 10/01/2014 à Nevers, réf 14.6823

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 15/07/2015

AL582614264

SUCCESSION

Par déclaration en date du 8 avril 2015, faite au greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers (Nièvre), Messieurs Christian et Jean-Pierre Saule et Mesdames Martine Rodriguez née Saule et Roselyne Bailly née Saule agissant en qualité d'héritiers en vertu de la loi, ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Monsieur Jean Alexandre Saule, en son vivant demeurant à Ouagne (Nièvre), route de Saligny. Né à Lys (Nièvre), le 2 janvier 1925 et décédé à Coulanges sur Yonne (Yonne), le 10 aout 2014. Les déclarants ont élu domicile à l'Étude de Maître François Dinet notaire associé à Clamecy (58500) 24 rue Marié Davy.

AL582614764

NOMINATION

TRAIL DATA

SASU au capital variable de 1 000 euros
Siège social: 22 Rue Waldeck Rousseau
58200 Cosne Cours Sur Loire
804 433 266 RCS Nevers

. L'associé unique, par décision en date du 05/01/2015 a décidé de nommer président M. John Buckingham demeurant 5 rue Jean Laurent 78110 Le Vesinet en remplacement de M. Christopher Taleb, et ce à compter du 05/01/2015. Mention au RCS de Nevers

AL582614754

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'un PV d'assemblée générale du 12/6/2015, le siège social de la Sté dénommée RAMJA, au capital de 1.000 Euros immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 802 613 133, qui était à Neuvy sur Loire (Nièvre) 221 route de Paris, les pelus, a été transféré à Neuvy sur Loire (Nièvre) 221 route de Nevers à compter du 12.06.2015.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

Le Gérant

AL582614752

MODIFICATION DE CAPITAL

UNION SPORTIVE OLYMPIQUE DE NEVERS RUGBY PLUS

Société Anonyme Sportive Professionnelle
Capital : 2.000.000 €
Siège Social : 5 rue Denis Papin – ZI- 58641 Varennes Vauzelles
R.C.S. 513 917 922 Nevers

Décisions de l'AGE du 9 juin 2015 :

Augmentation du capital social d'une somme de 120.000 € par apports en numéraire et création de 120 actions nouvelles émises au pair, à jouissance immédiate.

Les 120 actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées.

Le capital a été ainsi porté à 2.120.000 €, divisé en 2.120 actions de 1.000 € chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention au RCS de Nevers.

AL582614749

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MASSIFS FORESTIERS

Cmne de ARLEUF:

2 ha 05 a 90 ca - Le brulin: D-258 - Les grands bornes: D-347 - Les vernets: C-1145 - Pre moriot: D-3(*) - Preperny: C-880

Cmne de CERVON:

17 ha 46 a 90 ca - La grande montree: F-14

Cmne de CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE):

4 ha 49 a 40 ca - Roche de montsaunin: F-248(*)

Cmne de LAROCHEMILLAY:

2 ha 21 a 55 ca - Bois des crottelees: F-26-27-28-37-41(*) - Goutte rouge: F-318 - La goutte au four: F-156 - Les sarrauts: F-180-181-188-189

Cmne de LAVAULT-DE-FRETOY:

4 ha 79 a 10 ca - Les bois des rigaults: B-446 - Les chaumes: A-87 - Renoir: A-66

Cmne de MONTARON:

20 ha 77 a 95 ca - Les faulettes: C-395-396

Cmne de MONTSAUCHE-LES-SETTONS:

5 ha 64 a 92 ca - La grande vente: D-325 - Le courbiau: AP-109-153[110](*)

Cmne de PREPORCHE:

5 ha 89 a 47 ca - Bois des charmes: ZL-88-113-127-128-129-130 - Campagne de dos d ane: ZO-116-117-121 - Les gouttes: ZL-43-48-50 - Sous les preilles: ZN-81 - Sur les preilles: ZN-111

Cmne de SAINT-LEGER-DE-FOUGERET:

5 a 25 ca - Le champ du chene: D-34(*)

Cmne de VILLAPOURCON:

39 ha 35 a 18 ca - Bois de l echeintre palo: AE-23-25 - Bois de la cascade: D-823-824 - Bois de la pierre fendue: C-2006 - Bois de lissard: C-1727 - Bois de moncoue: D-116-119-124-126-132 - Bois de transforge: C-1670 - Bois des boulats: AM-120-121-125-127(*)-129-130 - Bois des boulets: C-1843-1846-1847-1849-1850-1851-1861-1863-1864 - Bois des rougers: AD-8(*) - Bois girard: E-542 - Bois pelat: D-806 - Champs d auzons: E-466 - Champs du bois: D-811-812 - Champs ronds: E-1233[329] - Cheintres des gouttes: F-455 - Chp du ris carre de beaumo: F-1491 - Crot laumain: AM-25-26(*) - Haut de la pierre: C-1222-2022[1211]-2027[1226]

- Issards des mathelins: C-34 - L arselot goutte de pravil: AM-58-61-64-71-82 - L ichard: E-759 - La chaud: F-1024-1068 - La comme de genievre: F-113-132-136-142 - La gravelle bois de fragny: AO-25-41(*)

- Lardille: AM-281 - Laterot: E-1024-1027-1030-1034-1039-1042 - Le germelin: C-653 - Le pendant: D-713(*) - Le vatre: C-1249 - Les batugoniats: D-908 - Les bises: D-912(*) - Les boulats: E-1168-1175-1177-1180-1185-1187 - Les brules: E-106-113 - Les charrots: F-445 - Les chaumes: D-880-881 - Les chenellots: D-782-787 - Les chevaudrots: D-837-846-854-855

- Les futiaux: D-428-429-430(*)-458-480 - Les gouttes: E-887-893-894-895-896-897-898 - Les murailles: AE-102-103 - Les petits genets: F-1370-1371 - Les prailles: F-147-153-167-170-177-181-185 - Les travers: E-664-665-666-667 - Mont genievre: F-19(*)-20(*)-25-29(*)-56-68-72(*)-74-75-80-81-83 - Montassin: D-1789-1790-1794 - Pre bernard: C-1675-1676 - Pre du chene: E-102 - Pres marquet: AE-11-12 - Pres virot: AE-21 - Sous lardille: AM-265(*) - Sur la comme: AM-6-9-11-19 - Travers des boulats: AM-100-102

Cmne de AVREE

Avec bâtiment d'exploitation

Biens loués en partie:

22 ha 01 a 81 ca - Champ maupas: B-231-711[229]-716[233]-729[236] - Champ morillon: B-725[408] - Les brules: B-688[380]-724[380] - Les droux: B-453-460-460(*)-461-463-467-468-473 - Les flaudes: A-319

Et, par extension,Cmne de LANTY:

27 ha 23 a 55 ca - Buisson mariette: A-103 - Champ voisin: A-114-115-116-118(*) - Les champs derriere: A-104-105-109-111 - Ouche des cerisiers: A-127

Cmne de SAINT-REVERIEN

Avec bâtiment d'habitation:

12 ha 83 a 98 ca - Corvee du cimetiere: A-1218 - Les cartillons: A-839 - Sur deux: A-860(*)-866-868-869-1186[862]-1250

Et, par extension Cmne de MOUSSY:

9 ha 42 a 16 ca - De la jarnosse: ZE-42 - Les doutres: ZH-20 - Les ombreaux: ZE-41(*)[P1] - Les veronnes: ZN-20

Cmne de NEUILLY:

24 a 60 ca - Bois merlotte: ZN-43

Cmne de SAINT-FRANCHY:

21 ha 06 a 85 ca - Champ de la croix: ZC-92[39] - Champagne: ZA-7(*)-8

Cmne de LA NOCLE-MAULAIX

Parcelle de bois:

87 a 80 ca - Pisseloup: E-149

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE

VIGNES APPELLATION « POUILLY-FUME »:

2 ha 40 a 70 ca - Le s champs du bois: ZI-74-80(*) - Les erses: ZH-157-159(*)-160-162

1 ha 19 a 09 ca - Les carrieres: B-1979[729]-1981[730] - Les champs de cri: B-115 - Les champs de jaux: B-1104-1105-1106

10 ha 62 a 68 ca - Les champs de la fontaine: ZE-217-218(*)-227-228 - Les colombiers: ZI-68-69-147[57] - Les pres au roi: D-1260(*)-1261-1799(*) - Les pres de maltaverne: ZI-51-52

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/07/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582614776

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BARJON: Bois, Jardin, Landes et Terre.

1 ha 48 a 82 ca - Cote au cerisier: A-129 - Le village: B-102 - Les champs du bois d ais: C-78-131[84]-133[85]-135[95]-136[96] - Volgrain: ZC-46-51

LE MEIX: Terre

48 a 70 ca - Combe de vaudemonge: ZB-22

SALIVES: Bois et Landes

6 ha 88 a 00 ca - Contribaude: ZK-1-5 - La bouguerelle: ZB-5 - Volgrain: ZK-44-46-48

COURBAN: Terre et Lande - Objectif : Maintien de l'exploitant en place sur les parcelles de Terre.

8 ha 32 a 68 ca - Champ es paule: ZT-5[5](J)-5[5](K) - Dessus de pisvin: ZO-86-88-102 - La montagne: ZO-6[6] - Les anvers: ZK-111 - Les foucheroies: ZV-34

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/07/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212614271

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 17/06/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif :
SARL LE BALTO (SARL)
RCS Nevers 483 642 641
Restauration traditionnelle
67 Grande rue 58700 Prémery
AL582614767

Par jugement en date du 17/06/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif :
SAHIN Mehmet
RM 344 989 900
3 Rue Alphonse Laveran Logt 337 58000 Nevers
AL582614768

Par jugement en date du 17/06/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif :
360° PRODUCTIONS (SARL)
RCS Nevers 490 221 330
Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires,
à l' exception des oeuvres soumises à copyright
6 route de Nevers
58600 Fourchambault
AL582614769

Par jugement en date du 17/06/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif :
SOTRAF (SARL)
RCS Nevers 518 275 953
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
24 rue des Grands Près
58000 Nevers
AL582614770

Par jugement en date du 17/06/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif :
SID ATMANE ABDELKADER
RCS Nevers 352 155 477
Restauration traditionnelle
12 Boulevard de la république 58200 Cosne Cours sur Loire
AL582614771

Par jugement en date du 17/06/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif :
M. BEZE Alfred
RM 421 677 261
11 Rue Charles Edouard Guil
58160 Imphy
AL582614772

Par jugement en date du 17/06/2015 le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif :
EURL LAVEYN MARC (SARLU)
RCS Nevers 519 733 182
Travaux d'installation électrique dans tous locaux
7 rue Franc
Nohain 58220 Donzy
AL582614773

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DES VIGNES

**Au capital de 1.000 €
Siège social : 25, rue des Écoles
58300 St-Léger-Des-Vignes**

Par assemblée générale extraordinaire au siège de la SCI DES VIGNES, en date du 26 mai 2015, les résolutions suivantes ont été approuvées à l'unanimité par tous les associés de la SCI DES VIGNES présents à cette assemblée : cession des parts sociales. **Cédants :** Mmes Marie-Dominique Hugotte, Florence Thomas, M. Jean-François Mancion et la SARL Foncière Immobilière des Ternes. **Cessionnaires :** M. Youcef Djeddi et Mme Julia de Jesus Fontoura. Mme Marie-Dominique Hugotte associée propriétaire de 25 parts, Mme Florence Thomas associée propriétaire de 25 parts, M. Jean-François Mancion associé propriétaire de 25 parts et la SARL Foncière Immobilière des Ternes associée propriétaire de 25 parts, cèdent la totalité de leurs parts, soient 100 parts sur 100 d'une valeur de 10 € chacune, à M. Youcef Djeddi, qui accepte et porte ses parts sociales à 70 sur 100, et Mme Julia de Jesus Fontoura, qui accepte et porte ses parts sociales à 30 sur 100.

Par assemblée générale extraordinaire au siège de la SCI DES VIGNES, en date du 12 juin 2015, les résolutions suivantes ont été approuvées à l'unanimité par tous les associés de la SCI DES VIGNES présents à cette assemblée : changement de gérant, transfert de siège social, modification des statuts. **Gérance : ancienne mention** : Jean-François Mancion. **Nouvelle mention** : M. Youcef Djeddi. **Transfert du siège social : ancienne mention** : 25, rue des Écoles – 58300 St-Léger-Des-Vignes. **Nouvelle mention** : 29, avenue du 14 Juillet – 58300 Decize. En conséquence, les statuts seront modifiés et enregistrés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers (58).

Pour avis. Le Gérant.
AL582614730

ALLIANCE NRJ SARL

**au capital social de 10000 Euros
Siège social : 82 avenue du 85 ème de ligne
58200 Cosne Cours Sur Loire
SIREN 794 388 637 R.C.S. Nevers**

Le 15 juin 2015, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social a :

Commercialisation et pose de : Menuiserie PVC BOIS ALU, Isolation de comble, Traitement de l'eau éolienne photovoltaïque, Terrassement pour la pose des menuiseries

Commercialisation de : Peinture façade et toiture, Pompe à
chaleur.

Le reste sans changement.

Pour avis.
AL582614765

CHANGEMENT DE NOM

A la date du 15/06/2015 la SISA de la Maison médicale de Montsauche Les Settons change de dénomination et devient SCM Pôle 1 de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montsauche Les Settons, en raison du départ d'un associé (paramédical), avec conservation du capital social.
AL582614744

CUMA DE BUSSIERE

**agrée n° 58-0163
RCS : Nevers 326 924 057 00018
Siège social : Mairie de Luzy 58170**

L'assemblée générale extraordinaire de la CUMA de BUSSIERE en date du 15 janvier 2015 a décidé de :

- mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 25 mars 2009
- d'établir le sège social à Mairie de Luzy, 58170
- proroger la durée de vie de la CUMA de 99 ans à compter du 15 janvier 2015

Le président du conseil d'administration
Philippe Jury
AL582614753

CHANTENAY COUVERTURE SARL

**SARL au capital de 7 500 €
Siège socail : Lieudit la Croix Tailleret
58240 Chantenay Saint Imbert
509 569 356 RCS Nevers**

L'AGM du 1/07/2014 :

- a pris acte de la démission de M.Romain Jolivot de ses fonctions de gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas le remplacer.
- a transférer le siège au 15 bis rue de la poste 58240 Chantenay Saint Imbert et à modifié en csq l'art 4 des statuts.

AL582614756

NOUVELLE IMPRIMERIE LABALLERY

**SCOP SA à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 Clamecy
RCS Clamecy : B 392 607 545**

Modification du conseil d'administration
Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration
Aux termes d'une délibération en date du samedi 30 mai 2015,
l'Assemblée Générale Ordinaire a élu comme Administrateur :
- Monsieur Michel BREDEAU, 15 rue des Grands Champs – 58400 La Charité-sur-Loire ;

Renouvelé le mandat d'Administrateur de :
- Monsieur Damien FOUCHER, 5, route de Brinon – 58500 Clamecy ;

Madame LALEU Sylvie n'est plus Administrateur, son mandat n'ayant pas été renouvelé.
Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres.
Pour avis
David PERRAIN Président
AL582614759

CESSION

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE
Notaire à Luzy

CESSION

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à Luzy (58), le 12/06/2015, enregistré à Nevers (58) le 18/06/2015, bordereau n°2015/ 608 case n° 1 ext 1441, la SARL FLORA'LYS au capital de 8.000 €, dont le siège est à Luzy (58), 20 rue de la République, (RCS de Nevers SIREN n°431.381.755) a vendu à Melle Marion Portrat,, demeurant à Sanvignes les Mines (71410) le Dervat, née au Creusot (71) le 6/09/1990
un fonds de commerce de vente de fleurs au détail exploité à Luzy (58170) 20 rue de la République
Moyennant le prix de 65.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 45.000€ et au matériel pour 20.000€
L'entrée en jouissance a été fixée au 12/06/2015
Les oppositions seront reçues chez Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.
Pour avis et mention
Me CHINCHOLE
AL582614755

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEGALYS CONSEILS
**Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles**

SCI MODA

**Capital social : 200 Euros
Siège social : 34bis Route de Conflans
58180 Marzy
798 951 760 R.C.S. Nevers**

Le 12 juin 2015, l'Assemblée Générale a nommé Co-Gérant, Monsieur Dominique DARNET demeurant 8 rue Refembre 03000 Moulins.
Pour avis.
AL582614747

SOCIETE DECOR HEYTENS FRANCE

La société Décor Heytens France, SAS au capital de 22 406 568 €, dont le siège social est situé à Villeneuve d'Ascq (59650) 1bis rue de Versailles, et immatriculée au RCS de Lille métropole sous le n° 967 505 751, met fin au contrat de gérance mandat d'un fonds de commerce de biens et d'équipements de la maison consenti à Madame Dufour Dominique demeurant Domaine Brulé 58470 Saincaize Meauce, immatriculée au RCS de Nevers sous le n°505 218 156 pour le magasin Heytens sis Rue Henri Bouquillard 58640 Varennes-Vauzelles, à compter du 26 juin 2015.
AL582614264

GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date du 2 Juin 2015, la société EFR France, Société par Actions Simplifiée, au capital de 171.940.000 euros, dont le siège social est situé Immeuble Le Cervier B – 12 avenue des Béguines – Cergy Saint Christophe 95806 Cergy Pontoise Cedex, immatriculée 439 793 811 RCS Pontoise, a donné en gérance à la société GESMIN, Société en nom collectif, au capital de 30.480 euros, dont le siège social est situé 12 avenue des Béguines – Immeuble Le Cervier B – 95805 Cergy Pontoise Cedex, immatriculée 340 018 852 RCS Pontoise, le fonds de commerce de station service automate, exploité sous l'enseigne « ESSO EXPRESS », dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance, situé notamment :

- 10 boulevard Pierre de Coubertin – 58000 Nevers
- 43 route de Nevers – 58600 Fourchambault

à compter rétroactivement du 23 Mai 2013 pour une durée indéterminée.
AL582614763

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
**14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

SCI MIRANGI

**Société Civile Immobilière
au capital de 80.000 euros
Siège social : 36-38, rue Amiral Jacquinot
58000 Nevers
797 672 433 RCS Nevers**

Il résulte d'un acte sous seing privé du 31 mai 2015, les modifications ci-après à publier concernant le **GERANT** de la société :
Ancienne mention
M. Albert Mirangi, dt 36, rue Amiral Jacquinot – 58000 Nevers
Nouvelle mention
Mme Sabina Salimova épouse Bakoyan
dt 3, rue des Pivoines - Appt. 31 - 08000 Charleville-Mézières
Pour avis, la gérante, S. BAKOYAN
AL582614777

DISSOLUTION LIQUIDATION

L'AUBERGE CAMPAGNARDE DES GATINES

Le 31.5.2015, l'associé unique de la sarl, L'AUBERGE CAMPAGNARDE des GATINES, au capital de 8 000€, siège social à Cosne-Cours-S/Loire (58) «Les Gâtines» - Cours, 480 728 302 RCS Nevers, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme. Séverine Damien demeurant à Sermoise-sur-Loire (58) rue du Clos Ry-Route de Lyon a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Cosne-Cous-S/Loire (58) «Les Gâtines» - Cours. le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de Nevers. cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.
AL582614757

L'AUBERGE CAMPAGNARDE DES GATINES

Le 31.5.2015, l'associé unique de la SARL L'AUBERGE CAMPAGNARDE DES GATINES, au capital de 8.000 €, siège social à Cosne-Cours -sur-Loire (58)» Les Gâtines»- Cours ,480 728 302 RCS Nevers, a approuvé les comptes déficitifs de la liquidation arrêtés au 31/05/2015, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Mme Séverine Damien et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.
AL582614758

LAVO CLIN BANLAY

**SARL
au capital de 7 622,45 euros
Siège de la liquidation
12, rue Docteur Noël Berrier
58000 Nevers**

L'assemblée générale réunie le 18 juin 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean François Barnet de son mandat de liquidateur, donné à ce jour quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe du registre du commerce et des sociétés.
Pour avis le liquidateur
AL582614774

EURL EMA OUSTRIC

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 3 500 €
Siège Social : 37, Route de Bourgogne
58000 Saint Eloi
510 131 485 RCS Nevers**

Par décisions du 1er juin 2015, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions statutaires.
Mme Audrey Oustric, l'actuelle gérante, dt à Saint Eloi (58) – 37, Route de Bourgogne a été nommée liquidateur pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Saint Eloi (58) – 37, Route de Bourgogne. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur
AL582614780

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Nevers du 12 juin 2015, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SASU LA VALLEE CHANNY
Siège social : 25 rue Albert Thomas - 58150 Garchy
Objet : les travaux agricoles, la location de matériel, la vente de produits agricoles, matériels et matières
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 euros
Président : MOURLON Jean-Baptiste demeurant 25 rue Albert Thomas - 58150 Garchy
Agrément cession: Toutes les cessions d'actions par l'associé unique sont libres
Immatriculation : au RCS de Nevers
Pour avis, le Président
AL582614742

HECTOR

**Société par actions simplifiée
à capital variable
au capital souscrit de 10 000 euros
Siège social
Le Cérizot
58230 Moux en Morvan**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Moux en Morvan du 01 juin 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HECTOR
Siège : Le Cérizot 58230 Moux en Morvan
Durée : 99 ans
Capital souscrit : 10 000 euros
Capital minimum : 1 000 euros
Objet : L'ensemble des activités d'hébergements, que ce soit de type traditionnel, de caractère ou insolite et notamment les chambres d'hôtes, chalets, roulottes, mobil-homes, fustes, pods, ou de toutes autres formes.
L'ensemble des activités de loisirs, bien-être et/ou touristiques.
La location de bien mobiliers et/ou immobiliers ainsi que la location de terrains et de domaine. L'achat et la vente de tous produits en direct et sur internet.
Le prêt et/ou la location de tout matériel directement ou indirectement lié à ses activités.
L'organisation évènementielle, l'animation, l'organisation et les prestations de formations, cours, réseaux, séminaires, congrès et colloques. L'élaboration de supports de communication. Et plus généralement, toutes prestations visant notamment l'attractivité territoriale et la valorisation du terroir et des savoir-faire locaux
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Marc van Keymeulen demeurant Domaine de Tchession, 24,
B-6980 La Roche en Ardennes (Belgique)
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis,
Le Président
AL582614746

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 15/06/2015, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : Café des Montots
Capital: 1000 euros
Sigle : CDM.
Siège social : 9 rue Jules Vernes 58000 Nevers.
Objet: création d'un café bar (sans alcool).
Durée : 99 ans.
Gérant: M. Emrah Kilic demeurant 12 rue Père de Foucault 58000 Nevers.
Immatriculation au RCS de Nevers.
AL582614748

M-KA

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 12 Rue Paul Eluard,
58640 Varennes Vauzelles**

Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers du 09/06/2015, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : M-KA
Siège : 12 Rue Paul Eluard - 58640 Varennes Vauzelles
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 100 euros
Objet : Maçonnerie générale et tous travaux du bâtiment
Agrément : Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers
Président : Monsieur Ihsan KARADAS, demeurant 12 Rue Paul Eluard, 58640 Varennes Vauzelles
La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis
Le Président
AL582614751

Etude de Me Sophie KREICHER, notaire
2, place du Docteur Bondoux - 58120 Château Chinon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Maître Sophie KREICHER dont le siège est à Château Chinon(Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 11 Juin 2015, enregistré au Pôle Départemental d'enregistrement de Nevers, le 18 Juin 2015, Bordereau 2015/610, case 1, ext 1444, entre Mme Simone MOLENAAR et Mme Jolanda de ZOETEN a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : «LE COUCOU AUX CHEVANNES».
Forme : SOCIETE CIVILE.
Capital social : DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €).
Siège social : Corancy (58120), Les Chevannes.
Objet social :
- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location meublée ou non ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
- exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports : Madame Simone MOLENAAR, demeurant à 1077 XG Amsterdam (Pays Bas), H.Bosmansstraat 31, a fait apport à la société de la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €)
Madame Jolanda de ZOETEN, demeurant à 1447 PR Purmerend (Pays Bas), Doncanstraat 48, a fait apport à la société de la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €)
Gérance : Madame Simone MOLENAAR, demeurant à 1077 XG Amsterdam (Pays Bas), H.Bosmansstraat 31, née à Leiden (Pays Bas), le 9 avril 1960.
Madame Jolanda de ZOETEN, demeurant à 1447 PR Purmerend (Pays Bas), Doncanstraat 48, née à Weesp (Pays Bas), le 1er août 1956.
Toutes deux associées, ayant la faculté d'agir ensemble ou séparément, sans limitation de durée.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Cession de parts sociales - Agrément :
Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. Toutes les autres à titre gratuit ou onéreux sont soumises à agrément et la décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire prise à l'unanimité des associés.
Pour Avis et mention.
Maître Stéphane SANDELLI, notaire.
AL582614762

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire associé à Corbigny (58800), 22 avenue du champ de
foire, le 19 juin 2015,
Il a été constitué un groupement forestier dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : Groupement forestier du chat sauvage
Capital social : le capital est variable dans la limite du capital autorisé qui sont de :
28.000,00 € pour le capital minimum autorisé,
600.000,00 € pour le capital maximum autorisé
Le capital social d'origine est fixé à la somme de 28.200,00 € divisé en 141 parts de 200,00 € chacune.
Siège social : L'Huis Renault 58140 BRASSY
Objet social : groupement éthique et sa gestion sera avant tout respectueuse de la biodiversité et de la qualité
des paysages.
Il a pour objet la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs
massifs forestiers, parcelles de taillis y compris à faible valeur économique avec leurs accessoires ou
dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser mentionnés à l'article 6 et sur tous autres terrains
que le Groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.
L'acquisition de toutes parcelles boisées ou de taillis en considérant prioritairement leurs qualités écologiques
et paysagères actuelles ou potentielles.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Frédéric Beaucher demeurant L'Huis Renault 58140 Brassy
Immatriculation au RCS de Nevers (58000).
Pour Avis,
Le Notaire
AL582614766

LEGALYS CONSEILS
**Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles**

Suivant acte SSP du 20 juin 2015 constitution de la SAS : IVILOO
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 43 bis rue des Tailles 58000 Nevers
Objet :
- le conseil, les études et expertises techniques aux entreprises,
- la fabrication, la commercialisation de tous produits non alimentaires,
- l'agence de conseil et création en communication, identité, design, infographie et marketing quelque soit le support, et la commercialisation de tous produits provenant de cette activité.

Président : Monsieur Etienne Demeocq, demeurant 43 bis rue des Tailles 58000 Nevers
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.
AL582614778

YONNE

DIVERS

AVENIR SANTE

**SAS au capital de 1.753.377 €
Siège social: 12, rue Pierre Castets
89100 Sens
RCS Sens 384 172 839**

Aux termes de l'AGO du 27/05/2015, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats du cabinet AGM Audit et Légal et M. Philippe Broichot, respectivement commissaire aux comptes titulaire et suppléant.
Pour avis
AL892614855

NOMINATION

AUGY STOCK

**SAS au capital de 270.000 euros
Siège social : route Nationale 6
89290 Augy
420 938 540 RCS Auxerre**

Suivant décisions de l'associé unique du 01/06/2015, il a été décidé de nommer, en qualité de Président M. Patrice Dupont demeurant 1 place du 14 juillet 60200 Compiègne, en remplacement de M. Olivier Sibenaler.
Modification au RCS d'Auxerre
AL892614851

TRANSFERT DE SIÈGE

SITKA

**Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : La Creusiaterie
89170 Lavau
809 115 629 RCS Auxerre**

Décision : Délibération Extraordinaire de l'associé unique du 1er juin 2015
Gérance : Monsieur Philippe-Thierry MENOCHET demeurant : La Creusiaterie - 89170 Lavau
Objet : Transfert du siège social à compter du 1er juin 2015
Ancienne mention : Siège social : La Creusiaterie - 89170 Lavau.
Nouvelle mention : Siège social : Le Pic de La Colmiane - 06420 Valdeblore. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, le Gérant, associé unique Philippe-Thierry MENOCHET.
AL892614762

SCEA PECHERY

**Société civile
au capital de 229 000 euros
Siège social : 7 place des marronniers
89660 Brosses
482 750 700 RCS Auxerre**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2015, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société à Montillot (Yonne), 8 rue des Vergers. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, la gérance
AL892614812

ALISA

SARL au capital de 30 480 euros
44 Rue de la République
89100 Sens
423 646 124 RCS Sens

L'ATGE du 29/04/2015 a décidé de transférer le siège social du 44 Rue de la République, 89100 Sens au 38 Grande Rue 89100 Sens, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL892614834

TRANSPORT SALMON

Société Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 13 Rue Du 19 Mars 1962
89340 Champigny sur Yonne
789 197 787 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13 Rue Du 19 Mars 1962 à Champigny (89340), au 15 Rue Turgot à Vinneuf (89140) à compter du 1er février 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance

AL892614844

EPONA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 11 Place Charles Lepère
89000 Auxerre
RCS Auxerre 381 737 501

Aux termes d'une délibération en date du 16 Juin 2015, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 16 Juin 2015, le siège social :

Qui était : 11 Place Charles Lepère 89000 Auxerre

Est désormais : Cuccula 20213 SORBO OCAGNANO

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 381 737 501, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia désormais compétent à son égard.

Le Gérant

AL892614846

SCI NAPI 98

SCI au capital de 1.524,49 €
Siège social : 7 Rue Louis Delage
91310 Linas
419 317 599 RCS d'Evry

En date du 01/12/2012, l'AGE a décidé de transférer le siège social de la société au 1 Impasse du Moulin, 89150 Dollot, à compter du 15/12/2012. Gérant : M. Nézondet Pierre, 1 Impasse du Moulin, 89150 Dollot. Radiation au RCS d'Evry et ré-immatriculation au RCS de Sens.

AL892614853

SCI DU DOMAINE DE VERTRON

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 89150 Montacher Villegardin
389 832 387 RCS Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/02/2015, il a été décidé de transférer le siège social au 74 Bis Boulevard Maurice Barrès – 92200 Neuilly sur Seine

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nanterre

AL892614863

SEIRCEY

Société par actions simplifiée
au capital de 45.000 euros
Siège social : Base de Garancieres en Beauce
Chemin Départemental 17
28703 Auneau Cedex
840 456 624 RCS Chartres

Aux termes d'une délibération en date du 20 mai 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SEIRCEY a décidé de transférer son siège social de Auneau (28703), Base de Garancière en Beauce – Chemin Départemental 17 à Toucy (89130) ZA des Hates du Vernoy Route d'Avallon à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

- Président : Monsieur Laurent Pussat demeurant à Les Andelys (27700) 20 domaine de la Courcanne

- La société sera immatriculée au RCS de Auxerre

Pour Avis

AL892614864

TRANSFERT DE SIEGE

L'AGE de la SAS EJO CONSULTING au capital de 1.000 € a décidé le 6/05/2015 de transférer le siège social du 412 rue Gambetta 59167 Lallaing au 10 Vallée du Cousin 89200 Pontaubert. La société qui était immatriculée au RCS de Douai le sera désormais à celui d'Auxerre sous le numéro 792 911 588.

AL892614871

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

GMI CONNECTIVITY

SARL au capital de 60000,00 Euros
2 rue des Prés ,
89290 Champs sur Yonne
384601589 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/05/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue du Moulin de Lezennes, 59650 Villeneuve d'Ascq à compter du 15/05/2015.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Metropole et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892614886

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DE CAPITAL

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2015, l'AGE de l'EARL JACQUINOT, au capital de 127 432.13 euros dont le siège est 4 Rue Neuve du Prieuré 89800 Chichee, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 384308664 a décidé, d'augmenter le capital social de 142 567.87 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent vingt sept mille quatre centre deux euros treize cents (127 432.13 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent soixante dix mille euros (270 000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL892614801

Maitre Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

ETABLISSEMENTS DEBRUN SARL

au capital de 237 000 euros
porté à 711 000 euros
Siège social : 81 Grande Rue
89100 Sens
319 545 760 RCS Sens

Capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 12 juin 2015 a décidé d'augmenter le capital social de474 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. **Ancienne mention** :Le capital social est fixé à Deux Cent Trente Sept Mille (237 000) euros. **Nouvelle mention** :Le capital social est fixé à Sept Cent Onze Mille (711 000) euros.

Pour avis, la Gérance.

AL892614856

SOCIETE AUXERROISE D'HOTELLERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 45 368,35 euros
Le Chaumois 89380 Appoigny
349 861 716 RCS Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 26/05/2015, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 4 939,35 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Capital social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 40 429,00 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 45 368,35 euros

Le Gérant

AL892614857

ETA MAUNY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 3 rue de la Forêt - 89400 Brion
498 683 150 RCS Sens

Par une délibération en date du 1er décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de nommer Monsieur Christophe MAUNY demeurant 3 rue de la Forêt - 89400 BRION en tant que cogérant à compter du 1er décembre 2014

- d'augmenter le capital de 250 000,00 € pour le porter à 255 000,00 € par la création de 25 000 parts sociales d'une valeur de 10 € chacune,

Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds.

La gérance

AL892614890

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

PHILIPPE DEBORDES
Notaire associé
5, rue du Bocanon
21310 Mirebeau-sur-Bèze

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Philippe DEBORDES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Philippe DEBORDES», titulaire d'un Office Notarial à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon, le 30 mai 2015, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Léon Jean Baptiste Hervé MOREAU, Retraité, et Madame Jeanine Monique COLAS, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à THURY (89520) 18 Rue de la Garenne.

Monsieur est né à Paris 14ème arrondissement (75014) le 20 juillet 1935,

Madame est née à Fontaines (89130) le 5 juillet 1935.

Mariés à la mairie de Paris 14ème arrondissement (75014) le 21 octobre 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Maître Marie-Alice Lambert-Tapie, Notaire à Ouanne, 14 Rue Principale où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892614847

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MAILLY-LA-VILLE - bois taillis

91 a 79 ca - La metairie ouest: D-603-604 - Les petites varennes: ZO-3 - Les vaux boins: F-687

BEINE – vigne - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

1 ha 07 a 51 ca - La grande chaume: D-2159[790] - AOC Chablis 1er Cru

21 a 90 ca - Vignes de sourdelles: ZE-60-109[59] - AOC Chablis

82 a 44 ca - Vignes de sourdelles: D-567(J)-567(K)-569-570-571-572-2139[568] - AOC Chablis

88 a 60 ca - Les souillats: ZD-23-24 - AOC Petit Chablis

CHABLIS - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

45 a 96 ca - Les rocardes: P-482-756[473]-759[481]-765[485]-769[492]

6 a 44 ca - Les rocardes: P-766[486]

35 a 80 ca - Les rocardes: P-483-484(J)-484(K)

42 a 89 ca - Cote de vaubarousse: YN-116

3 ha 22 a 60 ca - Les vaucornots: P-106-119-120(J)12

0(K)-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137

3 ha 62 a 70 ca - Les vaucornots: P-105-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151

70 a 40 ca - Sous pied d aloue: P-220-221-222-223

72 a 75 ca - Revers de la grande vallee: YN-49

20 a 60 ca - Berdiot: YN-82

LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

58 a 36 ca - Les grandes pieces: ZK-44-51-65 - Vallee de vau: ZK-8

20 a 00 ca - Le vau tanlay: ZN-71

CHICHEE - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

20 a 12 ca - Les berlurottes: C-1776[989]

MALIGNY - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

53 a 40 ca - Cote des garennes: ZM-46

31 a 20 ca - Cote des garennes: ZM-47

VILLEMER - fonds occupé - terre

8 ha 51 a 00 ca - Chansou: ZC-116(J)-116(K) - Les terruches: ZB-169[46] - Sur tertre: ZC-117-118

CHICHERY - fonds occupé - terre

1 ha 77 a 50 ca - Sur le tertre: ZK-24[13]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13 juillet 2015** à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex ,

Tél.: 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892614899

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

ugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **SAS L'ATELIER** allée Jacquard 89000 Auxerre (débit de boissons, restaurant, brasserie). RCS Auxerre 532042777. CIP 3617. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL892614872

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Sàrl L'EPI DU BONHEUR** 111, Rue de Paris 89000 Auxerre (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 793713868. CIP 3685. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL892614873

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **SCOPARL VIBEL SCOP** 40, Route de Vezelay 89460 Bazarnes (Fabrication et commercialisation de meubles). RCS Auxerre 792142838. CIP 3648. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL892614874

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl à associé unique EURL DELEUZE** 5 chemin des Vareilles 89800 Chichée. RCS Auxerre 501366074. CIP 3443.

AL892614875

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl MILLE ET UNE CHOSES** R.N. 151 89480 Coulanges sur Yonne. RCS Auxerre 751850991. CIP 3611.

AL892614876

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Gérard René AZAMBOURG** 1 route de Tonnerre Cheuilly 89460 Cravant. RCS Auxerre 322600149. CIP 3597.

AL892614877

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **SASU STREETWEAR** 15 rue du Marche 89130 Toucy. RCS Auxerre 800852527. CIP 3585.

AL892614878

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl OK BOIS MULTISERVICES** 3 boulevard Dussautoy 89560 Courson les Carrieres. RCS Auxerre 797605367. CIP 3667.

AL892614879

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Sté MAISON JEAN-CLAUDE FROMONT** 7, avenue de Chablis 89144 Ligny-le-Châtel (Négoce de vins et spiritueux). RCS Auxerre 385202304. CIP 3697. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892614880

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Sàrl AT TRADIRENOV' 3 route de Tonnerre Cheuilly 89460 Cravant (Maçonnerie). RCS Auxerre 492736186. CIP 3698. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892614881

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Sàrl VIRGINIE COIFFURE** 7 rue des Lions 89170 Saint-Fargeau (Coiffure mixte). RCS Auxerre 528853369. CIP 3699. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892614882

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Sàrl AMANOA 43 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (Toutes prestations de soins esthétiques). RCS Auxerre 487896722. CIP 3700. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892614883

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Guillaume Alexandre BOULAND** 27 rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton (Boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 525318788. CIP 3701. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892614884

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/06/2015 arrêtant le plan de redressement de **Sàrl I-TECH SECURITE** 14 rue Emile Zola 89800 Chablis (Tous travaux d'installation de maintenance d'alarme vidéo surveillance interphone). RCS Auxerre 498089143. CIP 3578. Commissaire au plan : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL892614885

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre en date du 15-06-2015 modifiant la mission de l'administrateur de la **Sàrl HMD** 55 avenue Félix Faure 69003 Lyon (Travail temporaire). RCS Auxerre 483247334. CIP 3676. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre, avec pour mission : d'assurer seul et entièrement l'administration de l'entreprise.

AL892614897

➜ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

CAP VITAL SANTE SCA

L'AG du 29.5.2015 des actionnaires de la société CAP VITAL SANTE, SCA à capital variable, siège social à NITRY (89) 12, voie des Préaux, 391 006 814 RCS AUXERRE, a constaté que la société SERCO MEDICAL a été remplacée par aux droits de laquelle se trouve la société CAP VITAL STIRING sise à STIRING-WENDEL (57) 122, rue Nationale. **Anciennes mentions publiées :** MEMBRES DU CS : MEDITEC – 96, av. de la République, SARTROUVILLE (78), représentée par M. J. GOUZE ; SERCO MEDICAL - 315, route Nationale, FORBACH (57) représentée par Mme A. PACIELLO ; LE CONFORT MEDICAL - CC Espace Poretta, PORTO VECCHIO (20) représentée par M. P. PAOLINI. **Nouvelles mentions :** MEMBRES DU CS : MEDITEC – 96, av. de la République, SARTROUVILLE (78), représentée par M. J. GOUZE ; CAP VITAL STIRING - 122, rue Nationale, STIRING-WENDEL (57), représentée par Mme A. PACIELLO ; LE CONFORT MEDICAL - CC Espace Poretta, PORTO VECCHIO (20) représentée par M. P. PAOLINI

AL892614728

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL ACTION IMMOBILIER

L'AGE du 19/06/201515 des associés de SARL ACTION IMMOBILIER, au capital de 9405 €, ayant son siège social à AUXERRE (89) 25, quai de la République, 385 314 828 RCS AUXERRE, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour, de nommer un Président et de modifier sa dénomination.

Ancienne mention publiée

Forme : SARL

Dénomination : SARL ACTION IMMOBILIER

Gérant: J. Dubois 2, ch. de l'Abreuvoir 89000 St Georges.Baulche

Nouvelle mention

Forme : SAS

Dénomination : ACTION IMMOBILIER

Président : J. Dubois 2, ch. de l'Abreuvoir 89000 St Georges.Baulche

Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes :

- Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer.

- Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

- Clauses restreignant la libre disposition des actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

AL892614188

SCI LES MILANS NOIRS

Aux termes d'une délibération en date du 28/03/2015, l'assemblée générale extraordinaire de la SCI LES MILANS NOIRS, société civile immobilière au capital de 1 000 €, RCS Bourg en Bresse 751 998 154, a décidé de transférer son siège social du 257, route de la Côte d'Arbère, 01220 Divonne les Bains, au 1, rue Sylvestre Sourd, 89700 Dannemoine, à compter de ce jour et de modifier les statuts en conséquence. La société, qui a pour objet la gestion de biens immobiliers, et dont le gérant est M. Patrice Jeannez, demeurant 1, rue Sylvestre Sourd, 89700 Dannemoine, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre.

Le Gérant

AL892614415

TC COUTURE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 4 Rue des Coquelicots
21600 Longvic
509 971 875 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 01 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Maroquinerie et Confection d'articles de décoration et de puériculture et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

Pour avis La Gérance

AL892614845

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé
en droit des sociétés
15 rue Pasteur
89100 Sens

BOUCHERIE DES PIEDS DE RATS

Avis de transformation.

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée

Au capital de 7 800 euros

Siège social : 7 rue du Colonel Rozanoff 89000 Auxerre 497 701 094 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7 800 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Jean-Jacques Pineau, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de La Société : Monsieur Jean-Louis BERTRAND demeurant à Paris (75018) 71 rue de la Chapelle

Commissaires aux Comptes confirmés dans leurs fonctions : Madame Pascale AUPY, titulaire, La Société ALPHA COMMISSARIATS, suppléante.

Pour avis, le Président.

AL892614858

➜ CESSION

S.C.P. «Jean-Jacques GENET
Nicolas DUVAL»
Notaires associés
9 Boulevard Maupéou
89100 - Sens

CESSION

Suivant acte reçu par Me Jean-Jacques GENET, notaire associé à Sens (Yonne) le 17 Juin 2015 enregistré à Sens (89100) le 22 Juin 2015 Bord 2015/502 case n° 1 ext 1391

M. Pascal Christophe **Legent**, responsable achats et logistique et Mme Agnès **Causse**, commerçante, son épouse, demeurant à Passy (89510) 3 rue de la Contrôlerie

ont cédé à la Société à responsabilité limitée à associé unique «**LE BISTROT DE FABIEN**», au capital de 10.000 Euros, dont le siège est à PASSY (89510) 5 Grande Rue, identifiée au SIREN sous le numéro 810 822 122 et immatriculée au RCS SENS

Un fonds de commerce d'épicerie, mercerie, fruits et légumes, poissonnerie, charcuterie, restauration, café, animation soirée musicale et cabarets, dépôt de journaux, dépôt de gaz, transport de personnes inférieur à 7 personnes, services à domicile, location de chambres, exploité à Passy (89510), 5 Grande Rue, leur appartenant, connu sous le nom commercial «LA CODALIE», et pour lequel Mme Agnès Legent est immatriculée au RCS Sens sous le numéro 481 317 071

Moyennant le prix de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS (78.000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 67.324,50 € et au matériel pour 10.675,50 €

Jouissance : 1er Juin 2015

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, par acte extra-judiciaire conformément à la loi dans les dix jours suivant la publication de la cession précitée au BODACC, en la SCP GENET et DUVAL notaires à Sens (Yonne) 9 boulevard Maupéou où domicile est élu à cet effet.

Pour insertion unique

Me Jean-Jacques GENET

AL892614894

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI JAR

L'AGE du 15/05/2015 des associés de la société SCI JAR, capital de 175.316,37 €, siège social à Auxerre (89) 5, rue Saint-Exupéry 344 701 545 RCS Auxerre, a décidé de nommer un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Ancienne mention publiée gérant : M. Fabrice ROUSSEAU - 17, rue de la France Mutualiste - 92100 Boulogne Boillancourt

Nouvelle mention gérant : – Mme Françoise TATON - 5, rue Saint-Exupéry 89000 Auxerre.

AL892614747

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 06 mai 2015, Martik omar 55 avenue Carnot 52000 Chaumont a donné en location gérance à Martik abed 12 allée des Fauvettes app 05, chez Boumhaoud 89000 Auxerre, un fonds de commerce de alimentation générale, comprenant magasin alimentation générale (détait),

sis et exploité 2 rue Emile Tabarant 89400 Laroche Saint Cydroine, pour une durée de 1 ans, à compter du 06 mai 2015.

AL892614870

SARL «BOULANGERIE DE LA MAIRIE»

20, rue Philippe Verger
89130 Toucy
RSC Auxerre N° 810 154 575

Le 21 juin 2015, les associés ont nommé en qualité de Co-Gérante, pour une durée indéterminée Madame Sonia Dyblet épouse Ingold.

Demeurant 20, rue Philippe Verger

89130 Toucy

Ses pouvoirs seront ceux dévolus dans les statuts.

Monsieur Romuald Ingold Monsieur Cyril Ingold et Madame Sonia Dyblet

exercent les fonctions en qualité de co-gérant sans limitation de durée.

Pour avis

AL892614888

SCEA SAINT HUBERT

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 195 000 euros
Siège social : Ferme de Saint Hubert
89460 Trucy sur Yonne
348 694 274 RCS Auxerre

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2015, la collectivité des associés a pris acte de la nomination de Monsieur Pierre-Michel Lixon, demeurant 3 rue de la Fontaine - 89290 Augy, en qualité de co-gérant, à compter du 12 juin 2015, pour une durée illimitée.

La Gérance

AL892614898

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL SPARKS ROBOTICS

Société au capital de 900 €
Siège social : 17 rue Jules Ferry
89100 Saint Clément
804 783 595 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

Suivant l'AGE du 15/06/2015, la collectivité des associés, a décidé la dissolution anticipée de

la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable.

Mr Martin Jérémy, demeurant 17, rue Jules Ferry à St Clément a la qualité de

liquidateur, les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours,

réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance les actes et documents concernant la liquidation devront être envoyés et

notifiés à 17, rue Jules Ferry à St Clément (89100).

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur

Le Liquidateur

AL892614815

ZCS SCI

au capital variable de 20 euros,
47 rue Henri Dunant
89100 Soucy
798 887 394 RCS Sens.

Le 15/06/2015 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/06/2015, nommé liquidateur M. Souchard François, 15 basses bergerie 89260 Voisine et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépot au RCS de Sens.

AL892614869

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2015 à Châtel Censoir., il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.

Dénomination sociale : S-C-M-I

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : - la menuiserie,

- l'isolation,

- la plâtrerie,

- la serrurerie et la métallerie,

- la pose de revêtements de sols, murs et plafonds (dont carrelage, parquets et sols vinyls),

- la vente et la pose de cuisines et de salles de bains,

- la plomberie et l'électricité réalisées en qualité de donneur d'ordre dans le cadre de la sous-traitance.

Capital social : 4 000 euros.

Siège social : La Foulellerie, Route de Montillot, 89660 Châtel Censoir..

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Antonin Gibert demeurant La Foulellerie, Route de Montillot, 89660 Châtel Censoir.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892614684

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI du CARREAU au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Bleigny le Carreau (89) 4, rue Menot, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. F. Callement demeurant Bleigny le Carreau (89) 4, rue Menot, a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des parts.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL892614798

CENTRE EQUESTRE DE CHAMPIGNELLES

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Champignelles en date du 12 juin 2015, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : CENTRE ÉQUESTRE DE CHAMPIGNELLES, **Siège social:** 13 rue du Charme, Champignelles (89350) **Objet** : l'exploitation d'un centre équestre, poneys club, écurie de propriétaires, prise de pensions de chevaux, entrainement de chevaux de sport de toutes disciplines, organisation d'événements liés à l'équitation de compétition ou de loisir, location de box et terre, entremise et conseils, - l'achat et la vente de chevaux, l'achat et la vente de produits de toute nature liés à l'équitation, nourriture, sellerie, produit d'entretien, - organisation de séjours équestres, hébergement, restauration, enseignement, **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 43 000 euros Admissions aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Inaliénabilité des actions** : Les actions sont inaliénables pendant une durée de dix (10) années à compter de la date d'immatriculation de la société. **Président** : - Mademoiselle Madelyne Botti, demeurant 1 rue de la Libération, Nogent sur Marne (94130), **Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis, le président

AL892614859

TRANSPORTS RCS

Suivant ASSP en date du 01/06/2015 à Sergines, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: TRANSPORTS RCS,

Siège social : 18 rue, de la Tour, Sergines (Yonne),

Objet : Transports de marchandises moins de 3.5 Tonnes,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,

Capital : 4 000 euros. Président : Monsieur Christophe Riffaud, demeurant 18 rue de la Tour, Sergines (Yonne),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation: au RCS de Sens.

Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL892614860

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juin 2015 à Bierry-Les-Belles-Fontaines il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : ETA DES PRÉLOTS

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Prestations de travaux agricoles. Et accessoirement l'achat vente de paille et le terrassement.

Capital social : 50 740 euros.

Siège social : 13 rue aux sœurs, 89420 Bierry-Les-Belles-Fontaines.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Benjamin RAVERAT, demeurant 13 rue aux sœurs, 89420 Bierry-Les-Belles-Fontaines

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892614865

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : JCM

Forme : SCI

Capital : 2 500 €

Objet : acquisition, gestion, détention, exploitation par bail ou autrement et cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers

Siège : 8, rue du Morvan, Le Meix, 89630 St Germain des Champs

Durée : 99 ans

Gérant : M. Bourgogne Christophe demeurant à Lingoult (89630), route de Crescent.

AL892614866

SCI PM ANGLURE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme :** Société civile immobilière
- **Dénomination :** SCI PM ANGLURE
- **Siège social :** 6 rue des Caillottes - ZI de la Plaine des Isles - 89470 Moneteau
- **Objet :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autre de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
- **Durée :** 99 ans
- **Capital :** 1.000 euros par apport en numéraire
- **Gérance :** Philippe MIGUAISE demeurant 20 voie Impériale - Nangis - 89290 Quenne et Patrick PETIT demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin - 89400 Bonnard
- **Cession de parts :** libre entre associés, soumis à agrément au profit des tiers
- **Immatriculation :** RCS Auxerre. Pour avis,

AL892614889

LE SENS DU PARE BRISE

Suivant acte SSP à Paron du 17/06/2015, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LE SENS DU PARE BRISE

Siège : 9 Avenue Aristide Briand, 89100 Paron

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Capital : 10 000 euros

Objet : la pose, le remplacement et la réparation de tous types de vitrages pour véhicule de toutes natures. le surteintage de vitres, la pose de films tientés et de films solaires. La pose de films adhésifs publicitaires, La location de véhicules de moins de 3 T 5. La vente de véhicules d'occasion.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Pawlowski Paméla, 8 Ter Avenue de la Gare, 89100 Malay Le Grand

Directeur général : Hallocher Sébastien, 8 Ter Avenue de la Gare 89100 Malay Le Grand

AL892614903

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.neta

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée
89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3
du code de commerce

Au titre de la procédure suivante :
PORRECA Mariya
Liquidation Judiciaire simplifiée du 17/02/2015 du 43, Rue du Général de Gaulle 89100 Sens.

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 15 juin 2015.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892614835

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à:
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Programme prévention santé séniors

Le bien vieillir à la portée de tous

L'enjeu est d'une telle importance dans notre société où l'allongement de la vie pose la question cruciale du vieillissement et de la dépendance, que les partenaires de santé que sont l'ARS (Carsat BFC), la Mutualité française et la MSA Bourgogne, se sont depuis longtemps mobilisés pour apporter le «*bien vieillir*» au cœur des territoires. Leur arme : un programme Prévention santé seniors, constamment renouvelé et accessible à tous et à toutes.



Tous les partenaires étaient présents pour soutenir ce point d'étape sur le Programme prévention santé seniors : Yves Bard, président du conseil d'administration Carsat BFC, Marie-Jo Beaumont, pour la MSA, présidente du comité de pilotage régional, Nicole Leglay, responsable régionale des services promotion et prévention santé à la Mutualité française Bourgogne et Alain Monin, directeur de la santé publique (ARS Bourgogne). Alain Lagneau, directeur adjoint de la MSA Bourgogne assurait l'animation de la présentation.

Certains s'y engagent, d'autres pas... Mais ceux qui suivent un ou plusieurs des six modules proposés par le Programme santé seniors témoignent de l'effet bénéfique d'un suivi qui permet d'adapter son corps et sa tête aux effets du vieillissement et surtout de préserver le plus longtemps possible sa capacité d'autonomie. Grâce aux six thématiques développées au travers des modules, vieillir n'est plus une fatalité, car on peut apprendre à reconquérir avec des exercices adaptés, la maîtrise de ses mouvements, la fluidité de ses articulations et un bien-être au quotidien qui relève du savoir-être, du savoir-bouger et du savoir-manger. Les trois piliers d'une entrée réussie dans le troisième et le quatrième âge.

Un programme régionalisé

Au-départ, dans les années 2000 ce programme s'est ébauché dans le département de la Côte d'Or. En 2008, devant les bénéfices évidents que l'ensemble des seniors pouvaient tirer de l'initiative et les enjeux de société représentés par l'allongement de la durée de la vie, le programme a été régionalisé, étendu à tous les départements de Bourgogne. Aujourd'hui, tous les cantons sont couverts et la prévention du vieillissement bénéficie d'un soutien financier conséquent de la part de l'ARS. Les 2/3 du programme santé senior sont financés par le fonds d'intervention régional de l'ARS qui y consacre en 2015 410 000 euros sur un budget global de 630 000 euros.

Une adaptation en continu aux besoins

A ce jour près de 15 000 seniors bourguignons ont suivi l'un ou l'autre des modules, voire tous pour les plus impliqués. L'objectif pour 2017 c'est d'atteindre 18% de la population des seniors, un seuil qui assurerait une bonne communication autour du programme et une efficacité accrue du dispositif.

Le programme bénéficie d'un réseau dynamique de référents et d'un maillage étendu avec des relais locaux qui permettent de mieux cibler les besoins. L'objectif c'est aussi d'atteindre des publics plus difficiles d'accès et peu réceptifs à ce type d'initiative. Les personnes ne disposant pas de moyens de déplacement peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une prise en charge du transport. Les inscriptions sont simplifiées au maximum grâce au guichet unique (une seul interlocuteur par département).

Depuis sa création le succès du programme ne s'est pas démenti, le nombre de personnes inscrites progresse constamment et l'offre s'adapte en continu à l'évolution des besoins et des demandes des seniors. Les témoignages montrent qu'il n'est jamais trop tard pour reprendre le contrôle de son existence, dans un nouvel âge qui peut s'avérer encore riche de découvertes sur soi-même et sur les autres. C'est toute l'ambition d'un programme de prévention du vieillissement qui rencontre il est vrai plus de succès auprès d'un public très majoritairement féminin. Les femmes seraient-elles plus responsables et plus actives que les hommes face au vieillissement, ou tout simplement plus réalistes quant à la nécessité de garder le contrôle de sa vie ?

Pour en savoir plus : www.sante-seniors-bourgogne.fr

ANNE-MARIE KLEIN

Préserver qualité de vie et autonomie

Les thématiques traitées dans les six modules sont ciblées pour permettre aux retraités bourguignons de bénéficier d'une prévention efficace du vieillissement dans leur quotidien. Le Programme est ouvert aux personnes retraitées de soixante ans et plus, résidant à leur domicile, qui souhaitent préserver leur qualité de vie et leur autonomie.
Prévention santé seniors c'est un programme de santé global, pour le corps comme pour l'esprit et un support de lien social.
Les modules concernent :
- L'alimentation, car bien vieillir c'est savoir adapter son alimentation.
- L'équilibre, travailler les postures pour prévenir les chutes ou apprendre les gestes qui permettent d'éviter les blessures et de se relever en sécurité.
- La préservation de ses facultés cognitives au travers du Peps Eureka qui redonne du peps aux neurones et permet de cultiver sa mémoire.
- Les médicaments, pour mieux gérer son parcours de soin, se responsabiliser face à la prise de médicaments et découvrir des pratiques alternatives comme les médecines douces pour les petits bobos du quotidien.
- La prise de conscience de ses besoins, de la nécessité d'être actif et responsable face au vieillissement, au travers des Ateliers du bien vieillir
- Le sommeil, pour bien dormir, adapter son rythme de vie aux modification des phases du sommeil.

Tous les papiers se recyclent,
alors trions-les tous.

Il y a
des gestes simples
qui sont
des gestes forts.

La presse écrite s'engage pour le recyclage des papiers avec Ecofolio.
ecofolio

MSA

Etre entouré(e) face à la maladie d'un proche...

La commune et la communauté de communes de Gevrey-Chambertin ont accueilli le 11 juin, une rencontre Informations - Echanges sur le thème de l'aide au répit en faveur des personnes accompagnant un proche malade. Initiée par un collectif de partenaires, cette 4e édition a réuni une centaine de personnes. Elle a mobilisé un cercle de partenaires de plus en plus large et riche dans la diversité de l'offre de services et d'actions proposées pour répondre le mieux possible aux besoins des aidants et des personnes aidées. Le documentaire «*Quand le soleil a rendez-vous avec la lune*» a montré combien il était primordial de ne pas rester seul(e) face aux difficultés et de ne pas hésiter à solliciter des soutiens. De nombreux témoignages ont révélé le besoin d'échanges sur son quotidien, sur les moments difficiles et aussi de valoriser les bienfaits apportés par différentes actions ou services tels que par exemple : l'accueil de jour, les séjours vacances, le remplacement des aidants à domicile par le Baluchon Bourguignon….

Autant de formules de répit complémentaires qui permettent de se ressourcer et de prévenir l'épuisement. Le public a été vivement invité à se rapprocher des différents organismes ou associations présents sur les stands et à faire part de ses souhaits en vue de la concrétisation d'actions sur le territoire de Gevrey-Chambertin. Le collectif de partenaires aux côtés de la mairie et de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin : Plateforme de répit, Reseda, France Alzheimer, France Parkinson, France AVC, Siel Bleu, Fedosad, Atome, ADMR, Conseil Départemental, Caisses de retraites complémentaire Agir-Arcco, Caisses de retraite et Action Sociale : SNCF - Carsat Bourgogne Franche Comté - MSA Bourgogne.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la plateforme de répit : 03 80 70 29 29.



PYRENEES-ATLANTIQUES

Paroles de jeune

LAIT

Voir la vidéo sur agribourgogne.fr/video



Nichée entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye, la ferme laitière de Larrea subit de plein fouet le développement touristique et l'urbanisation. Hors d'un grand bassin laitier, la famille Exposito transforme ces inconvénients en atouts. Le tout avec l'accent, le lait cru en poche, le sourire et le soleil.

Lait : une poche de résistance au Pays basque

L'échangeur de l'autoroute s'est installé à quelques mètres de la stabulation. Avec les nombreux doubles actifs, la commune conserve néanmoins une cinquantaine d'exploitations. Dans ce coin de sud-ouest, la pression foncière est extrême. *« Ici, le marché de la terre n'existe pas. On ne se pose même pas la question d'acheter. Personne ne vend. On a toujours espoir qu'elle devienne constructible. Les baux sont faits à la parole. Mettre un agriculteur sur une parcelle, c'est un boulet. Même si les PLU ont freiné l'urbanisation dans les zones balnéaires* », raconte Beñat Exposito.



A proximité de Saint-de-Luz, la pression foncière est extrême. Une bretelle d'autoroute est sortie de terre au pied de la stabulation.

Pression foncière

Vivre à trois sur une quarantaine d'hectares avec 50 vaches laitières, c'est le choix de la famille Exposito. Sans trop d'hésitations, Beñat et Xabi ont rejoint leur père sur la ferme à Urrugne. Sur ce secteur, il s'agit d'une importante structure. Quatre générations d'Exposito s'y sont succédée. Mais si certaines traditions tendent à disparaître, les deux frères participent au renouvellement. Ils s'adaptent pour résister à l'emprise foncière. Loin des grands bassins laitiers, ils produisent 450 000 à 470 000 litres de lait par an. Sur une quarantaine d'hectares qui s'amenuisent peu à peu, ces agriculteurs savent que leur production augmentera difficilement.

Tourisme maritime : un grand bassin de consommation

« L'urbanisation, qui nous freine, représente aussi un atout. À Bayonne, Biarritz ou Saint-Jean-de-Luz, le bassin de population est en croissance. Nous misons donc sur la vente », sourit Beñat. Quotidiennement, les éleveurs remplissent des poches de lait. Actuellement, la ferme vend 85 000 litres de lait cru en direct. Parmi eux, 5 à 6 000 litres sont encore écoulés en porte-à-porte. *« Dans le coin, c'est une tradition qui tend à disparaître. La plupart de ces clients ont plus de 70 ans et prennent un ou deux litres ».* La majorité de leur production est aujourd'hui écoulée dans les grandes surfaces, chez les pâtissiers ou les glaciers. Sur Saint-Jean-de-Luz, ces derniers peuvent en consommer 11 000 litres pendant la saison estivale. Leur lait vendu environ 0,85 € HT/L.



L'exploitation propose du lait cru vendu en porte à porte. Le produit est conditionné en poche d'un litre.



Profitant de l'afflux de touristes, la ferme fabrique des chips artisanales.

Une diversification qui donne la chips

La famille Exposito s'est également lancée dans la chips. Là encore, tout est question de valeur ajoutée plus que de volume. Dans leur zone touristique, ces agriculteurs misent sur des chips *« luxueuses ».* Ils produisent 20 à 25 tonnes de pommes de terre et vendent 50 000 paquets de 100 grammes. La moitié des volumes est écoulée de mi-juin à mi-septembre. Le touriste peut en acheter chez les commerçants aux environs de 2 € 50 la pièce. *« Un charcutier travaillait nos pommes de terre. À sa retraite, il nous a proposé de reprendre cette activité. Les chips ont permis mon installation »,* explique Xabi Exposito. La fabrication est restée artisanale dans une petite pièce de l'exploitation. Le produit est haut de gamme avec une date limite de consommation de 15 jours. En se diversifiant, la famille Exposito a trouvé la solution pour vivre de son métier à long terme. *« La pression foncière au début, ça prend aux tripes. Maintenant, on relativise. Nous nous rendons compte qu'il y a d'autres moyens d'exister ».*

VINCENT MOTIN

La ferme

- 40 hectares
- 50 à 55 vaches laitières
- Trois associés
- Vente de chips artisanales

Produire hors d'un grand bassin laitier

Dans ce coin du Pays Basque, les surfeurs et autres baigneurs font partie du paysage. Ils présentent parfois quelques avantages pour le monde agricole. « Ici on parle peu des pesticides, on se concentre plus sur l'assainissement et les égouts pour préserver la qualité des eaux de baignades ». Mais être éleveur hors d'un grand bassin laitier ne s'avère pas toujours simple. Le concessionnaire de machines à traire est situé à 45 minutes de route. Leur vétérinaire est lui espagnol. Côté débouché, la famille préférerait être collectée par un privé. « C'est national, on serait moins isolé qu'avec une coopérative locale ».

On aime

- Le rugby
- La fête
- Bien manger par exemple lors des soirées tapas
- Notre paysage : « *la mer et la montagne, nous avons tout ici* »

On n'aime pas

- Les papiers
- Le travail de facturation
- La pression foncière

Saint-Loup des Bois (58)

Tout un foin pour la fenaison à l'ancienne !

La Rétrofoin est la petite fête champêtre qui monte, qui monte... Près de 150 personnes se sont rendues à Saint-Loup des Bois (58), dimanche dernier, pour observer la fenaison telle que la pratiquaient encore nos grands-parents. En habits d'époque, les organisateurs montraient leur savoir-faire manuel et l'utilisation des machines anciennes...

Des scènes de genre, telles que seuls les peintures en témoignent encore aujourd'hui... Pour l'arrivée de l'été, le 21 juin, les responsables du Nouveau Musée de la machine agricole ancienne (association Framaa), de Saint-Loup des Bois, ont accueilli de nombreux visiteurs en bords de champs.

Environ 140 durant toute l'après-midi. *«Pour une troisième édition de la Rétrofoin, c'est satisfaisant, même si l'affluence a été d'autant réduite que l'événement n'avait lieu que l'après-midi et pas la journée toute entière»* résumait Zoé Lenoir à l'heure des bilans. Et ce n'est donc qu'à partir de 14h, dimanche dernier, que les visiteurs ont pu admirer à la fois le matériel ancien, sorti des hangars du musée, et les techniques employées par des passionnés, en tenue d'époque, qui reproduisaient les gestes traditionnels.
Il n'y a pas si longtemps, la fauche manuelle, la coupe de l'herbe rabattue ensuite, le foin rassemblé par une andaineuse traînée par un tracteur, le foin récupéré et remonté sur une remorque à l'aide d'un tapis roulant et de fourches, toutes ces scènes de genres étaient le lot quotidien des paysans de naguère...

De la faux aux premiers petits tracteurs, en passant par l'aide inconditionnelle des chevaux, ce sont même plusieurs époques qu'ont permis de faire traverser aux participants les organisateurs de cette 3è Rétrofoin. Au total, une vingtaine d'engins tout droit sortis des collections du musée voisin ont retracé l'évolution de la fenaison au cours du XXè siècle, des décennies déjà si lointaines dans la mémoire collective. Des souvenirs, dont celles et ceux qui les ont vécus disparaissent les uns après les autres, et qui nécessitent d'être entretenus visuellement.
Agriculteurs d'aujourd'hui comme citadins de demain peuvent ainsi mesurer le chemin -et les progrès- parcourus par le monde agricole, pour ne jamais oublier la valeur du travail des champs et acquérir la certitude que la campagne est sans doute largement aussi prometteuse que la ville, en termes de technicité et d'utilité économique et sociale...
Les animaux que nous consommons ne sont-ils pas eux-mêmes nourris par ce travail de la terre., qui pour être devenu plus mécanisé, n'en demeure pas moins incontournable ? Plus que jamais, on ne prépare bien l'avenir que quand on sait d'où l'on vient...

E.C.


Zoé Lenoir

La fauche manuelle serpente comme une ritournelle, dans un gracieux tourbillon lancinant.


Zoé Lenoir

Autrefois, les chevaux étaient aussi mis à contribution pour couper et rabattre le foin.


Zoé Lenoir

Une andaineuse derrière un tracteur témoigne de l'évolution progressive de la fenaison.


Zoé Lenoir

Faire des tas, à la main, avant que le foin ne soit ramassé et monté sur une remorque.


Zoé Lenoir

Les progrès techniques ont permis des innovations, telles que ce tapis roulant qui élève le foin jusqu'à tomber sur un plateau...